



ASSEMBLEE GENERALE

– RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2023 –

Présentation du bilan moral et financier 2023
et du budget prévisionnel 2024

A l'attention des Présidents des Associations Agréées de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort



ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 6 Avril 2024

15h00

**Fédération du Territoire de Belfort de pêche
et de la protection du milieu aquatique**

3A, rue d'Alsace - Cidex 337 - 90150 Foussemagne

Tél : 03 84 23 39 49

Courriel : contact@fede-peche90.fr - Site : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr>

Monsieur le Président : Serge PHILEMON (philemon.serge@neuf.fr / 06 61 42 90 05)

Monsieur le Vice-Président : Jean-Marie LECHENNE (jm.lechenne@fede-peche90.fr / 06 84 64 90 80)

Monsieur le Vice-Président : Jacky DUVIN (jacky.duvin@gmail.com / 06 17 10 23 16)

Monsieur le Trésorier : Daniel PASTORI (pastori.daniel@free.fr / 06 37 23 00 62)

Monsieur le Secrétaire : Nicolas JARDOT (nicolas.jardot@orange.fr / 06 86 37 92 12)

Messieurs les membres du Conseil d'Administration :

Monsieur Olivier CHRÉTIEN (olivier.chretien@gmail.com / 06 09 20 30 51)

Monsieur Cyril DARGELASSE (cyril.dargelasse@laposte.net / 06 60 58 65 51)

Monsieur Yves DESCHAMP (deschampyves@laposte.net / 06 75 91 41 20)

Monsieur Philippe DUPRÉ (duprephilippe@sfr.fr / 07 70 12 55 81)

Monsieur Pascal GUITTARD (brigitte.guittard@gmail.com / 7 82 62 32 83)

Monsieur Pascal JARDOT (pascal.jardot@gmail.com / 07 70 67 81 75)

Monsieur Thierry LUTTRINGER (luttringer.thierry@bbox.fr / 06 62 06 05 31)

Monsieur Emmanuel MAUVILLY (lemanuanjou@orange.fr / 06 44 16 38 67)

Monsieur Yves NOVIER (aappmayvesnovier@gmail.com / 06 44 96 25 80)

Monsieur Fabien TIROLE (aappmalabourbeuse@gmail.com / 06 33 38 59 05)

Ainsi que le personnel :

Le Responsable Technique :

Monsieur Marc HANNOTIN (marc.hannotin@fede-peche90.fr / 06 59 37 10 86)

Le Responsable Développement :

Monsieur Marc VAUTHIER (marc.vauthier@fede-peche90.fr / 06 68 83 71 17)

Le Responsable Surveillance :

Monsieur Alain GEOFFROY (alain.geoffroy@fede-peche90.fr / 06 61 64 19 08)

La Responsable Administrative :

Madame Céline BENEY-DESVIGNES (celine.desvignes@fede-peche90.fr / 03 84 23 39 49)

Vous souhaitent une bonne lecture.

Permanences : Le Lundi et le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le Mardi et le Vendredi de 13h00 à 17h00

SOMMAIRE

1. Bilan moral du Président	3
1.1 Activités du Président.....	6
2. Bilan Financier	
2.1 Compte de résultat 2023 et Budget prévisionnel 2024 : Dépenses.....	9
2.2 Compte de résultat 2023 et Budget prévisionnel 2024 : Recettes	11
2.3 Rapport de la commission de contrôle des comptes	12
2.4 Nomination commission de contrôle 2024	13
2.5 Approbation des comptes 2023	13
3. Evolution des effectifs de pêcheurs en 2023	14
4. Rapport d'activités du service technique	
4.1 Débits des cours d'eau.....	18
4.2 Atelier Pêche Nature Fédéral	28
4.3 Manifestations	30
4.4 Enquête Pêche Privée.....	33
4.5 Actions de police.....	35
4.6 Charte sur l'eau.....	35
4.7 Actions de nettoyage.....	36
4.8 Le Grand Cormoran	37
4.9 Vidange du Queue de Chat.....	37
4.10 Travaux de l'Allaine.....	38
5. Alevinages lots fédéraux 2023	39
6. Communication	
6.1 Pêche Infos 90.....	39
6.2 Site internet	39
6.3 Réseaux Sociaux.....	40
7. Rapport d'activités du conseil d'administration	
7.1 Conseils d'administration	41
7.2 Réunions des Présidents.....	70
8. Rapport d'activités des AAPPMA	84
8.1 Bilan des empoissonnements.....	85
8.2 Coordonnées des AAPPMA départementales.....	86
9. Interventions des Personnalités	87
10. Remerciements de nos bénévoles	87

1. BILAN MORAL DU PRESIDENT

Madame et Messieurs les présidents d'AAPPMA du Territoire de Belfort,

Bienvenue à notre 97^{ème} Assemblée Générale.

Depuis plus d'un siècle, la pêche de loisir est une activité populaire pratiquée par plus d'1 500 000 personnes à travers la France dont plus de 4 000 dans le Territoire de Belfort uniquement dans notre réseau, ceci ne prenant pas en compte la pêche du secteur privé et la pêche en mer.

Au fil des ans, le développement de la pêche de loisir a suscité un intérêt croissant, les techniques se sont multipliées et incroyablement diversifiées. Nous pourrions évoquer les carpistes utilisant une multitude de méthodes et matériels plus sophistiqués les uns que les autres, les leurristes avec une diversité de choix incroyable entre poissons nageurs, leurres souples et cuillers, les moucheurs passionnés et avides de transmettre.

Bref, pourquoi un tel engouement ? Eh bien c'est surtout parce que la pêche de loisir offre une occasion de se connecter avec la nature, de se détendre et de passer du temps en plein air seul ou en groupe. Pour répondre à la demande, cela a conduit notre réseau à mettre en place divers projets visant à promouvoir cette activité tout en préservant les ressources halieutiques.

Nous pourrions, entre autres, citer pour le Territoire de Belfort, la labellisation nationale des étangs Lechir et Beuque, la mise en place d'un plan d'eau carnassiers, la création d'Ateliers Pêche Nature qui participent à l'éducation et à la sensibilisation de nos jeunes pêcheurs dans le but de promouvoir une pêche responsable et respectueuse de l'environnement ; si celui de Belfort/Bavilliers existe depuis plusieurs années, un second est acté avec La Plongeotte sur le secteur de Delle.

Cependant d'autres projets n'ont pas eu le succès escompté, je prendrai notamment l'exemple du parcours mouche sur l'Allaine à Joncherey. Mais peu importe, ce qui est important c'est d'essayer et si cela ne marche pas nous apprenons de nos erreurs pour construire de nouveaux projets plus en adéquation avec les besoins. La recherche d'un beau plan d'eau sur le Sud Territoire en fait partie et cela dans le but de rééquilibrer les propositions halieutiques sur le département.

Je tiens aussi à remercier nos élus pour leur soutien indéfectible. Sachez que nous avons mis en place une convention trisannuelle avec le Conseil Départemental qui nous accompagne financièrement sur nos actions de suivi, de formations de la jeunesse, d'investissement mais qui définit également un engagement à vidanger le Malsaucy tous les 3 ans. Chacun ici présent connaît l'importance et la qualité piscicole de ce lieu. Merci tout particulier à M. Didier Vallverdu / Vice-Président du CD90 et à M. Florian Bouquet / Président du CD90.

Comment ne pas citer également la convention qui est en train de se mettre en place pour autoriser la pêche sur l'étang Bellerive ? Un plan d'eau magnifique placé au cœur du département. Merci à M. Damien Meslot / Président du Grand Belfort pour son autorisation.

Je souhaite à présent parler de l'implication au quotidien de nos bénévoles que ce soit pour :

- l'entretien de nos rivières pour permettre l'accessibilité,
- retirer les arbres tombés,
- lutter contre les plantes invasives,

- ou tout simplement traiter l'élimination des déchets en étant partie prenante notamment aux journées « J'aime La Nature Propre »,
- la participation aux pêches électriques de suivi piscicoles,
- les actions de promotion de la pêche avec par exemple l'organisation de la fête de la pêche,
- la création de frayères,
- les contrôles de garderie et je tiens à cette occasion à remercier tout spécialement les personnes concernées car leur tâche n'est parfois pas aisée.

Merci à vous tous !

De nombreuses organisations travaillent à la mise en place de programmes de gestion durable de l'eau et des ressources halieutiques en relation avec les services de l'état et en lien avec nos salariés que je tiens également à remercier pour leur soutien et leur implication tout au long de l'année.

Les règles de fonctionnement étant très complexes, nous avons profité en début d'année pour mener une action de formation de tous nos élus afin de leur donner les bases de gestion de notre réseau sur 3 thèmes :

- Réseau et Développement du Loisir Pêche
- Cycle financier et partenaires
- Politique de l'eau

Un beau succès au regard de l'importante participation et des retours positifs obtenus.

En 2024, nous allons enfin mettre en place notre PDPG dont l'acronyme signifie « **Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et Gestion des ressources piscicoles** ». Chacun a bien retenu que celui-ci s'imposera aux AAPPMA.

Cependant, nous devons déplorer quelques contraintes impactant notre passion.

La première concerne certaines associations animalistes. Même s'il est important de reconnaître qu'elles ont souvent des préoccupations légitimes concernant le bien-être des animaux et la préservation de l'environnement.

Il arrive que certaines d'entre elles classées considérées extrémistes comme la PAZ qui pour la petite histoire revendique l'adhésion de 600 membres, critiquent ou attaquent la pêche de loisir en raison de préoccupations concernant la souffrance des poissons, la surpêche ou les impacts environnementaux de cette activité. Ces préoccupations peuvent conduire à des campagnes de sensibilisation, des actions de plaidoyer ou des tentatives d'interdiction de la pêche de loisir. Certaines grandes villes ont malheureusement cédé à cette préoccupation. Mais avec la PAZ ont atteint le summum du ridicule avec une lutte qui ne concerne pas seulement la pêche mais aussi l'interdiction de la stérilisation des pigeons ou l'arrêt de la dératisation !

Ne leur donnons pas plus d'importance qu'elles n'en méritent et à nous de veiller à ce que nous élus ne rejoignent pas leurs doléances.

Nous avons avec nous une réglementation nationale. Il est donc important pour les pêcheurs de loisir de respecter les règles et réglementations en vigueur ainsi que de pratiquer une pêche responsable et respectueuse de l'environnement. Le dialogue et la collaboration entre les différentes parties prenantes doivent contribuer à trouver un équilibre entre la pratique de la pêche de loisir et la protection des animaux et de l'environnement.

D'autre part nous subissons une très grave destruction de notre patrimoine piscicole depuis l'interdiction de réguler les cormorans. Evidemment, il ne s'agit pas d'éradiquer cet oiseau mais quand on voit le massacre qu'il opère sur nos lots, nous pouvons être inquiets sur le résultat des mesures de protection que nous menons au quotidien. Pour démontrer son terrible impact, je ne prendrai qu'un seul exemple. Lors de la dernière vidange du Malsaucy, nous avons placé 1 680kg de gardons, tanches et perches dans notre étang du Queue de Chat en prévision d'un retour de ces poissons dans le Malsaucy une fois les travaux d'entretien terminés. Eh bien, lors de la vidange du Queue de Chat réalisée 6 mois plus tard, nous n'avons récupéré que 420kg alors que ce plan d'eau est totalement fermé à la pêche ! Où sont-ils passés ?

Vous le savez en accord avec le ministère de tutelle, 4 fédérations ont mené des études d'impact du cormoran. Celles-ci sont à présent terminées et nous espérons à présent avoir un retour au bon sens.

Enfin, je ne pourrai pas en finir avec les contraintes sans parler de l'augmentation effrénée du prix du poisson. Bien sûr l'inflation est présente partout. Prix du carburant, de l'électricité, de la nourriture des poissons et j'en oublie sûrement mais l'augmentation est telle qu'à un moment, nos investissements en alevinages ne pourront plus dépasser nos budgets. Nous sommes bénévoles mais notre gestion financière est prudente et nous agissons en conséquence.

Comment ne pas terminer ce mot d'accueil sans revenir sur notre principale force qu'est l'implication de nos bénévoles ?

Car j'aime à rappeler que **si les bénévoles ne sont pas payés, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas de valeur mais parce qu'ils sont inestimables.**

Merci à tous !

1.1 ACTIVITES DU PRESIDENT

Voici donc la synthèse des actions effectuées au cours de l'année écoulée.

- 03/01/23 : réunion à Giromagny pour présentation du carnet de recensement aux AAPPMA concernées
- 03/01/23 : suivi des travaux d'abattage d'arbres au Gauthier
- 03/01/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 03/01/23 : Commission Communication
- 06/01/23 : présentation des vœux de la mairie de Delle
- 08/01/23 : participation à l'assemblée Générale de l'AAPPMA de Trévenans
- 13/01/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 13/01/23 : réunion des présidents et du Conseil d'administration à la fédération
- 20/01/23 : préparation de l'ARP 2023 à la DDT
- 24/01/23 : signature de la charte l'eau d'ici avec Mr le préfet à la CCST de Delle
- 26/01/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 28/01/23 : participation à l'assemblée Générale de l'AAPPMA de Lepuix
- 29/01/23 : participation à l'assemblée Générale de l'AAPPMA de Belfort / Bavilliers
- Du 03 au 05/02/23 : participation au salon Festivitas au parc des expositions de Mulhouse
- 07/02/23 : réunion mesures compensatoires à la DDT
- 10/02/23 : Conseil d'Administration de l'ARP BFC à Dijon
- 16/02/23 : débroussaillage de la Saint Nicolas à Fontaine
- 16/02/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 16/02/23 : Commission Communication
- 17/02/23 : participation à l'Assemblée Générale de Florimont
- 20/02/23 : rendez-vous avec Mr le préfet pour traiter de la pêche privée
- 21/02/23 : réunion à la fédération avec l'OPEB et AAPPMA Lepuix / Giromagny / Florimont concernant projet de modification de la taille fario
- 21/02/23 : vérification des comptes fédéraux
- 21/02/23 : Commission finances
- 23/02/23 : réunion avec FD25 / FD70 et AAPPMA Héricourt pour ventes cartes chez Héricourt Pêche
- 28/02/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 24/02/23 : réunion avec société PROCOM à la fédération
- 24/02/23 : Conseil d'Administration de la fédération
- 28/02/23 : Conseil d'Administration de l'UFB RMC
- 14/03/23 : réunion de la CLE à Etueffont
- 21/03/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 21/03/23 : Commission Communication
- 25/03/23 : participation à l'action JLNP sur Grandvillars
- 30/03/23 : visite de terrain avec la SODEB concernant la vente du Queue de Chat
- 30/03/23 : réunion de travail avec équipe technique fédération
- 01/04/23 : Assemblée Générale de la FD90 à Monteux-Château
- 13/04/23 : réunion du bureau de l'ARP BFC
- 18/04/23 : réunion de la CLE à Valdoie
- 22/04/23 : Assemblée Générale de la FD70 à Dampierre sur Salon
- 29/04/23 : Assemblée Générale de l'EHGO à Mauges sur Loire
- 03/05/23 : réunion avec le service Gémapi du Grand Belfort concernant la mise en place d'une convention

- 04/05/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 04/05/23 : commission communication
- 05/05/23 : réunion avec les avocats d'APRR concernant le cuivré des marais à l'emprunt N°9
- 10/05/23 : réunion du bureau de la CLE
- 12/05/23 : récupération du matériel à utiliser pour l'opération JLNP à la FD Chasse 90
- 12/05/23 : réunion préparation convention étang Bellerive avec le Grand Belfort
- 12/05/23 : Commission Animation à l'étang Lechir
- 13/05/23 : matinée de nettoyage de la nature avec la FD Chasse 90 sur plusieurs secteurs du département
- 26/05/23 : vidange du Queue de Chat pour alevinage du Malsaucy
- 29/05/23 : interview France Bleu concernant les pollutions aux plastiques dans nos rivières
- 01/06/23 : réceptions séparées des entreprises RICOH, puis PARITEL et SINAPS en prévision du changement d'opérateur informatique et téléphonie
- 02/06/23 : Conseil d'Administration de l'ARP BFC à Dijon
- 10/06/23 : Assemblée Générale de l'ARP BFC à Belfort
- 15/06/23 : pêche électrique de sauvetage à Delle suite à la reprise des travaux
- 15/06/23 : réunion de travail avec équipe technique à la fédération
- 15/06/23 : commission communication
- 16/06/23 : rendez-vous avec Mr Vallverdu au Conseil Départemental pour préparation convention FD90
- 17/06/23 : Assemblée Générale du SNSAPL à Paris
- 18/06/23 : Assemblée Générale de la FNPF à Paris
- 19/06/23 : Congrès National des Présidents fédéraux à Paris
- 20/06/23 : inauguration de la salle d'accueil de la Voinaie à Delle avec Mr le Préfet
- 29/06/23 : Assemblée Générale de l'UFB RMC à la Tour de Salvagny
- 06/07/23 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 06/07/23 : Conseil d'Administration FD90
- 11/07/23 : acte officiel concernant la signature de la vente du Queue de Chat à Belfort
- 29/07/23 : pêche de recensement à l'étang Bellerive à Andelnans
- 03/07/23 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 03/07/23 : commission communication
- 16/08/23 : rendez-vous avec Crédit Mutuel à Montreux-Vieux pour optimiser nos comptes
- 18/08/23 : récupération en urgence de matériel pêche à la fédération suite problème étang Messi
- 19/08/23 : réalisation d'une pêche de sauvetage à l'étang Messi de Florimont
- 29/09/23 : réunion à la fédération avec AAPPMA Lepuix / Giromagny concernant l'ARP 2024
- 02/09/23 : organisation de la fête de la pêche à l'étang Gauthier
- 05/09/23 : réunion à la DDT pour finaliser les modifications de l'ARP 2024
- 06/09/23 : Labellisation de l'étang Beauque avec les représentants régionaux et locaux
- 09/09/23 : participation à l'opération Vitalsport chez Décathlon à Bessoncourt
- 12/09/23 : réunion du bureau CLE SAGE Allan
- 14/09/23 : Commission Communication
- 15/09/23 : réunion bureau ARP BFC
- 19/09/23 : réunion CLE SAGE Allan à Belfort
- 20/09/23 : Pêches électriques de recensement dans la Savoureuse à Belfort puis à Giromagny

- 22/09/23 : Pêche électrique de recensement dans la Coeuvalte à Courcelles
- 25/09/23 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 25/09/23 : Conseil d'Administration Extraordinaire de l'ARP BFC
- 26/09/23 : réunion de préparation Festivitas 2024
- 27/09/23 : cérémonie de départ de Mr Fabbri / Directeur DDT à la préfecture
- 03/10/23 : inauguration de la mise en service des méandres créés sur la Savoureuse à Nommay avec toutes les autorités concernées
- 03/10/23 : réunion avec le comité des étangs privés à Delle
- 10/10/23 : participation à la pêche électrique des canaux sur Chaux avec l'association locale
- 12/10/23 : réunion avec le nouveau directeur de la DDT (Mr Chappaz) et les représentants des étangs privés pour traiter des difficultés rencontrées
- 12/10/23 : seconde réunion avec le Grand Belfort pour avancer sur la convention étang Bellerive
- 12/10/23 : Commission Communication
- 12/10/23 : Conseil d'Administration de la fédération
- 20/10/23 : réunion CLE SAGE Allan à Montbéliard
- 23/10/23 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 30/10/23 : réunion bureau ARP BFC
- 03/11/23 : réunion de travail pour préparation nouveau site internet FD90
- 10/11/23 : Conseil d'Administration de l'ARP BFC suivi d'une Assemblée générale Extraordinaire à Dijon
- 22/11/23 : préparation de l'accord cadre 2024 avec les représentants de l'Agence de l'Eau de Besançon
- 24/11/23 : nouvelle réunion avec AAPPMA Lepuix / Giromagny concernant la finalisation de l'ARP 2024
- 28/11/23 : webinaire concernant l'outil ORP
- 29/11/23 : passage au Lamponot à Bourogne pour visualisation d'une des animations proposées à la section pêche du lycée Jules Ferry de Delle
- 30/11/23 : Conseil d'Administration de l'UFB RMC
- 05/12/23 : réunion de travail équipe technique fédérale
- 05/12/23 : réunion du bureau FD90
- 07/12/23 : réunion des présidents et du Conseil d'Administration à la fédération
- 11/12/23 : début des entretiens individuels
- 11/12/23 : réception société RESTART concernant les défibrillateurs
- 14/12/23 : suite des entretiens individuels à la fédération
- 21/12/23 : réunion de préparation du budget 2024
- 21/12/23 : passage chez Mr Cagnino à Leupe pour problèmes de pollution du ruisseau des Prayers et sa demande de labellisation de son domaine en gîte de pêche

2. BILAN FINANCIER

2.1 COMPTE DE RESULTAT 2023 ET PREVISIONNEL 2024 : DEPENSES

DEPENSES D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
606100 EDF, Eau	1 500,00	1 023,36	1 500,00
606200 Carburant, Lubrifiant outillage	7 000,00	6 740,15	7 500,00
606300 Fournitures Entret., Désinfectant, Petit équipt	1 000,00	810,06	1 000,00
606310 Achat équipement pêche	1 000,00	1 195,30	1 500,00
606320 Achat matériel pédagogique	6 850,00	549,00	1 500,00
606350 Fournitures diverses garderie	520,00	515,88	800,00
606400 Fournitures de Bureau	10 000,00	5 718,90	2 500,00
606500 Fournitures d'habillement diverses	1 600,00	2 852,48	1 000,00
606501 Vêtement travail	1 450,00	1 540,02	2 000,00
606601 Achat matériel piscicole	150,00	-	3 620,00
606603 Achat analyse / pharmacie	100,00	-	100,00
606604 Achat poissons alevinages	12 720,00	12 745,66	15 000,00
606800 Achat Fuel	2 500,00	2 503,13	2 500,00
ACHATS	46 390,00	36 193,94	40 520,00
613200 Location immobilière diverse	-	-	50,00
613500 Location bouteilles Air Liquide	150,00	147,14	150,00
613510 Location matériel Procom	3 620,00	3 619,74	-
613520 Location photocopieur	140,00	127,77	600,00
615200 Ent. Rép. Bâtiments	600,00	-	500,00
615300 Ent. Rép. Etangs	720,00	720,00	-
615500 Ent. Rép. Mat.de Transport	1 000,00	1 055,23	1 500,00
615600 Ent. Rép. Matériel, Mobilier, Outillage	1 730,00	606,60	1 780,00
616100 Assurance Transport	2 965,00	2 962,56	2 850,00
616200 Assurance Multirisques	1 400,00	1 391,62	1 450,00
616300 Assurance RC Associations	415,00	411,04	415,00
617000 Plans de Gestions piscicoles	-	-	-
618100 Documentation générale	1 500,00	1 436,61	100,00
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	1 800,00	1 768,60	2 000,00
622000 Honoraires	13 000,00	3 326,40	97 380,00
623000 Pub / Achat dépliants pêche	780,00	776,40	800,00
623100 Annonces et insertions	2 000,00	908,04	1 000,00
623300 Foires et expositions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
623400 Cadeaux, médailles, coupes	1 000,00	673,00	500,00
623600 Journaux, catalogues, imprimés	190,00	185,78	200,00
625000 Déplacements : Congrès Réunion	2 500,00	2 116,31	2 500,00
625100 Frais déplacements élus / bénévoles	3 500,00	4 410,67	3 500,00
625200 Frais déplacements indemnités	1 700,00	1 511,68	1 700,00
625700 Réceptions	4 000,00	4 662,70	5 000,00
626000 Frais de télécommunication	3 200,00	3 452,35	2 600,00

626100 Frais Postaux	100,00	77,07	100,00
627000 Frais Bancaires	350,00	502,05	520,00
CHARGES EXTERIEURES	49 860,00	38 349,36	128 695,00
628200 Cotisations	1 850,00	2 045,30	2 100,00
COTISATIONS PAYEES	1 850,00	2 045,30	2 100,00
633300 Formation professionnelle	4 000,00	727,62	5 410,00
635000 Autre impôts & versements assimilés	1 400,00	1 491,29	1 480,00
635100 Impôts locaux	3 500,00	3 351,20	3 250,00
635400 Droit d'enregistrement	-	-	-
IMPOTS	8 900,00	5 570,11	10 140,00
641100 Rémunération du Personnel	134 000,00	132 310,69	139 360,00
641200 Provision Congés Payés	500,00	- 754,83	500,00
641300 Primes et Gratifications	-	2 800,00	-
641400 Indemnités avantages divers	840,00	832,44	-
645200 Cotisations Mutuelle/Mutex Prévoyance	5 900,00	5 891,34	6 240,00
645300 Cotisations Retraite Cadres/CCPMA Prévoyance	810,00	2 906,22	3 000,00
645500 Cotisations à la MSA/Agrica	46 600,00	42 832,91	45 800,00
645800 Ch. Sociale / CP	500,00	- 382,10	500,00
CHARGES SOCIALES	189 150,00	186 436,67	195 400,00
651100 Nom de domaine	550,00	524,15	550,00
657000 Subv diverses	9 350,00	150,00	12 230,00
657200 Soutien exceptionnel	1 320,00	1 320,00	2 500,00
657300 Subv. fédérale pr AAPMA	54 400,00	53 493,24	55 700,00
658000 Ch div de gestion courante	-	391,80	-
CHARGES DE GESTION	65 620,00	55 879,19	70 980,00
661100 Intérêts des emprunts et dettes	310,00	281,91	250,00
667000 Charges nettes sur placements mobiliers	-	-	500,00
CHARGES FINANCIERES	310,00	281,91	250,00
675000 Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	33 175,67	33 175,67	-
CHARGES FINANCIERES	33 175,67	33 175,67	-
6811231 Amort des constructions	5 902,84	5 902,80	5 905,00
6811235 Amort des agencts de construction	3 078,26	3 078,26	1 800,00
681125 Amort du mat piscicole et technique	14 429,70	6 608,98	8 000,00
6811210 Amort du matériel animations	374,04	1 009,21	2 000,00
6811282 Amort du matériel de transport	10 041,06	10 041,05	10 100,00
681281 Amort des agencts divers	500,02	500,03	500,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	34 325,92	27 140,33	28 305,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	429 581,59	385 072,48	476 390,00
RESULTAT : BENEFICE	128 745,55	146 137,33	454,00
TOTAL GENERAL	558 327,14	531 209,81	476 844,00
864000 Personnel bénévole	- 18 000,00	- 18 242,40	- 18 000,00
CHG CONTRIB VOLONTAIRE EN NATURE	- 18 000,00	- 18 242,40	- 18 000,00

2.4 COMPTE DE RESULTAT 2023 ET PREVISIONNEL 2024 : RECETTES

PRODUITS D'EXPLOITATION	PREVISIONNEL 2023	REALISE AU 31/12/2023	PREVISIONNEL 2024
706000 Prestation de service	820,00	856,56	150,00
706100 Pêche électrique	5 786,00	10 971,99	7 500,00
708300 Locations diverses	1 250,00	1 250,00	1 250,00
708800 Rétrocessions AAPPMA	585,00	585,35	900,00
VENTE DE PRODUITS	8 441,00	13 663,90	9 800,00
741810 Subvention EHGO	20 500,00	20 509,73	26 180,00
741820 Subvention ERDF	1 000,00	1 000,00	1 000,00
741821 Subvention Crédit Mutuel	-	-	200,00
741830 Subvention FNPF Actions	40 000,00	29 320,34	40 464,00
741831 Subvention FNPF Kit emploi	135 500,00	128 325,00	135 500,00
741840 Subvention Collectivités Territoriales	1 500,00	8 600,00	16 600,00
741850 Subvention ARP BFC	5 000,00	5 000,00	-
741860 Subvention Agence de l'Eau	127 600,00	92 946,00	105 000,00
SUBVENTIONS RECUES	331 100,00	285 701,07	324 944,00
754000 Collectes, dons manuels	362,00	362,00	-
756100 Prod Cotisations Fédérales	55 000,00	58 783,90	56 000,00
756200 Prod Cartes Interfédérales	29 000,00	31 809,10	33 000,00
758200 Prod Publicité / dépliant pêche	-	1 187,52	-
758300 Prod Gestion AAPPMA	300,00	314,02	300,00
PRODUITS DE GESTION	84 662,00	92 456,54	89 300,00
764000 Intérêts Comptes bancaires	1 083,95	5 976,85	8 500,00
768000 Autre Produit Financier	2 000,00	2 266,16	2 300,00
PRODUITS FINANCIERS	3 083,95	8 243,01	10 800,00
770000 Prod exceptionnels	1 040,19	28,70	2 000,00
775000 Prod cessions d'éléments d'actif	130 000,00	130 000,00	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 040,19	130 028,70	2 000,00
781740 Reprise prov / créances	-	76,40	-
791000 Transfert chg d'exploitation	-	1 040,19	-
TRANSFERT DE CHARGES	-	1 116,59	-
Reprise sur fonds propres	-	-	41 756,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOIT.	558 327,14	531 209,81	478 600,00
RESULTAT : PERTE	-	-	-
TOTAL GENERAL	558 327,14	531 209,81	478 600,00
871000 Prestation en nature	- 18 000,00	- 18 242,40	- 18 000,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	- 18 000,00	- 18 242,40	- 18 000,00

2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Madame Nathalie Schauner et Monsieur Gabriel Martzloff de la Commission de Contrôle des comptes pour l'année 2023 ont contrôlé les comptes par sondage, au Siège Social de la Fédération de Pêche le 22 février 2024 en présence de Messieurs Serge Philemon et Daniel Pastori, respectivement Président et Trésorier de la Fédération.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des pièces de recettes et dépenses et leurs correspondances dans les écritures comptables.

Les soldes de trésorerie du Crédit Mutuel ont également été contrôlés, et se sont avérés exacts.

De ce fait, l'étude de la comptabilité n'apporte aucune observation particulière.

SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTES DEPOTS

Crédit Mutuel Livret Bleu	93 301,88 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	110 000,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	105 000,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	100 000,00 €
Crédit Mutuel Tonic OBNL	110 000,00 €
Crédit Mutuel Compte titres	51 338,00 €

COMPTES COURANTS

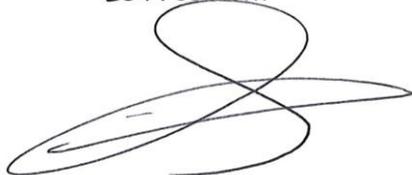
Crédit Mutuel Compte Courant 1	9 786,75 €
Crédit Mutuel Compte Courant 2	2 001,20 €
Crédit Mutuel Compte CB	5 013,61 €

CAISSE

Caisse	229,57 €
--------	----------

TOTAL 586 671,01 €

Le Président



Le Trésorier



La Commission de Contrôle



2.4 NOMINATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE 2024

Les vérificateurs aux comptes pour l'année 2024 seront nommés lors de cette Assemblée Générale.

2.5 APPROBATION DES COMPTES 2023

A. LA COMPTABILITE AU 31 DECEMBRE 2023

Disponibilités	+	535 333,01 €
Intérêts courus à recevoir	+	2 407,95 €
TITRES CÔTÉS		
Valeurs mobilières de placement	+	51 338,00 €
DETTES EN COURS		
Emprunt Etang Gauthier	-	19 308,17 €
Dettes fiscales et sociales	-	28 209,50 €
Autres dettes	-	29 893,54 €
CREANCES EN COURS		
Créances clients	+	4 198,77 €
Charges constatées d'avance	+	300,07 €
Avances cptes / cdes	+	588,58 €
Produits à recevoir	+	2 713,92 €

B. LES INVESTISSEMENTS EFFECTUES EN 2023

- Simulateur de pêche et ses accessoires	5 308,00 €
--	------------

C. LES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2024

- Changement du 4x4	40 000,00 €
---------------------	-------------

D. RESOLUTION RELATIVE AU BUDGET 2023

Le bilan du 31 décembre 2023 présente un résultat net comptable de + 146 137,33 Euros.

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, le Président de la Fédération propose que ce déficit soit incorporé aux fonds associatifs, soit au compte 102800 pour la reprise du bilan d'entrée 2024

D'après l'article 37 des nouveaux statuts des fédérations départementales, l'extrait annuel de la comptabilité afférent à l'exercice 2023 sera transmis à l'administration après validation par cette assemblée générale.

Le compte financier de l'exercice 2023, le prévisionnel 2024 et les investissements prévus par le Conseil d'Administration sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Il en est de même de l'affectation du Bénéfice 2023.

3. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PECHEURS EN 2023

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Total
ANJOUTEY	26	11	5	6	1	49
BELFORT - BAVILLIERS	545	225	53	169	20	1012
BESSONCOURT	33	28	5	12	0	78
BOUROGNE	79	52	11	14	0	156
CHEVREMONT	21	20	1	12	0	54
COURTELEVANT	14	13	2	1	0	30
FLORIMONT		48	5	3	0	56
FOUSSEMAGNE	34	11	4	12	2	63
GIROMAGNY		118	6	24	0	148
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	148	57	10	39	3	257
LEPUIX		18	1	4	0	23
MONTREUX-CHATEAU	265	116	21	39	0	441
MORVILLARS	76	29	5	10	2	122
RECHESY	18	13	5	8	2	46
TREVENANS	95	55	6	20	3	179
Total	1354	814	140	373	33	2714

Répartition des membres actifs dans les AAPPMA en 2023

Association	membres actifs				
	2019	2020	2021	2022	2023
ANJOUTEY	38	49	65	58	49
BELFORT - BAVILLIERS	947	909	927	993	1012
BESSONCOURT	80	75	90	72	78
BOUROGNE	183	164	138	169	156
CHEVREMONT	57	70	52	50	54
COURTELEVANT	32	40	43	36	30
ETUEFFONT	31	41			
FAVEROIS	14	17	21		
FLORIMONT	36	37	36	61	56
FOUSSEMAGNE	99	114	80	86	63
GIROMAGNY	98	101	163	163	148
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	258	273	286	261	257
LEPUIX	33	24	32	33	23
MONTREUX-CHATEAU	403	378	391	438	441
MORVILLARS	133	133	90	112	122
RECHESY	56	64	67	53	46
TREVENANS	125	143	120	151	179
Total	2623	2632	2601	2736	2714

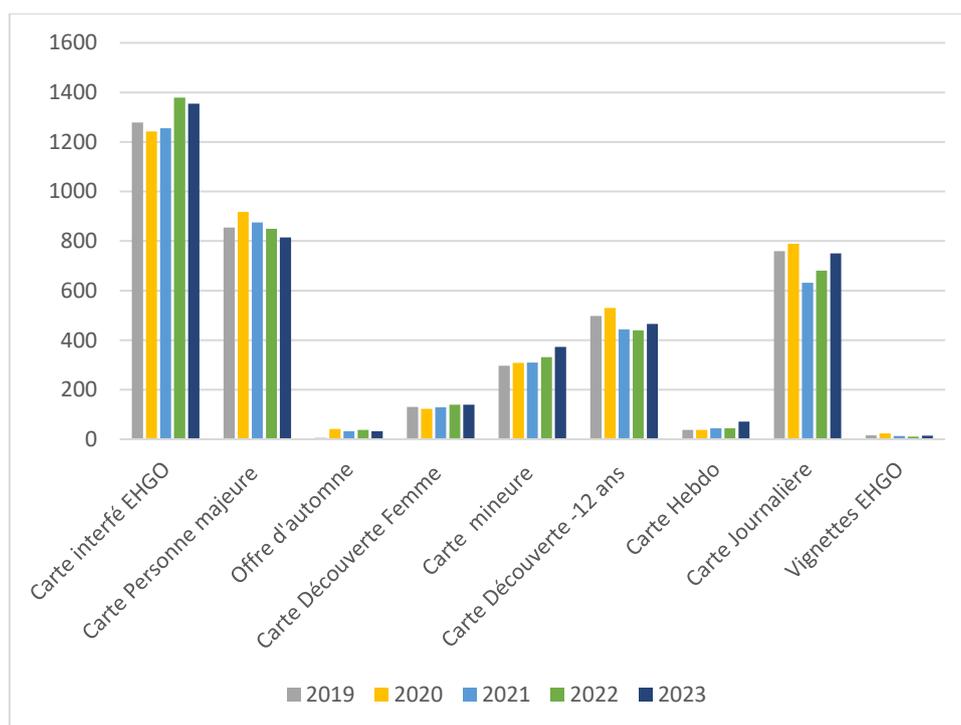


Evolution des membres actifs sur 5 ans

Association	Carte interfé Personne majeure EHGO	Carte Personne majeure	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Personne majeure "Offre d'automne"	Carte Hebdo	Carte Journalière	Total	EHGO sans cartes
ANJOUTEY	26	11	5	6	18	1	0	7	74	0
BELFORT - BAVILLIERS	545	225	53	169	210	20	53	499	1774	6
BESSONCOURT	33	28	5	12	7	0	1	9	95	0
BOUROGNE	79	52	11	14	9	0	6	54	225	0
CHEVREMONT	21	20	1	12	7	0	1	5	67	0
COURTELEVANT	14	13	2	1	3	0	0	2	35	0
FLORIMONT		48	5	3	17	0	0	12	85	
FOUSSEMAGNE	34	11	4	12	14	2	1	20	98	0
GIROMAGNY		118	6	24	21	0	1	2	172	
JONCHEREY-DELLE-LEBETAIN	148	57	10	39	49	3	6	46	358	1
LEPUIX		18	1	4	2	0	0	0	25	
MONTREUX-CHATEAU	265	116	21	39	50	0	1	33	525	4
MORVILLARS	76	29	5	10	23	2	0	15	160	1
RECHESY	18	13	5	8	4	2	0	12	62	0
TREVENANS	95	55	6	20	32	3	1	34	246	2
Total	1354	814	140	373	466	33	71	750	4001	14

Bilan des répartitions des ventes des différentes cartes au sein des AAPPMA en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Carte interfé EHGO	1279	1243	1255	1379	1354
Carte Personne majeure	854	918	875	849	814
Offre d'automne	5	41	33	37	33
Carte Découverte Femme	130	122	129	139	140
Carte mineure	297	308	309	332	373
Carte Découverte -12 ans	498	530	443	439	466
Carte Hebdo	37	37	44	44	71
Carte Journalière	759	789	631	680	750
Vignettes EHGO	16	23	13	10	14
TOTAL	3933	4011	3732	3909	4015



Evolution des ventes des différents produits nationaux sur les 5 dernières années

4. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

4.1 POINT SUR LA SITUATION DES DEBITS DES COURS D'EAU EN 2023

Si, heureusement, la situation catastrophique, en termes de débits, de l'année 2022, ne s'est pas reproduite en 2023, cette dernière année n'en a pas moins été en tension, particulièrement en juin et en septembre sur le Nord Territoire.

De faits, nos techniciens, avec l'appui des bénévoles de l'AAPPMA de Lepuix, ont dû réaliser, le 15 juin 2023, une pêche de sauvetage, sur le linéaire en amont de la pisciculture de l'association, comme presque chaque année depuis 2010.

Ce secteur constitue, avec les zones de captages de la Savoureuse, le premier linéaire atteint par la sécheresse.

Les pluies salutaires de fin juin/début juillet et de fin septembre ont permis de ne pas réitérer, ni d'étendre, ces interventions.

Au-delà de la gestion en temps réel de ces événements et de nos tentatives de pondérer leurs impacts sur les populations piscicoles, nos salariés s'emploient quotidiennement à sensibiliser les acteurs de la gestion de l'eau, du département et au-delà, sur l'évolution catastrophique de ces débits depuis 30 ans et sur les mesures nécessaires.

Pour ce faire, en plus de leur participation aux comités sécheresses et aux diverses instances décisionnaires en matière d'aménagement et de gestion des eaux, nos salariés s'efforcent de développer des outils ou de valoriser des données démontrant cette évolution.

Ainsi, si en 2022 (voir rapport d'assemblée générale de l'année 2022), au-delà des présentations que nous avons mis au point, nous nous étions penchés sur la réalisation d'une carte de l'état des débits les plus faibles observés sur l'année & sur l'ensemble du réseau hydrographique départemental ; celle-ci, moins pertinente en 2023, n'a pas été réitérée.

A l'inverse, nous avons continué de développer des outils/documents de vulgarisation/valorisation des données disponibles dans les très nombreuses bases de données (météo-France, Hydroeaufrance, ...) ;

Pour faire comprendre aux gestionnaires les enjeux au-delà de la simple alimentation en eau potable à courts termes ;

Et pour ne pas agir sans cesse sur les conséquences mais sur les causes et s'adapter aux sécheresses de demain annoncées bien plus problématiques.

Ceci ne pourra se faire uniquement par la recherche de nouvelles ressources en profondeur, comme dans les nappes captives Sundgauviennes, dont les niveaux baissent depuis quarante ans ;

Au contraire, cela nécessitera une protection des rares milieux encore fonctionnels, une adaptation profonde de nos pratiques d'urbanisme et agricoles et une refonte de l'aménagement et de la gestion de nos cours d'eau sur-incisés et de nos zones humides supprimées ou drainées ;

D'autant plus si l'on tient à tenir les objectifs de bon état des eaux superficielles et souterraines fixés par la politique de l'eau (SDAGE).

C'est ainsi que nous nous apprêtons à diffuser et valoriser un rapport de nos services sur la

« VALORISATION DES ELEMENTS DE CONNAISSANCES SUR LES DEBITS DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE DE BELFORT.

Fiches de synthèse de l'évolution des débits estimés sur les stations limnimétriques du département.

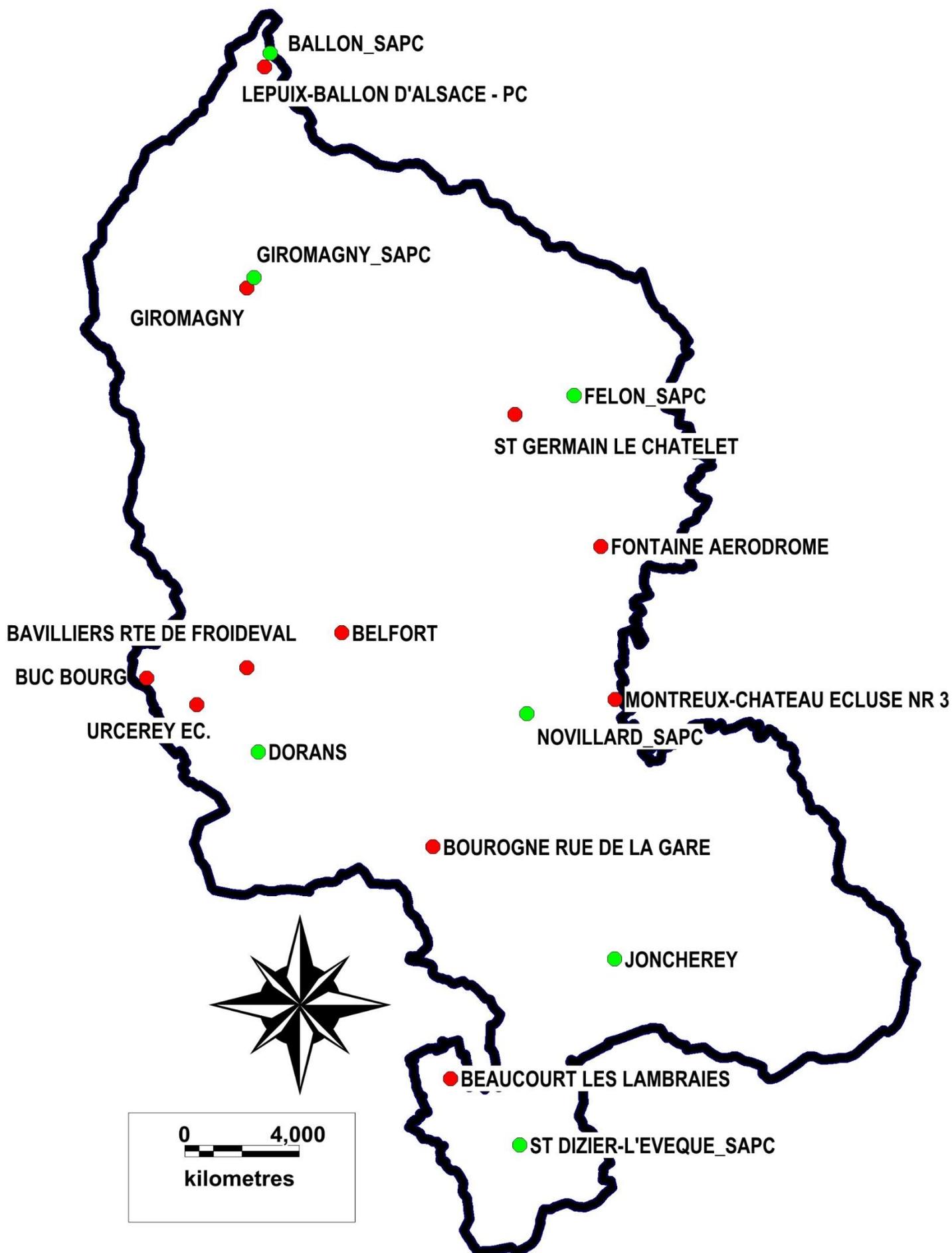
Caractérisation de l'évolution des moyennes, basses et hautes eaux depuis les premiers relevés en lien avec la gestion des crues, le réchauffement climatique, la qualité des eaux et des milieux aquatiques, ainsi que la gestion des épisodes de sécheresses. »

Ce rapport, issu d'un long travail interne de compilation et de traitement des données acquises par la DREAL Bourgogne Franche-Comté (débits) & Météo-France (précipitations) doit traduire cette évolution catastrophique via des indicateurs pertinents, utiles à la gestion de la ressource (autorisations de prélèvements et de rejets) et précise les contours de l'encadrement de ces dernières.

Ainsi, notre département dispose de 18 stations météorologiques, dont 7 sont encore en activité aujourd'hui, et dont seules 2 (Giromagny et Joncherey) permettent une comparaison interannuelle et à une "normale" suffisamment anciennes (antérieure à 1990).

Station	BV	altitude	Latitude	longitude	date début	date fin
LEPUIX-BALLON D'ALSACE - PC	Savoureuse	1117	47.808333	6.840000	01/12/1954	21/01/1984
BALLON_SAPC	Savoureuse	1153	47.812667	6.842667	20/10/1994	en activité
GIROMAGNY	Savoureuse	471	47.738333	6.831667	01/12/1954	31/12/1995
GIROMAGNY_SAPC	Savoureuse	473	47.741667	6.835000	01/01/1991	en activité
BELFORT	Savoureuse	422	47.629333	6.876000	01/01/1950	23/05/2013
BUC BOURG	Savoureuse/Lizaine	370	47.615000	6.785000	01/01/1950	30/04/1955
URCEREY EC.	Savoureuse	392	47.606667	6.808333	01/01/1956	31/12/1961
BAVILLIERS RTE DE FROIDEVAL	Savoureuse	350	47.618333	6.831667	01/03/1962	31/12/1983
DORANS	Savoureuse	401	47.591667	6.837000	28/04/2009	en activité
ST GERMAIN LE CHATELET	Bourbeuse	395	47.698333	6.956667	14/12/1954	30/04/1990
FELON_SAPC	Bourbeuse	383	47.704333	6.984167	26/05/2007	en activité
FONTAINE AERODROME	Bourbeuse	365	47.656667	6.996667	01/11/1971	31/12/1976
MONTREUX-CHATEAU ECLUSE NR 3	Bourbeuse	341	47.608333	7.003333	01/01/1975	31/07/1992
NOVILLARD_SAPC	Bourbeuse	366	47.603833	6.962167	27/03/2009	en activité
BOUROGNE RUE DE LA GARE	Bourbeuse	337	47.561667	6.918333	01/05/1956	31/08/1957
ST DIZIER-L'EVEQUE_SAPC	Allaine	553	47.467333	6.958833	01/08/1991	en activité
JONCHEREY	Allaine	359	47.526167	7.003167	01/12/1954	en activité
BEAUCOURT LES LAMBRAIES	Allan	439	47.488333	6.926667	01/01/1983	31/10/1988

Tableau des stations météorologiques historiques et actuelles sur le département (WGS84)
(FDAAPPMA90 – source : Météo-France)



Carte des stations météorologiques du département actives (en vert) et inactives (en rouge)

Ainsi, pour l'année 2023, étant dans l'incapacité de comparer les précipitations de l'année (cumul annuel, cumuls mensuels, ...) aux données historiques sur la station du Ballon d'Alsace (absence régulière de données de 1955 à 1980 puis systématique entre 1984 et 1994), la station de Giromagny a été retenue.

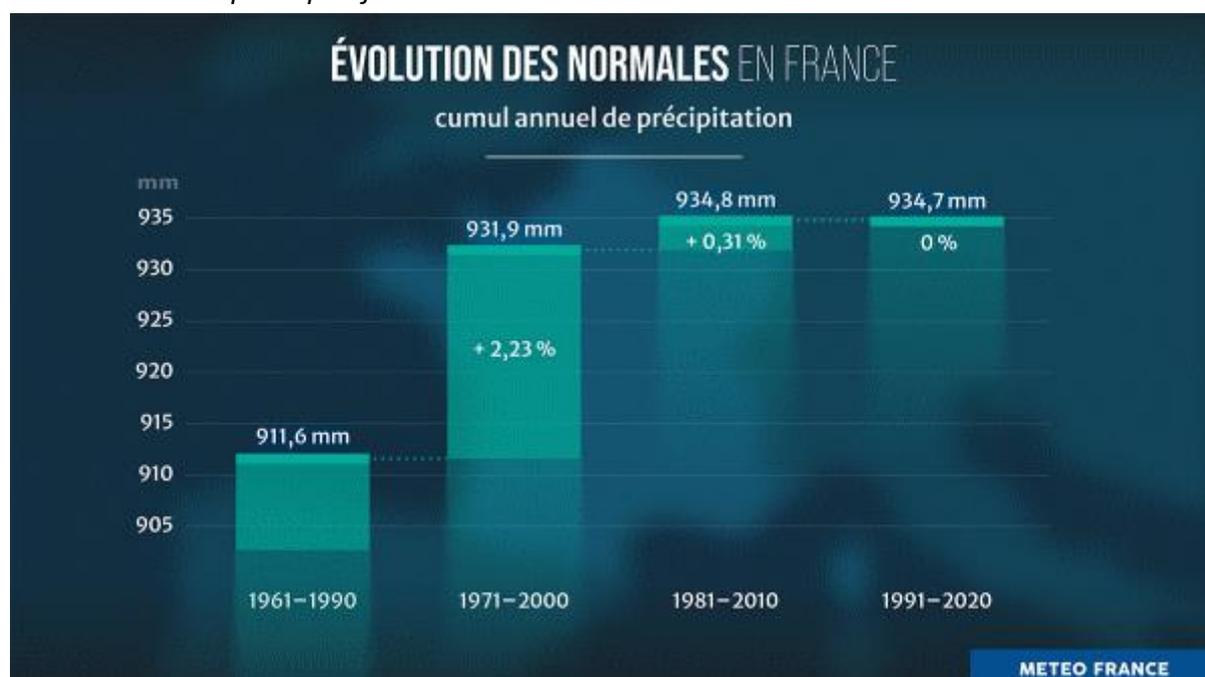
En effet, la station du Ballon apparaîtrait comme la plus adaptée pour caractériser/justifier les débits de la Savoureuse, les précipitations y étant les plus abondantes (40% supérieures à celles de Giromagny sur la base des moyennes des cumuls mensuels de précipitations - mm - de 1955 à 1975), et le ruissellement, alimentant les cours d'eau, y étant à son paroxysme au vu des pentes et de la géologie du secteur. Cette station serait effectivement optimale si ce n'était l'absence de données, particulièrement entre 1980 et 1994.

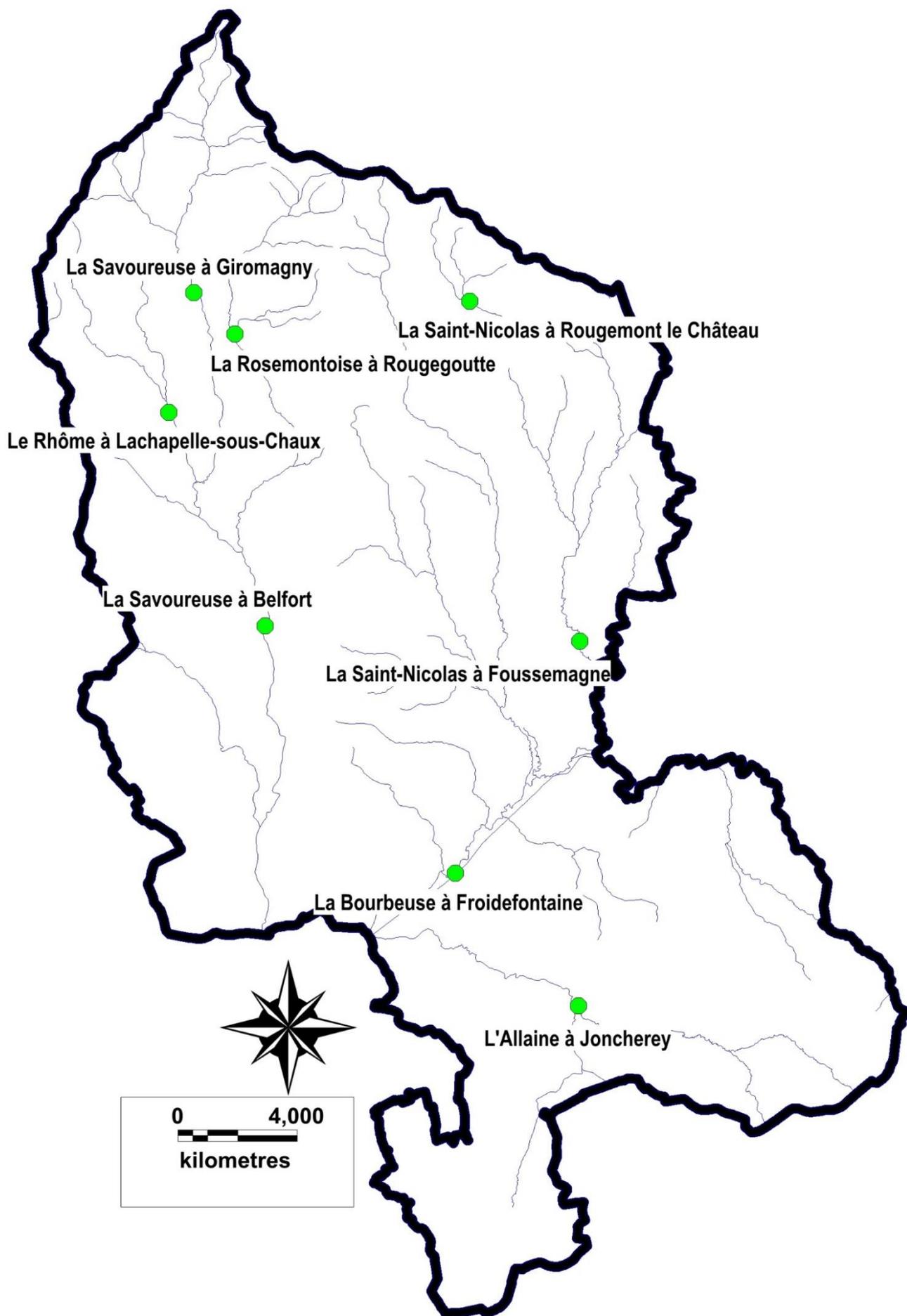
Or, au vu des périodes de suivis disponibles des débits de nos cours d'eau (voir tableau ci-après) et considérant la baisse significative de ces derniers, principalement ceux du Nord Territoire et ce depuis le début des années 2000, il apparaît que la normale de référence de retour 30 ans la plus pertinente à considérer soit la période 1971-2000

Station	Altitude	X-L93	Y-L93	Surface Bv amont	date début	date de fin
La Savoureuse à Giromagny	468m	986 734	6 744 817	30,5 km ²	10/07/1974	en activité
La Savoureuse à Belfort	357m	989 649	6 733 780	141 km ²	03/12/1964	en activité
Le Rhône à Lachapelle-sous-Chaux	407m	986 101	6 740 759	19,3 km ²	28/06/1974	en activité
La Rosemontoise à Rougegoutte	465m	988 160	6 743 497	25,4 km ²	01/04/2005	en activité
La Saint-Nicolas à Rougemont le Château	473m	995 913	6 744 977	9 km ²	26/07/1974	en activité
La Saint-Nicolas à Foussemagne	342m	1 000 147	6 733 794	66 km ²	14/05/2008	en activité
La Bourbeuse à Froidefontaine	330m	996 385	6 725 839	316 km ²	01/01/1996	en activité
L'Allaine à Joncherey	352 m	1 000 705	6 721 605	319 km ²	23/11/1995	en activité

Tableau des stations limnimétriques sur le département (Lambert 93) (FDAAPPMA90 – source : hydro.eaufrance.fr)

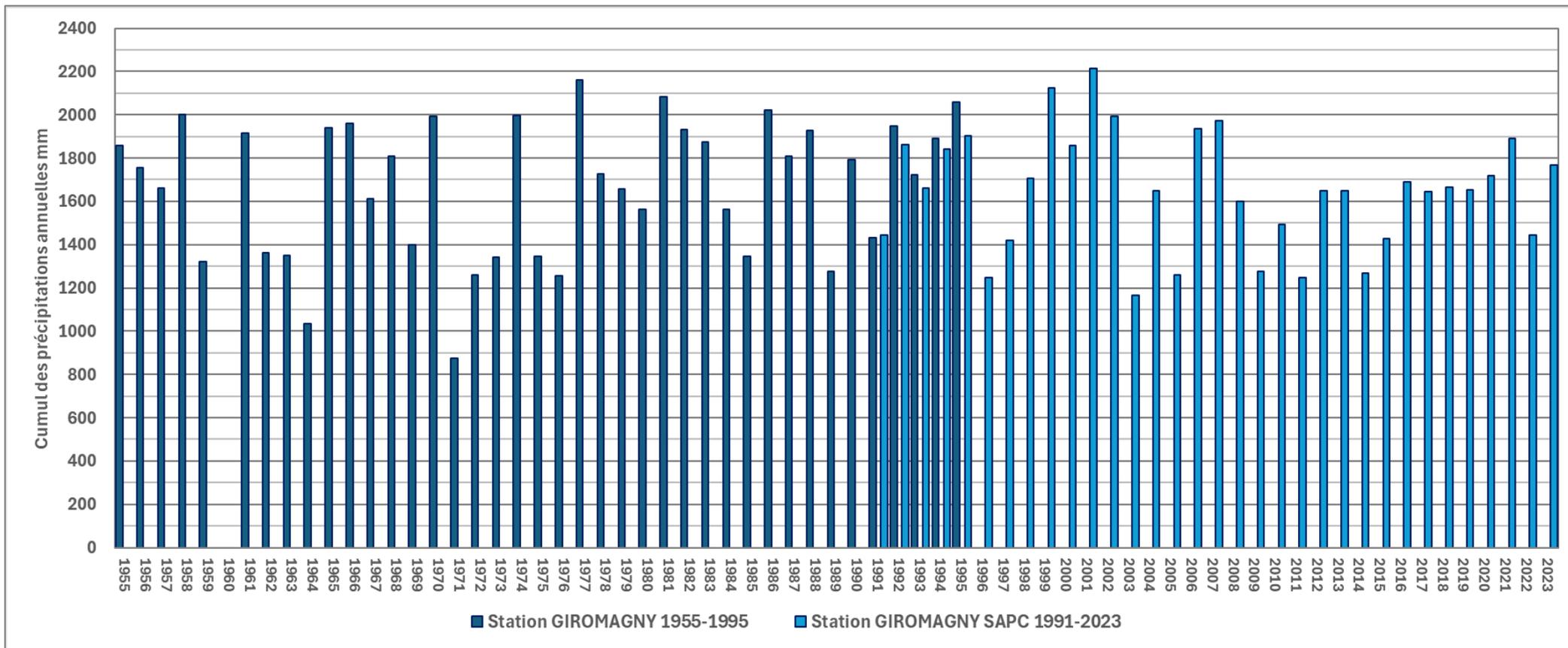
" Références climatiques, les " normales " servent à représenter le climat d'une période donnée. Elles sont calculées sur 30 ans et mises à jour toutes les décennies. Les normales climatiques permettent de caractériser le climat sur un lieu donné, pour une période donnée. Il s'agit d'un produit statistique de référence pour l'étude du climat. " extrait et schéma ci-dessous de météo-France -article du 27-06-2022 - De nouvelles normales pour qualifier le climat en France.





Carte des stations limnimétriques du département - FDAAPPMA90

Source : hydro.eaufrance.fr



Graphique de l'évolution des cumuls annuels de précipitations de 1955 à 2023 sur les deux stations météorologiques de Giromagny

FDAAPPMA 90 – Source : météo-France

Les variations interannuelles des cumuls de précipitations sur la station de Giromagny (ancienne et actuelle) sont importantes mais ne corroborent pas systématiquement l'état des débits sur la Savoureuse.

Lesdites variations sont significatives et du même ordre de grandeur que sur celles de la station du Ballon d'Alsace de 1994 à 2022 (Moyenne à 2247 mm, Médiane à 2140 mm, Max à 3005 mm et Minimale à 1689 mm).

Normale de référence	Période	1961-1990	1971-2000	1981-2010	1991-2020
	Moyenne en mm	1639	1681	1725	1661
	Médiane en mm	1692	1727	1809	1655
	Min en mm	876	876	1166	1166
	Max en mm	2163	2163	2216	2216
2022	Cumul annuel en mm	1443,9	1444,9	1445,9	1446,9
	Rapport à la moyenne	88%	86%	84%	87%
	Rapport à la médiane	85%	84%	80%	87%
2023	Cumul annuel	1769,5	1770,5	1771,5	1772,5
	Rapport à la moyenne	108%	105%	103%	107%
	Rapport à la médiane	105%	103%	98%	107%

Tableau du rapport aux normales de référence des cumuls annuels de précipitations des années 2022 et 2023 sur la station de Giromagny – Calculs : FDAAPPMA90 sur la base des données Météo-France

On peut identifier via ce tableau que sur ce secteur et contrairement au niveau national, la dernière normale de référence (1991-2020) n'est pas stable vis-à-vis de la précédente, au contraire elle s'abaisse significativement.

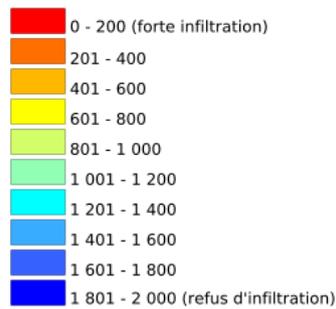
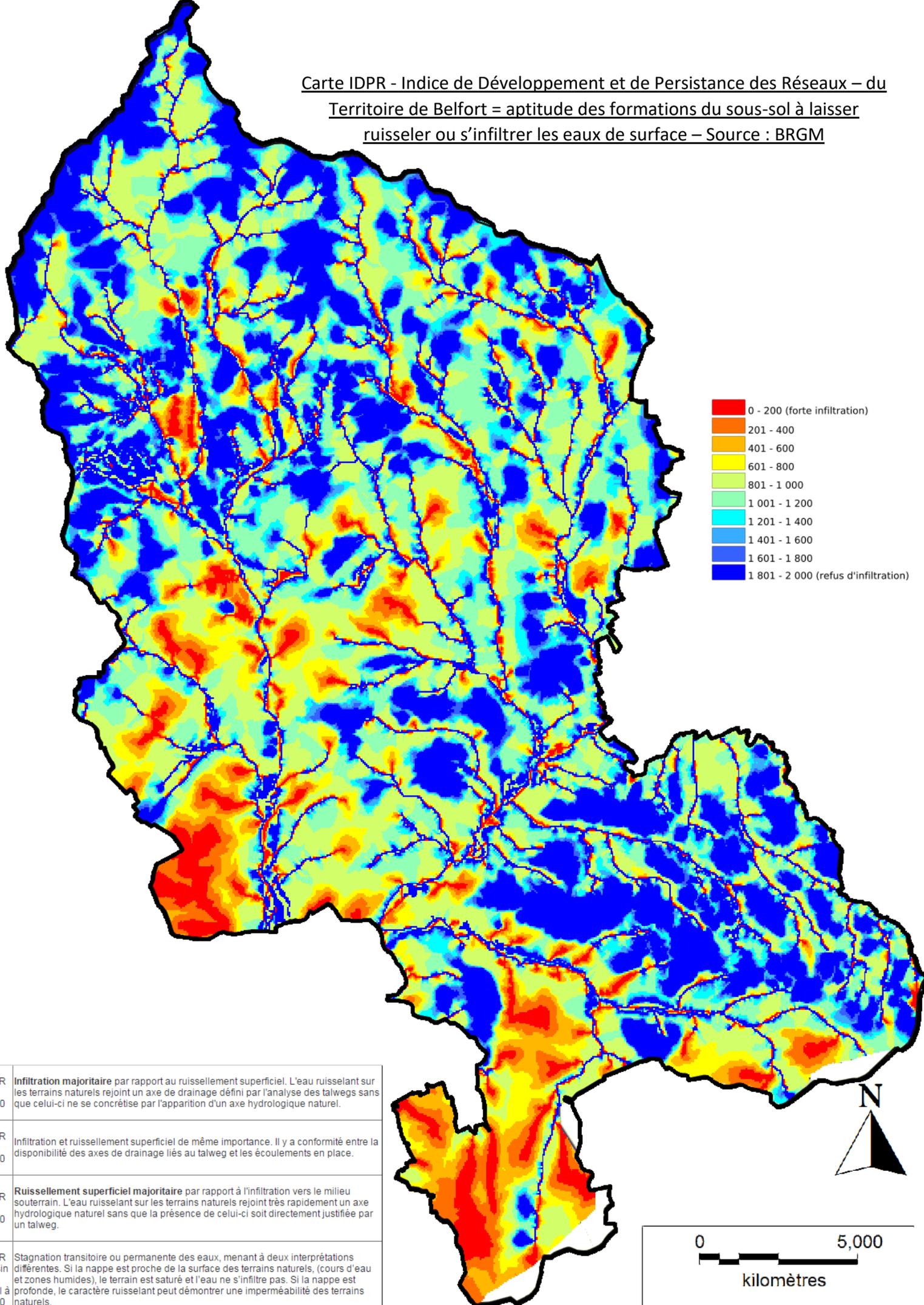
Il apparaît toutefois que l'échelle d'analyse annuelle des précipitations n'est pas pertinente pour caractériser un lien déficit de précipitation / déficit hydrologique.

Comme précisé en 2022, la faible capacité de stockage en eau des sols de notre Territoire, en lien avec le caractère drainant de ces derniers ou de leurs sensibilités aux ruissellements, induit une réaction significative à la baisse de nos cours d'eau à la suite de déficits pluviométriques de l'ordre du mois, voire de la quinzaine de jours en cas d'épisodes caniculaires (voir tableau ci-dessous).

		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1971-2000	Moyenne mm	178	149	129	98	115	131	117	108	109	144	181	189
	Médiane mm	171	120	106	82	116	119	118	112	101	119	156	193
	Min mm	14	20	12	20	25	17	17	50	19	19	14	34
	Max mm	439	400	436	268	252	352	318	188	271	395	398	435
2022	cumuls mensuels mm	107,2	243,7	34	134,7	39,9	126,5	3,5	45	179	194,9	160,1	175,4
	Rapport à la moyenne	60%	164%	26%	138%	35%	97%	3%	42%	165%	136%	88%	93%
	Rapport à la médiane	63%	203%	32%	164%	35%	106%	3%	40%	177%	164%	103%	91%
2023	cumuls mensuels mm	199,5	12	195,8	118,6	61,5	40,5	139,2	151,7	27,3	164,1	383,3	276
	Rapport à la moyenne	112%	8%	152%	121%	54%	31%	119%	140%	25%	114%	212%	146%
	Rapport à la médiane	117%	10%	185%	144%	53%	34%	118%	135%	27%	138%	246%	143%

Tableau du rapport à la normale de référence 1971-2000 des cumuls mensuels de précipitations des années 2022 et 2023 sur la station de Giromagny – Calculs : FDAAPPMA90 sur la base des données Météo-France

Carte IDPR - Indice de Développement et de Persistance des Réseaux – du
Territoire de Belfort = aptitude des formations du sous-sol à laisser
ruisseler ou s’infiltrer les eaux de surface – Source : BRGM

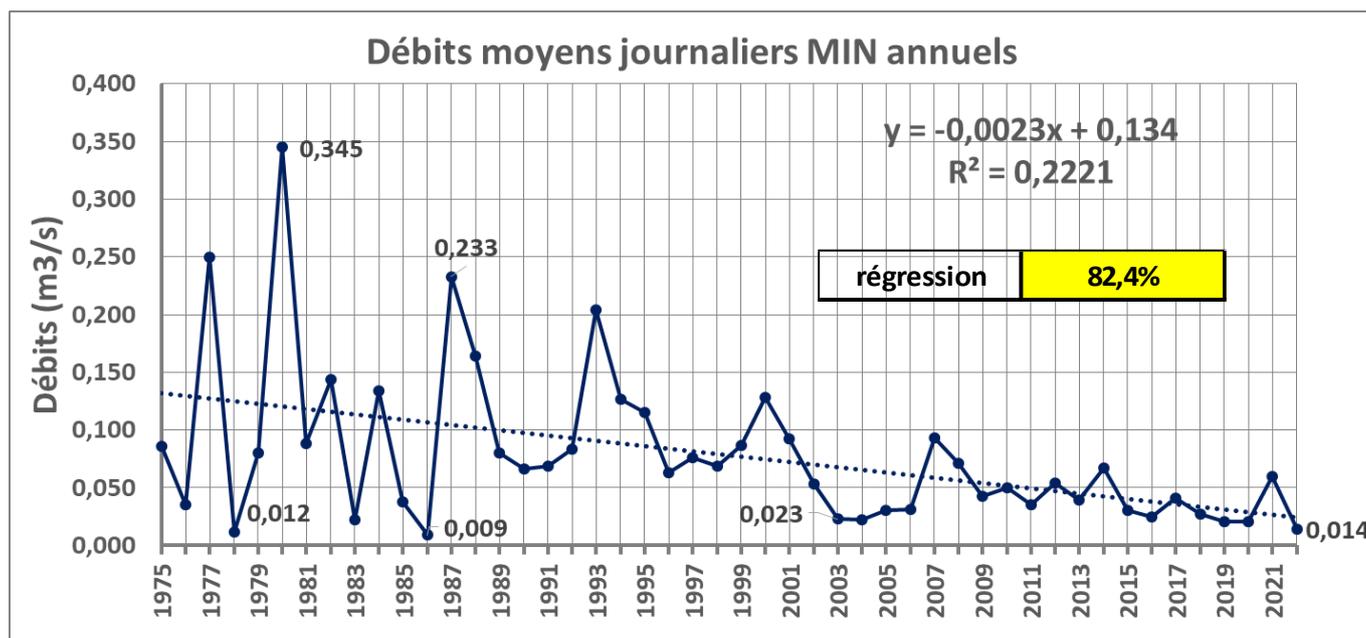


IDPR < 1000	Infiltration majoritaire par rapport au ruissellement superficiel. L'eau ruisselant sur les terrains naturels rejoint un axe de drainage défini par l'analyse des talwegs sans que celui-ci ne se concrétise par l'apparition d'un axe hydrologique naturel.
IDPR = 1000	Infiltration et ruissellement superficiel de même importance. Il y a conformité entre la disponibilité des axes de drainage liés au talweg et les écoulements en place.
IDPR > 1000	Ruissellement superficiel majoritaire par rapport à l'infiltration vers le milieu souterrain. L'eau ruisselant sur les terrains naturels rejoint très rapidement un axe hydrologique naturel sans que la présence de celui-ci soit directement justifiée par un talweg.
IDPR voisin ou égal à 2000	Stagnation transitoire ou permanente des eaux, menant à deux interprétations différentes. Si la nappe est proche de la surface des terrains naturels, (cours d'eau et zones humides), le terrain est saturé et l'eau ne s'infiltré pas. Si la nappe est profonde, le caractère ruisselant peut démontrer une imperméabilité des terrains naturels.

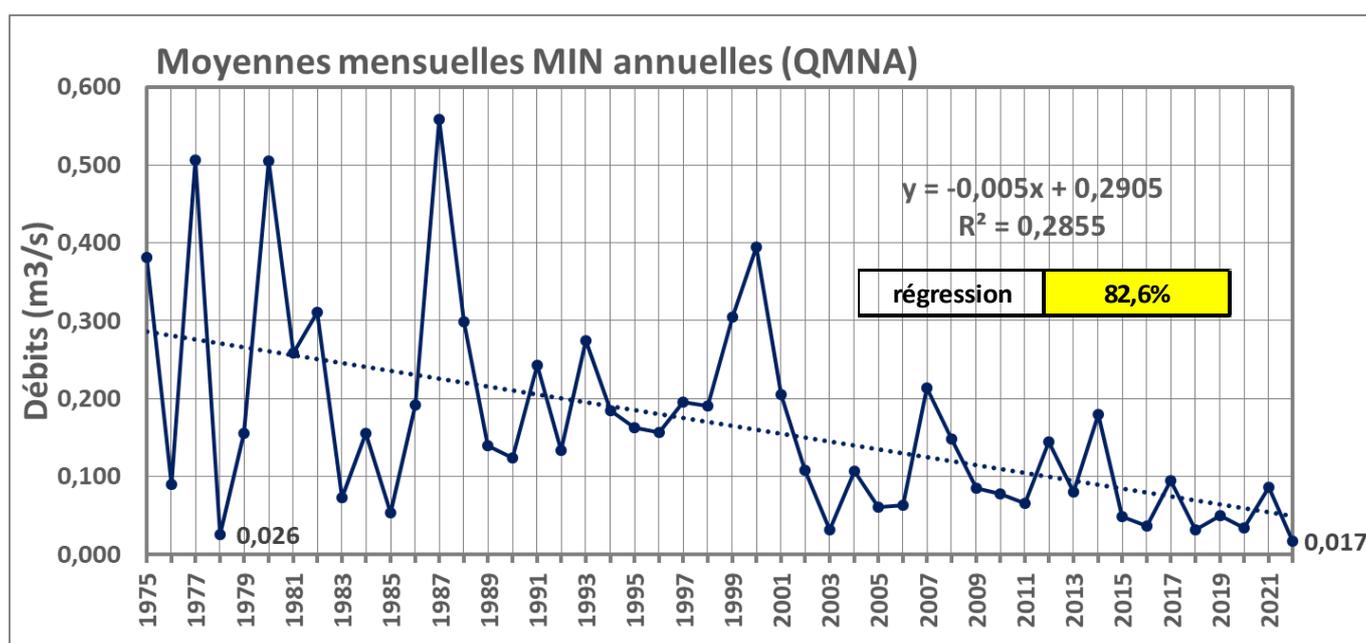
C'est ainsi, avec des cumuls annuels de précipitations légèrement en baisse ces dix dernières années, mais surtout une irrégularité des épisodes pluvieux et/ou orageux estivaux, que les débits des cours d'eau vosgiens affichent des débits de plus en faibles.

Ce phénomène est bien entendu fortement accentué par l'état des cours d'eau, extrêmement incisés, drainant en basses eaux les terrains adjacents, mais aussi par la multiplicité des prélèvements, autorisés et surtout non autorisés, ainsi que du fait de l'occupation et de l'usage des sols.

Si, certes, des épisodes de sécheresses sévères se sont déjà produit par le passé, c'est la récurrence et la durée de ceux-ci qui sont particulièrement marquées ces vingt dernières années.

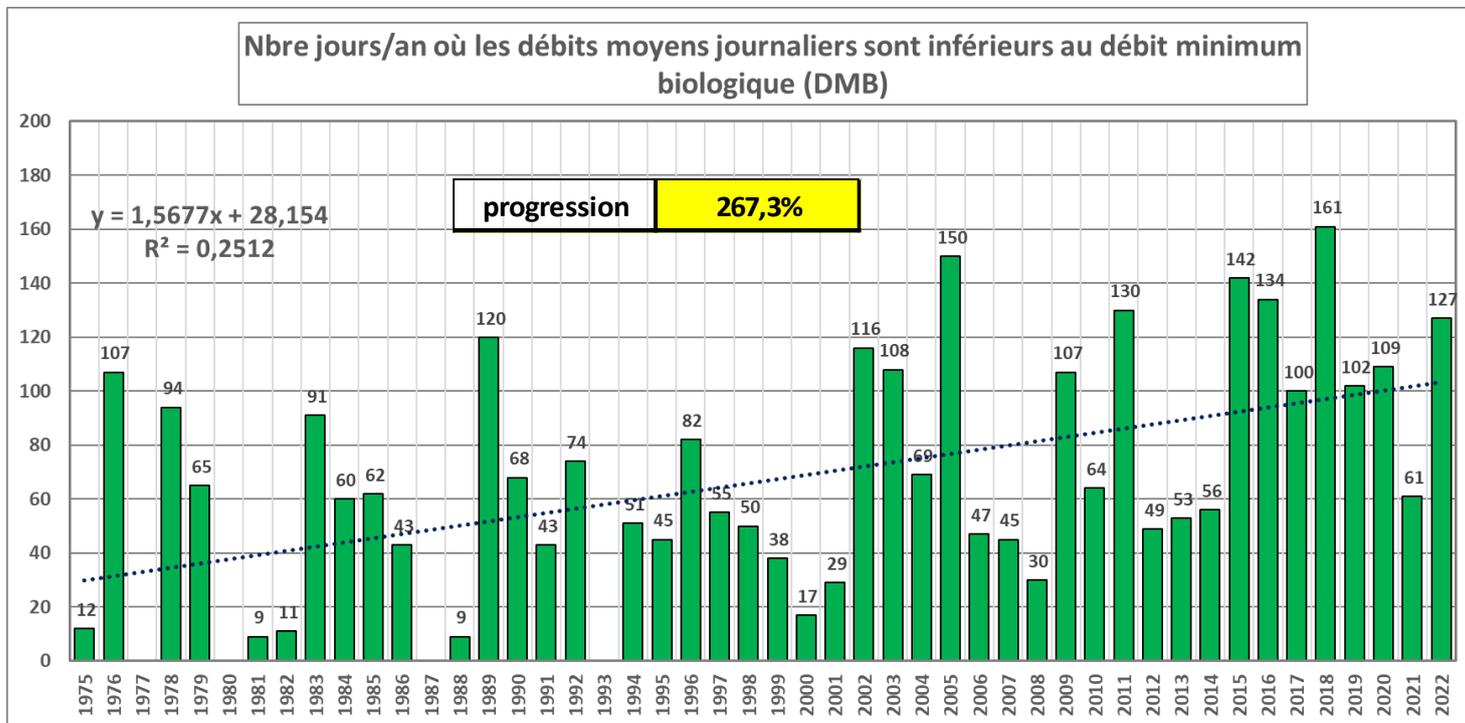


Courbe d'évolution de 1975 à 2022 du débit moyen journalier minimal annuel (23 l/s en 2023) ci-dessus, et du débit mensuel minimal annuel (62 L/s en 2023) – ci-dessous - sur la Savoureuse à Giromagny – Source : FDAAPPMA90 sur la base des débits moyens journaliers extraits du site hydro.eaufrance.fr

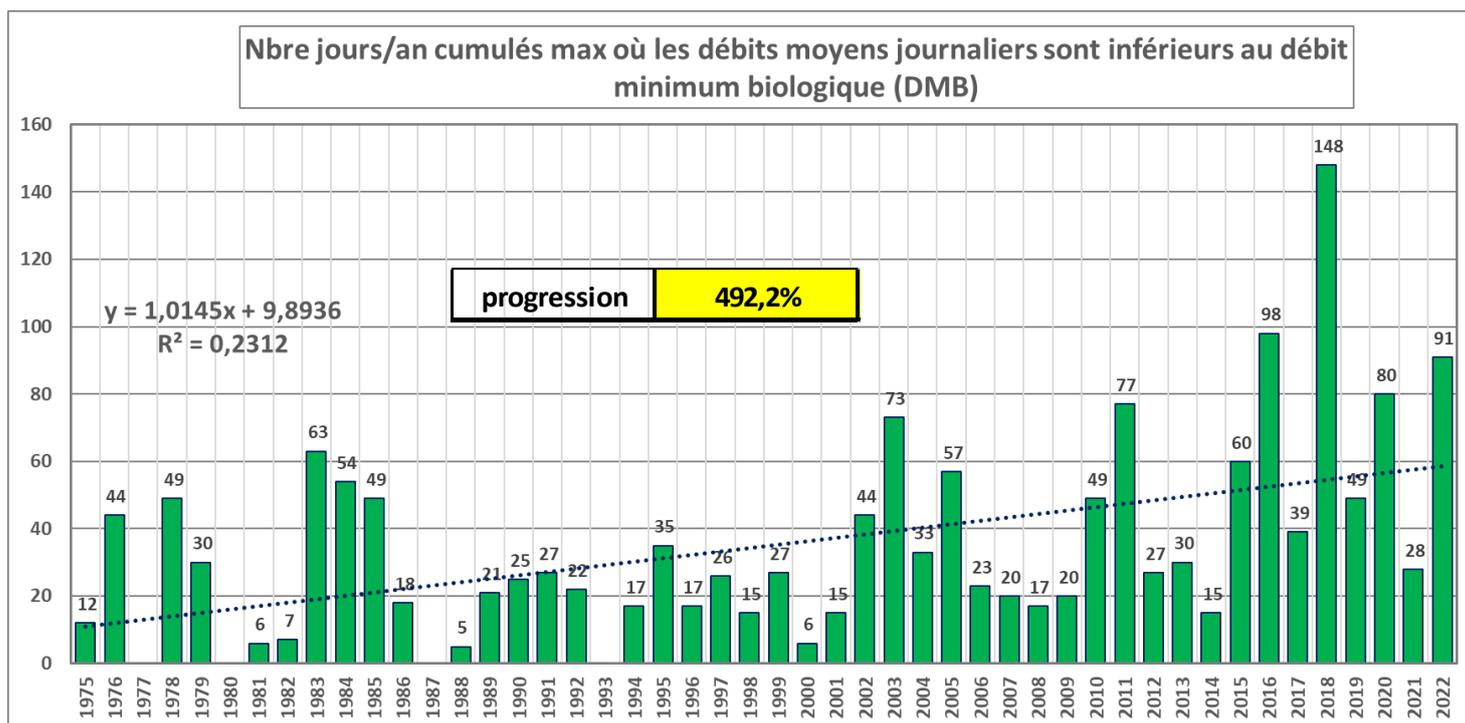


Si entre 1987 et 2000 la Savoureuse à Giromagny n'affichait jamais un débit inférieur à 60 L/s (certaines années jamais en dessous de 200 L/s), depuis, le cours d'eau atteint régulièrement des débits bien en deçà.

Si non seulement le nombre de jours cumulés concernés par ces épisodes de basses eaux augmente exponentiellement ces dix dernières années, c'est surtout l'augmentation de la durée des épisodes qui est la plus marquante.



Graphiques représentant le nombre de jours par an (ci-dessus) et la plus grande période annuelle (ci-dessous) de 1975 à 2022 où la Savoureuse à Giromagny affiche des débits moyens journaliers en deçà du Débit minimum biologique – interdisant logiquement de fait tous prélèvements – Source : FDAAPPMA90 sur la base des débits moyens journaliers extraits du site hydro.eaufrance.



4.2 BILAN DE L'ATELIER PÊCHE NATURE FEDERAL 2023

A. PARTENARIAT AVEC LA BASE NAUTIQUE



Aucune animation n'a été programmée en 2023 avec la base nautique du Malsaucy.

Toutefois, dans le cadre d'une convention triennale signée avec le Département du Territoire de Belfort, nous avons programmé 92 demi-journées d'animations « pêche » en 2024 avec une participation financière de 8 000 €.

B. PARTENARIAT AVEC LE LYCEE JULES FERRY

Notre partenariat avec la section sportive « pêche et environnement » du lycée Jules Ferry de Delle a été reconduit en 2023.

Un mercredi par mois, les 12 lycéens ont été initiés à différentes techniques de pêche sur différents spots des environs (pêche au coup à la canne télescopique, à la grande canne avec kit strippa, pêche au feeder, pêche à l'anglaise, pêche de la carpe en batterie, pêche au zig, pêche aux leurres et pêche en float tube) et l'année scolaire s'est achevée par un stage multi pêches fin juin.

En plus du traditionnel enduro avec bivouac, une journée de découverte de la biodiversité de nos rivières a été organisée avec une descente du Doubs en canoé.

Ce partenariat se poursuit en 2024.





C. ANIMATION PECHE AVEC L'ÉCOLE PRIMAIRE D'ANJOUTEY

Le 16 juin 2023, les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire d'Anjoutey ont pu découvrir la pêche au coup au bord de l'étang Fredo à Anjoutey.

Le président de l'AAPPMA, des bénévoles de l'association et Philippe Dupré (administrateur de la Fédération) étaient présents pour encadrer les 50 enfants et partager un repas tiré du sac au bord de l'eau.





D. ANIMATION PECHE AVEC LE CENTRE DE LOISIR DE LA PEPINIERE



Le 12 juillet 2023, notre Educateur Sportif a accueilli des enfants du centre de loisir de la Pépinière à l'étang d'animation près du Malsaucy. Les enfants étaient ravis d'avoir pêché, pour certains d'entre eux, leurs premiers poissons.

4.3 NOS MANIFESTATIONS

A. FESTIVITAS

Fort de ces 11 années d'existence, le salon FestiVitas a encore rencontré un vif succès en ce début d'année 2023.

En quelques chiffres : ce sont 23 800 visiteurs comptabilisés dans le week-end, 300 exposants, 96 conférences et présentations.

Le point fort de notre espace FestiPêche était certainement la maquette pédagogique présentée par les Fédérations de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.



B. PECHE A L'ETANG BELLERIVE



Afin de connaître le peuplement piscicole de l'étang Bellerive, situé sur la commune d'Andelnans, à ce jour interdit à la pêche, le Grand Belfort a missionné notre Fédération pour mener à bien cette opération.

Pour ce faire, nous avons fait appel à quelques spécialistes de différentes techniques de pêche, à savoir la pêche au coup, la pêche aux leurres et la pêche de la carpe.

Plusieurs silures ont ainsi mordu à l'hameçon, quelques belles perches, perches soleil, brêmes, gardons, un brochet mais aucune carpe...

Des discussions sont en cours avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour autoriser la pêche sur ce plan d'eau.

C. FETE DE LA PECHE

Suite au succès rencontré en septembre 2022 à l'étang des Forges lors du Centenaire du Territoire de Belfort, la Fédération a souhaité organiser une journée découverte de la pêche. Cette fois le rendez-vous était fixé le 02 septembre à l'étang Gauthier à Sermamagny.

Volontairement moins importante qu'en 2022, cette manifestation a tout de même remporté le succès attendu en faisant découvrir la pêche aux débutants (adultes et enfants) et de nouvelles techniques aux pêcheurs confirmés, sous un soleil magnifique.

Un alevinage exceptionnel de 150 kg de truites arc-en-ciel a été réalisé à cette occasion pour le plaisir des visiteurs.

Merci aux techniciens de la Fédération de pêche ainsi qu'aux bénévoles des AAPPMA présents pour accueillir les visiteurs.





D. LABELLISATION DE L'ETANG BEUQUE



Le comité régional de labellisation des parcours de pêche, composés d'élus associatifs et de représentants du secteur du tourisme, est le seul habilité à accorder les labels nationaux sur présentation des dossiers émis par les FDAAPPMA.

Le mercredi 6 septembre, le rendez-vous était donné sur le domaine des Ayeux à Lachapelle-sous-Chaux afin d'obtenir le label national "PASSION" pour l'étang Beauque, carpodrome de l'AAPPMA « La Douce Savoureuse ». Une fierté pour les bénévoles de cette AAPPMA.

Cette reconnaissance nationale est un véritable plus pour le développement du loisir pêche dans le Territoire de Belfort.

Trois ans après l'obtention du label "passion" pour l'étang Lechir à Sermamagny, c'est une 2^{ème} labellisation bien méritée pour les pêcheurs du Territoire de Belfort.

E. VITALSPORT DECATHLON



Le Vitalsport... C'était le samedi 9 septembre sur le parking du magasin Decathlon à BESSONCOURT !

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer, en famille ou entre amis. Vous aviez la possibilité de découvrir, tester et vous initier à une dizaine de sports différents, dont la pêche. Les visiteurs ont pu tester la pêche virtuelle en utilisant pour la première fois notre nouveau simulateur qui a remporté un franc succès.

Chaque année, juste avant l'ouverture, nous mettons en place un stand chez Décathlon Bessoncourt pour la vente de cartes de pêche ; en règle générale, c'est une AAPPMA qui vend les cartes le jeudi, et la fédération qui est présente le vendredi.

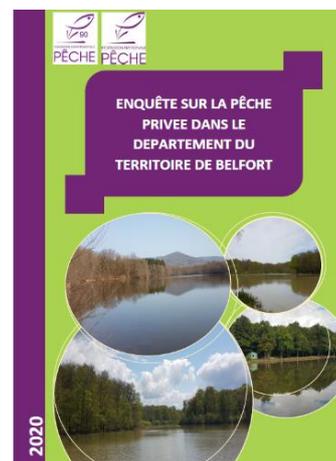
Pour l'ouverture de la saison 2023, c'est l'AAPPMA de Trévenans qui a tenu le stand le jeudi 9 mars. Notre mascotte Gloops arborait les rayons de l'enseigne et n'hésitait pas à prendre la pose...



4.4 ENQUÊTE PÊCHE PRIVEE

Suite à notre enquête réalisée en 2020 sur la pêche privée dans le Territoire de Belfort, notre Fédération a souhaité rencontrer Monsieur le Préfet afin qu'une information soit faite à tous les gestionnaires connus sur leurs droits et surtout leurs devoirs (rappels réglementaires).

Nous avons été reçus à la Préfecture de Belfort par Monsieur le préfet le 20 février 2023 à ce sujet. Ce dernier s'est engagé à faire le nécessaire auprès des structures privées et de mettre en place des contrôles en 2024.



Rapports de signalement dans le cadre de l'ORP Observatoire Régional des Pressions

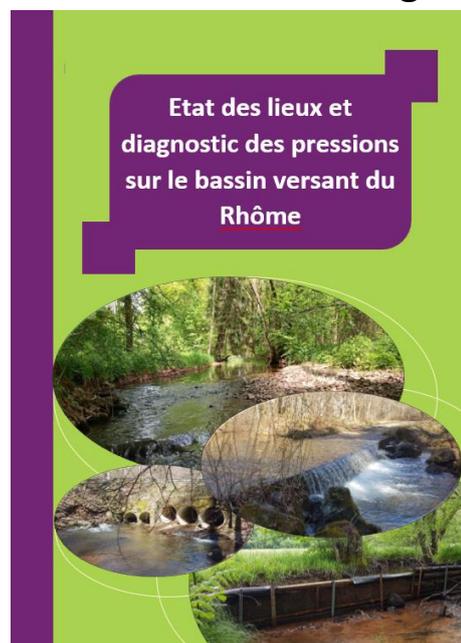
BV	Cours d'eau	N° de fiche	Commune	Pressions
Savoireuse	Ruisseau des Forges	FD90-2023-05	Belfort	Assec Non restitution d'un débit minimum biologique
Rhône	Combois	FD90-2023-04	Auxelles-Bas	Création de plan d'eau Prélèvement d'eau Modification du profil en long et en travers Destruction de frayères Obstacle à la continuité écologique
Rhône	Rhône	FD90-2023-02	Auxelles-Bas	Pollution des eaux
Rhône	Rhône	FD90-2023-03	Auxelles-Bas	Modification du profil en long et en travers Busage d'un cours d'eau
Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	FD90-2023-06	Fosse-magne	Pollution des eaux
Bourbeuse	Bourbeuse	FD90-2023-01	Bourogne	Destruction de frayère et de zone humide Remblai en zone inondable Modification du profil en travers

Dépôts de plainte et estimations de dommage

Estimation des dommages écologiques réalisée à la suite d'une pollution par laitance de ciment sur le Rhône à AUXELLES BAS (90) = 2 235 €

Estimation des dommages écologiques réalisée à la suite d'une pollution aux hydrocarbures sur la Madeleine à ANJOUTEY (90) = 3 460 €

Etat des lieux et diagnostic des pressions sur le bassin versant du Rhône



Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Pressions sur l'eau et les milieux aquatiques de la Région Bourgogne Franche-Comté, notre Fédération a décidé en 2023 de réaliser un état des lieux et un diagnostic des pressions rencontrées sur le bassin versant du Rhône.

Ce travail pourra nous servir dans l'élaboration et la réactualisation de notre PDPG et les propositions d'actions qui en découleront seront transmises aux collectivités gémapienne.

En ce qui concerne la pression des étangs sur le bassin versant du Rhône, et en particulier celui du Combois, notre Fédération travaille en étroite collaboration avec la MISEN (Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature) « étangs ».

4.5 REALISATION DES ACTIONS DE POLICE

Une équipe au service de la Fédération :

L'objectif est de répondre à nos statuts et de participer activement à la lutte anti-braconnage. Leurs secteurs d'activité sont les canaux du Territoire de Belfort, de jour comme de nuit.

Merci à notre équipe de Garde Pêche Particulier pour leur travail réalisé en 2023.

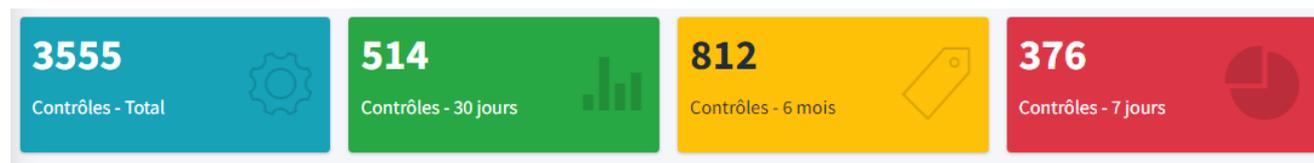


A. BILAN DES CONTROLES 2023

Salariés + Brigade GPP Fédération

Nombre de sortie en jours	548
Nombre d'heures de contrôle	727
Nombre de Pêcheurs contrôlés	1 383
Nombre de pêcheurs en infraction	0 (uniquement des avertissements)
Nombre d'infractions relevées	0
Nombre d'avertissements	10

B. BILAN DE L'APPLICATION VIGIPECHE AU 11/03/2024



Pour rappel, conformément aux statuts, chaque APPMA se doit de mettre en place des actions de surveillance et protection sur son territoire de compétence

4.6 LA CHARTE SUR L'EAU

La signature de la Charte d'engagement "l'Eau d'ici" a eu lieu le mardi 24 janvier 2023 à la Salle des Fêtes de Delle.

Autour du préfet du Territoire de Belfort se sont réunis les acteurs du territoire de la Communauté de Communes Sud Territoire pour signer cette charte synonyme d'engagement sur la qualité de l'eau. Elle a pour objectif de préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau plutôt que de la traiter, permettant ainsi de maintenir un service public d'eau potable à un prix raisonnable.

Les actions sont portées par les agriculteurs, les citoyens, les collectivités, les associations.

Sensibiliser à la santé des sols, préserver les paysages agricoles, accompagner la mise en œuvre de solutions alternatives à l'utilisation de pesticides, développer des filières d'intérêt valorisant les bonnes pratiques... sont autant d'actions à mettre en œuvre et à inscrire dans la durée.



4.7 ACTION DE NETTOYAGE

A. ENTRETIEN DE LA SAINT-NICOLAS

Pour cet hiver, l'entretien des berges de la Saint-Nicolas à Fontaine (enlèvement des bois morts et gestion des embâcles qui gênent l'écoulement du cours d'eau) s'est terminé ce jeudi 16 février.

Il aura encore fallu 3 demi-journées pour traiter le secteur concerné.

Merci aux bénévoles présents et aux jeunes d'Unicité sans qui ces opérations ne seraient pas envisageables.



B. J'AIME LA NATURE PROPRE

Suite au succès de l'édition 2022 mise en place en partenariat avec la Fédération de Chasse du Territoire de Belfort, cette manifestation est renouvelée pour 2023.

L'opération « J'aime la Nature Propre » (JLNP) a pour objectif de mobiliser un maximum de personnes sur des opérations participatives de nettoyage de la nature.

Que vous soyez un particulier, une entreprise, une collectivité ou tout simplement un amoureux de la nature, la FDC du Territoire de Belfort vous invite à vous mobiliser les samedis 25 mars et 13 mai 2023. La participation à cette action écocitoyenne de nettoyage est basée sur le volontariat.

Les pêcheurs et les chasseurs de Belfort se mobilisent pour cette opération de ramassage des déchets dans la nature au service de la biodiversité, dans le cadre du dispositif JLNP.



4.8 LE GRAND CORMORAN

La Fédération de pêche est directement sensibilisée et impactée à la problématique du cormoran ; cela concerne la protection de nos milieux aquatiques, aussi bien en eaux libres qu'en eaux closes.

Une étude en cours

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a bien demandé la réalisation d'une étude nationale coordonnée par l'OFB, avec l'appui humain et matériel des structures de pêche de loisir pour apporter des preuves concrètes de l'impact des cormorans sur les populations piscicoles.

4.9 VIDANGE DU QUEUE DE CHAT

L'étang du Queue de Chat situé à Eloie a été vendu dans le cadre de mesures compensatoires liées à des aménagements sur le site de l'aéroparc de Fontaine.

Avant de finaliser cette vente, il nous a fallu organiser la vidange de l'étang et ainsi récupérer le poisson qui avait été aleviné lors de la vidange du Malsaucy en novembre 2022.

Cette vidange a eu lieu le vendredi 26 mai. Pas moins de 15 personnes étaient nécessaires pour que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions.

346 kg de gardons et 89 kg de tanches ont ainsi été retirés du plan d'eau ; leurs destinations ... l'étang Colin près de Rougegoutte et l'étang du Malsaucy, deux plans d'eau gérés par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort. Une grande déception puisqu'en novembre 2022, ce sont 1 680 kg de poissons qui avaient été alevinés dans l'étang du Queue de Chat.

Le cormoran est notre premier suspect ... Pour information, un cormoran se nourrit de plus de 3 kg de poissons par semaine. Imaginez les dégâts que peut causer la présence d'un grand nombre d'individus sur une durée de 28 semaines...



4.10 INAUGURATION DES TRAVAUX DE L'ALLAINE

L'inauguration des travaux de l'Allaine au centre de Delle s'est déroulée le 17 novembre 2023. Ces travaux ont permis de redonner à la rivière son cours naturel, restaurant ainsi la biodiversité et préservant sécurité et qualité de l'eau.

Une petite vidéo est disponible en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=lkCs6zI50s0>

Retour en images sur cette inauguration :



5 ALEVINGE DES LOTS FEDERAUX 2023

LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Canal du Rhône au Rhin et Haute-Saône à Montbéliard	05/12/2023	Brochet	3 étés	120 kg	Pisciculture Beaume	1 709,10 €	10 797,93 €
		Sandre		90 kg		2 183,85 €	
		Carpe		965 kg		4 479,53 €	
		Gardon		380 kg		2 425,45 €	
Parcours Fédéraux rivière	07/04/2022	Truite arc en ciel	Portion	150 kg	Pisciculture Beaume	933,66 €	933,66 €
Etang Gauthier	fête de la pêche		Portion	100 kg		622,45 €	960,05 €
		Grosse	50 kg	337,60 €			
					TOTAL	12 691,64 €	

6. COMMUNICATION

La communication de la Fédération poursuit sa progression, avec la parution mensuelle de notre bulletin d'informations, puis par le biais d'internet.

6.1 PECHE INFOS 90

Réalisé depuis fin 2014, notre mensuel est toujours d'actualité. Envoyé aux pêcheurs qui ont renseigné leur adresse électronique en achetant leur carte de pêche, il a été également publié sur notre page Facebook durant toute l'année 2023.

Depuis ce début d'année, il a changé de forme ; il est maintenant créé via notre espace professionnel sur cartedepeche.fr et directement envoyé aux pêcheurs sélectionnés, tout en respectant les règles RGPD. Diffusé uniquement de façon dématérialisée, ce sont entre 2000 et 3500 exemplaires qui sont envoyés chaque mois.

La commission communication, composée de 5 membres du Conseil d'Administration de la Fédération, se réunit tous les mois afin de valider le bulletin en cours, et de préparer le suivant.

En plus de notre mensuel, des newsletters sont envoyées de temps à autres pour des opérations spéciales, comme pour des opérations de nettoyage pour lesquelles nous faisons un appel à bénévoles, la préparation de l'ouverture de la pêche chez Décathlon, des éditions spéciales comme notre spécial "Ouverture pêche"...

6.2 SITE INTERNET

Notre site actuel ne nous permet pas de le faire évoluer comme nous le souhaitons ; de ce fait nous avons comme projet la création d'un nouveau site qui devrait voir le jour fin 2024. Comme actuellement, les pêcheurs y trouveront des informations relatives à la réglementation de la pêche, des documents téléchargeables (Guide de Pêche, Réglementation, Pêche Infos), les actualités (ouvertures,

stages ...), des liens, comme par exemple, le site de vente de cartes de pêche, mais également des cartes interactives qui leur permettront de cibler facilement le site de pêche souhaité, et d'accéder aux informations correspondantes.

6.3 RESEAUX SOCIAUX : COMPTE ET PAGE FACEBOOK

Notre compte et notre page Facebook sont mis à jour régulièrement, et servent notamment à annoncer des événements particuliers, et ceci dans le but de toucher un maximum de pêcheurs : <https://www.facebook.com/Pecheur.fousseemagne> ou <https://www.facebook.com/Fdaappma90/>

Nous comptons désormais presque 5 000 "ami(e)s" sur notre compte, et près de 2 000 abonnés(es) qui suivent notre page...

7. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration sont transmis à l'ensemble de nos AAPPMA.

7.1 CONSEILS D'ADMINISTRATION

Compte-rendu CA de la FD90 du 28 février 2023

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Emmanuel Mauvilly, Olivier Chrétien

Absents excusés :

Yves Deschamp,

Non excusés :

Cyril Dargelosse,

18 heures – Ouverture de la séance

Le Secrétaire fait lecture du compte-rendu du CA du 24 novembre dernier.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le compte-rendu du CA du 24 novembre 2022.

Le point sur les projets de reprise de l'emprunt 9 sera modifié concernant les votes pour le projet de l'AAPPMA de La Plongeotte.

1/ Bilan Budget 2022

- Vérification des comptes réalisé le 20/02/2023 par
 - ✓ Christian Mudry / AAPPMA Courtelevant
 - ✓ Gabriel Martzloff / AAPPMA La Plongeotte

=> aucun écart relevé

Le solde 2022 présente un résultat de : + 70 215,65€

Le Président précise que cet excellent résultat est le fruit du travail et des actions de tous les salariés ainsi que du CA de la fédération.

Situation des comptes au 27/02/2022

Comptes courants		
C/C Eurocompte Asso Tranquillité > FED T BELFORT PECHE PROTEC - 03121 000205682 02	+1 980,90 EUR	≡
☒ Dépenses cartes prélevées fin Février 2023	-1 391,64 EUR	
☒ Dépenses cartes prélevées fin Mars 2023	-129,61 EUR	
COMPTE COURANT ASSOCIATION SANS CHEQUIER > FED AAPP DU TB - 03121 000205682 05	+2,80 EUR	≡
COMPTE COURANT ASSOCIATION > FED T BELFORT PECHE PROTEC - 03121 000205682 49	+25 543,66 EUR	≡
Épargne		
Livrets et comptes d'épargne		
TONIC OBNL > FED T BELFORT PECHE PROTEC MILIEU A - 03121 000205682 11	+130 000,00 EUR	
TONIC CROISSANCE OBNL 7 ANS A PREAVIS > FED T BELFORT PECHE PROTEC MILIEU A - 03121 000205682 13	+80 040,00 EUR	
LIVRET BLEU ASSOCIATION > FED T BELFORT PECHE PROTEC - 03121 000205682 60	+123 532,30 EUR	≡
Épargne financière		
Valorisation totale de vos portefeuilles titres > 1	+50 335,00 EUR	
Crédits		
P. ASSOCIAT. ASSIM. PROF. > 03121 000205682 10	-24 903,07 EUR	

Présentation du budget prévisionnel 2023

Le Président et le Trésorier passent en revue l'ensemble des lignes budgétaires aux membres du CA.

Dépenses :

1. Investissement d'un simulateur ?
2. Revalorisation salariale à définir (+7,4k€ au kit emploi)
3. Attention le Toyota a déjà atteint les 250 000km

L'ensemble du conseil d'administration valide à l'unanimité l'achat d'un simulateur de pêche afin de s'équiper lors d'évènements tel que la fête de la pêche.

Emmanuel Mauvilly demande d'augmenter le budget vêtements du travail pour prendre en compte quelques habits à fournir à Céline Desvignes qui seraient utilisés lors de nos évènements comme cela se fait dans les autres fédérations.

Il est accepté d'augmenter cette ligne en conséquence.

Emmanuel Mauvilly demande des explications sur les dépenses des frais de télécommunication.

Le président explique les correspondances de ces dépenses.

Il est demandé qu'un point doit être fait car cette ligne budgétaire est trop élevée.

Emmanuel Mauvilly demande des explications sur la ligne formation et particulièrement celle qui correspond aux SST (Sauveteur Secouriste au Travail).

Le Président explique que nos 2 agents de développement et notre technicien possèdent le SST et qu'un renouvellement est nécessaire tous les 2 ans.

Il est demandé que notre Secrétaire administrative soit associée à cette démarche.

Rémunération du personnel

Le kit emploi passe de 132 000 € à 140 000 €

Le Président explique que le kit emploi augmente en 2023, cette ligne budgétaire qui correspond à une aide de la FNPF pour l'emploi au sein des fédérations n'avait pas été revue à la hausse depuis plus de 10 ans.

Le Président explique que cette réévaluation pourrait servir à revaloriser les salaires d'autant que le kit emploi est prévu pour cela.

Le Trésorier insiste qu'au vu de l'inflation que nous subissons depuis maintenant depuis plus de 10 mois, nous nous devons, en tant qu'employeur de faire un effort à ce sujet.

Emmanuel Mauvilly explique qu'il faut attendre encore avant d'augmenter les salaires.

Le Trésorier informe l'ensemble du CA du montant des salaires bruts de nos salariés.

Le Secrétaire explique qu'effectivement, notre personnel est loin d'être à plaindre au vu des salaires qu'ils perçoivent et ceux que nous rencontrons sur notre Territoire, mais que nous devons faire un geste fort à notre personnel dans ces moments difficiles, et cela n'impactera pas la structure car nous limitons à l'augmentation du kit emploi.

Après échanges, il est décidé d'augmenter les salaires de 80 € bruts l'ensemble du personnel par 8 pour et 5 contre.

Recettes :

1. Vente du Queue de Chat à 130k€ à placer sur un compte à part

Le Président explique que la vente du Queue de Chat à 130 000 € a été confirmée à la SODEB (signature devant notaire dans les mois à venir) et que cette somme sera bloquée sur un compte en attendant d'acheter quelque chose sur le département pour le loisir pêche comme décidé lors de notre AG 2019.

Il précise avoir informé immédiatement Éric Ménétré de la décision du CA validant la vente à la Sodeb et indique qu'il a reçu un mail en retour mentionnant que la Fédération aura des comptes à rendre car son offre n'a pas été retenue.

Le Conseil d'administration de la Fédération rappelle qu'il avait demandé à Eric Ménétré lors de la réunion des Présidents d'AAPPMA de formaliser une offre réelle et sérieuse afin de pouvoir se positionner ce sur quoi il s'était engagé. Mais étant donné qu'à ce jour aucune offre comme demandé n'a été reçue, le sujet est donc clos.

2. Révision tarif location étangs ?

Le Président souhaiterait avoir la position du CA concernant le tarif des locations d'étangs fédéraux.

Après débats, **il est décidé** de ne pas modifier pour l'instant les montants des locations.

3. Revalorisation du kit emploi FNPF à +7,4k€

Déjà évoqué plus haut

Préparation AG FD90

Prévue le 01 avril 2023 à 15h à Montreux-Château

Avancement du dossier AG en bonne voie (reste SOFIGEC)

Remise des distinctions ? À qui ?

- Jacky Duvin – vice-président FD90 et membre AAPPMA Bessoncourt
- Guy Stoll – membre AAPPMA Belfort / Bavilliers
- André Jobin – Président AAPPMA Florimont
- Patrick Munsch – membre AAPPMA Montreux-Château

Repas au chalet de Chavannes les Grands

Convention Emprunt 9

Le Président explique que comme évoqué plus haut concernant la location des étangs fédéraux, la convention de l'emprunt 9 va pouvoir être signée avec l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers.

Fête de la pêche

Le Président rappelle aux élus que la date de la fête de la pêche au niveau national est fixée au 04 juin 2023.

s'engage à nous faire une offre complète sur la fibre, téléphonie et de réduire considérablement le coût du montant de la copie.

Nicolas Jardot explique qu'il faut néanmoins faire attention concernant les serveurs, car si demain il n'y en a pas, il sera difficile aux salariés ou aux administrateurs de consulter un dossier.

- Demande subvention Courtelevant ?

Le Président nous informe d'une demande de soutien exceptionnel de 540 € formulée par l'AAPPMA de Courtelevant concernant des travaux qui sont présentés aux élus

Le CA valide à l'unanimité la demande de soutien.

- Révision fichier répartition subventions aux AAPPMA ?

A la demande des administrateurs, **le Président** explique comment est calculée la répartition des subventions aux AAPPMA en fonction de leurs effectifs membres actifs de l'année N-1 et de leur linéaire de pêche tout en conservant un montant minimum pour ne pas défavoriser les « petites AAPPMA »

Serge Philemon précise que ce fichier doit être réactualisé en fonction de l'évolution des lots de nos AAPPMA. Il confirme que notre fédération est sûrement l'une des fédérations qui reverse le plus à ses AAPPMA (plus de 53k€ en 2022).

Exemple la FD70 reverse 2€ par carte vendue là où nous reversons 20.60€ sans compter les autres formes de subventions (baux, subventions exceptionnelles, ...)

Nicolas Jardot souhaite qu'une réflexion soit mise en place rapidement afin d'intégrer dans la subvention des objectifs au vue des statuts des AAPPMA. Il est inacceptable de verser des subventions à des AAPPMA qui ne respectent pas ses statuts.

- Organisation de l'Assemblée Générale de l'ARP BFC le 22 avril 2023 par la FD90

Le président précise que c'est la FD90 qui organise cette année l'Assemblée Générale de l'ARP BFC le 22 avril prochain.

- Actions nettoyage avec FD Chasse (25 / 03 et 13/05)

2 dates d'actions nettoyage avec la collaboration de la FD Chasse 90 sont d'ores déjà programmées. Une info sera faite via notre « Pêche infos ».

- Synthèse réunion pêche privée avec Mr le préfet et le directeur adjoint de la DDT

L'AAPPMA de Belfort-Bavilliers souhaiterait savoir si la Fédération renouvelle l'opération cette année afin d'être en adéquation avec les 100 ans de la structure comme il avait été évoqué afin qu'elle puisse se préparer à le faire de son côté au cas où.

Les membres du CA valident à l'unanimité la fête de la pêche pour 2023.

Questions diverses :

- Réunion OPEB et situation ARP 2023

Une réunion a eu lieu à la Fédération de pêche entre les AAPPMA non réciprocitaires et l'association OPEB présidée par Raphaël Guenot afin de discuter du projet d'ARP 2023 auquel celui-ci conteste et attaque essentiellement sur la taille de la truite Fario (qui ne figure pas dans le projet ARP 2023 puisque la DDT n'a pas retenu notre demande).

Une réunion très tendue qui s'est débloquée par la discussion et les échanges.

Plusieurs administrateurs expriment leur agacement de recevoir cette association anti-pêche et qu'il fallait le laisser attaquer l'ARP 2023.

Le Président nous informe que suite à cette réunion, Monsieur Raphaël Guenot lui a fait part de retirer son courrier d'attaques sur l'ARP

Fabien Tirole demande si la pêche au vif sera validée ou pas.

Le Président explique que c'est en bonne voie et que la DDT n'a pas fait part de refus en maintenant la protection du brochet qui est en NO-Kill.

JM Lechenne nous montre un article de Mr Filée / CNRS et explique qu'il faut être prudent sur des décisions comme la taille de la truite Fario qui est loin d'être une mesure favorable à la protection de la truite.

- Travaux Adour (lit perché ou tout jusqu'au lavoir ?)

Le Président explique que les travaux sur l'Adour sont en attente du chiffrage du prix réel des travaux.

- Dossier PROCOM

Le Président informe qu'une réunion avec PROCOM vient d'avoir lieu concernant la location du matériel informatique et du photocopieur.

La société PROCOM, suite à la demande de la fédération de mettre fin au contrat à l'automne prochain, nous confirme que nous conserverons le matériel informatique afin que nous puissions nous retourner. Pour rappel, nous avons validé en conseil d'administration le renouvellement du matériel informatique ce qui a été inscrit au budget 2023. PROCOM

Une réunion a eu lieu avec Mr le Préfet concernant la pêche privée dans le Territoire de Belfort.

Cette pêche privée permet actuellement à ses propriétaires de vendre des permis de pêche sans s'acquitter de la CPMA.

Mr le préfet nous confirme qu'il demande à ses services (DDT) d'engager très prochainement une instruction dans un premier temps auprès des principaux propriétaires afin qu'ils se mettent en conformité.

Emmanuel Mauvilly souhaiterait qu'un courrier contre la tenue des concours de village fleuris lorsque nous sommes soumis à des restrictions d'eau soit envoyé par courrier au nom de la fédération au préfet.

- Développement touristique du Gauthier

Les propriétés sur le dessus de l'étang Gauthier est en cours d'achat par le groupe Elephant pour créer des locations insolites.

Une réflexion sur le développement touristique du Gauthier devra être mis en place si ce projet abouti.

- Besoin d'un administrateur le jeudi et le vendredi avant ouverture sur Décathlon pour tenir le simulateur

Jean-marie Lechenne se porte volontaire le jeudi.

Jacky Duvin et Fabien Tirole seront quant à eux présents le vendredi.

- Vente cartes Héricourt Pêche => mode de versement contribution dépositaire

Une réunion a eu lieu avec la FD70, FD25, Héricourt Pêche, l'AAPPMA Héricourt et celle de Belfort-Bavilliers afin d'avoir une contribution dépositaire identique entre toutes les structures.

Le président informe que le montant des ventes de cartes 2022 réalisées par Héricourt Pêche sera réglé par la fédération mais que chaque AAPPMA bénéficiaire sera ponctionnée du montant la concernant sur le prochain versement de subventions à hauteur des 2% des ventes réalisées.

- Position CA sur Martial ROBBIANO car pas de rapport d'activité 2022 – ne vient pas à une réunion de synthèse à la FD => que fait-on ? Intégration de Adrien GEORING / Froidefontaine ?

Un point est fait par Fabien Tirole concernant Martial Robbiano, garde de la cellule fédérale où ce Monsieur n'a pas rendu son rapport d'activité 2022, n'est jamais présent aux réunions garderies. Une demande de rendez-vous a été envoyée au garde mais celui-ci l'a décliné.

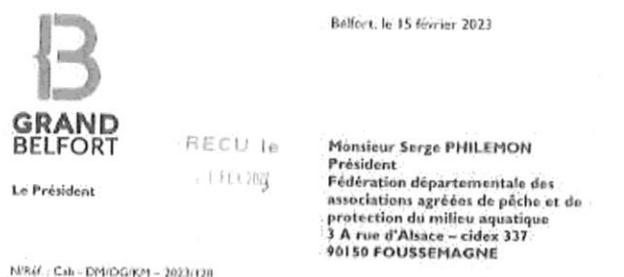
Fabien Tirole souhaite que le Président fédéral lui retire son agrément et lui demande d'intégrer un nouveau garde, Adrien Georing, garde à l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers et qui habite à Froidefontaine. Fabien Tirole explique que pour les contrôles canaux, cette candidature serait un plus.

Le CA valide à l'unanimité le retrait du commissionnement de Martial Robbiano et l'intégration d'Adrien Goering.

- Applications internet (Géopêche / My Maps / ...)

Le président a demandé à Marc Vauthier de travailler sur les applications internet . L'objectif étant de faciliter la communication sur des détails de la réglementation (lots de nos AAPPMA, limites de réserves, localisation des étangs, ...). Il lui est également demandé de se rapprocher des départements voisins afin de déterminer les avantages et inconvénients de chaque application.

- Etang BELLERIVE



Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet de l'AAPPMA de pratiquer la pêche des carnassiers en « float-tube » (bouée flottante) sur le plan d'eau de Bellerive, situé sur les communes d'Andelnans, de Botans et Seveux.

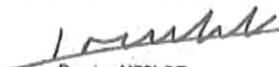
Dans votre courrier, vous sollicitez un entretien afin de présenter votre projet, en vue d'obtenir l'autorisation de pratiquer la pêche sur ce plan d'eau.

J'ai le plaisir de donner une suite favorable à votre demande et vous informe qu'une rencontre sera organisée avec mes agents en charge du dossier.

Pour convenir d'un rendez-vous, je vous invite à prendre l'attache de Monsieur Antoine BURRIER, Directeur de l'Eau et de l'Environnement, par téléphone au 03 84 99 11 20 ou par mail à aburrier@grandbelfort.fr.

Pour ce qui concerne le stationnement des véhicules des pratiquants, je tiens à vous informer que le parking de l'enseigne Cora à Andelnans, situé au 15 rue de Montblaird, n'appartient pas au Grand Belfort. Aussi, je vous invite à vous adresser à l'enseigne concernée afin de solliciter l'autorisation de stationner sur ce parking.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Damien MESLOT
Président du Grand Belfort

Le Président Fédéral informe le CA d'un courrier reçu de Mr Damien Meslot concernant l'étang Bellerive situé derrière le Cora et qui nous confirme son accord pour ouvrir ce plan d'eau de 6ha à la pêche.

Un rendez-vous est fixé fin mars afin de déterminer les clauses d'une future convention pour formaliser les conditions d'ouverture de ce plan d'eau à la pêche.

- Formation des élus

Destinée aux présidents, trésoriers, voire secrétaires des AAPPMA

Articulée sur 3 axes :



Serge Philemon précise qu'une date sera planifiée pour la formation des élus et se déroulera un samedi afin d'avoir un maximum de personnes.

Nicolas Jardot souhaiterait épauler Céline Desvignes dans la gestion du site internet afin de voir les améliorations possibles ou si cela ne l'est pas, envisager son remplacement.

Le CA valide cette proposition.

Jean-Marie Lechene informe les élus qu'il va faire un courrier au propriétaire de l'étang Messi qui souhaite mettre fin à la location de ce plan d'eau. Le but étant de récupérer le poisson de l'étang avant la fin du contrat.

Fin de débats à 21h30

Compte-rendu CA de la FD90 du 06 juillet 2023

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Emmanuel Mauvilly, Olivier Chrétien

Absents excusés :

Yves Deschamp donne pouvoir à Philippe Dupré
Thierry Luttringer donne pouvoir à Yves Novier

Non excusés :

Cyril Dargelosse,

18 heures – Ouverture de la séance

Le Secrétaire fait lecture du compte-rendu du CA du 28 février dernier.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le compte-rendu du CA du 28 février 2023.

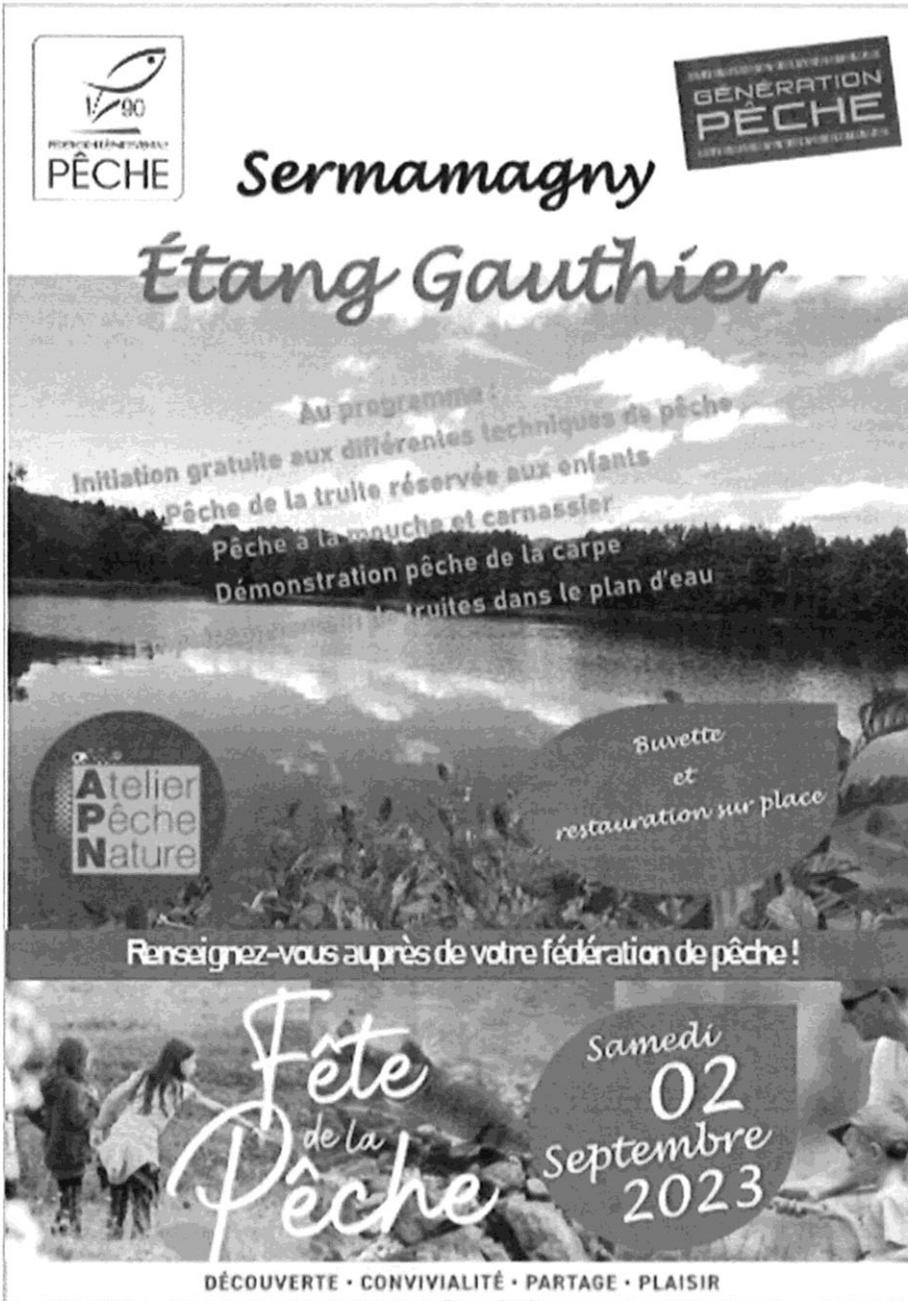
1/ Fête de la pêche

Commentaires Marc Vauthier / affiche :

- Titre « Journée découverte et initiation Pêche » ?
- Préciser les horaires (entre 10H à 17H par exemple) pour éviter que certains viennent tôt le matin...

Dans la partie programme de l'affiche, je mettrais dans l'ordre :

- - Initiation gratuite aux différentes techniques de pêche
- - Pêche à la mouche, pêche du carnassier et pêche de la carpe
- - Empoisonnement de truites dans le plan d'eau (en précisant la quantité : à déterminer).
- - Espace réservé aux enfants et prêt de matériel
- - Plan d'eau accessible à tous et à tous modes de pêche ?
- - Pêche en NO-KILL sauf pour les truites (2 par pêcheur) ?



- Qté alevinage TAC et taille ? =>
- Horaires => entre 10H à 17H ?
- Stands ?
- Bénévoles ?
- Restauration ?
- Autres ?

Après discussion, le CA décide d'organiser l'évènement de 10h à 17h.

Les modes de pêche seront la pêche à la truite pour les enfants uniquement (limité à 2 prises), une démo carpe, pêche à la mouche et aux carnassiers.

L'alevinage sera de 100 kg de TAC (voir si possibilité de poser un filet pour bloquer les truites sinon prévoir grosses bassines avec pompes).

Jacky Duvin demande que des pancartes de signalisation soient installées afin d'indiquer le plan d'eau.

Le Président souhaitant un plan d'eau fédéral, le choix se tourne sur l'étang Gauthier. L'AAPPMA de Belfort-Bavilliers accepte de mettre le plan d'eau à disposition.

Le CA valide l'alevinage complémentaire de 50 kg de grosses truites en NO-Kill sachant que le plan d'eau dans sa réglementation est en graciacion totale, afin de faire un test sur la survie et leur acclimatation. L'idée étant de voir si l'on peut faire évoluer ce plan d'eau vers un Truitodrome pour satisfaire les amateurs de truites, leurristes, moucheurs, ...

Nicolas Jardot rappelle une nouvelle fois que cette étude doit être menée dans les temps et de ne pas prendre de décisions prématurées.

Emmanuel Mauvilly et **Fabien Tirole** préviennent préalablement de leur absence pour cette manifestation.

Nicolas Jardot s'occupe de rechercher les moyens pour la restauration et buvette (foodtruck).

2/ Dossier copieur

Rappel fin contrat PROCOM le 30/09/2023

	Actuel PROCOM	RICOH	SIGEC	Proposition PROCOM
Durée contrat	Fin 30/09/23	60 mois	63 mois	63 mois
Nb pages/mn	22	20	25	25
Coût NB	0,007€	0,0035€	0,0045€	0,0049€
Coût couleur	0,07€	0,032€	0,045€	0,049€
Disque dur	Sans	320Go	256Go	???
Location / mois	???	35€	39€	74€

Facture copies divisée par 2 (-400€/an)

Et plus de 450€ d'économie annuelle sur location

Le conseil d'administration valide la proposition de RICOH

3/ Dossier téléphonie mobile

Rappel fin contrat PROCOM le 30/09/2023

	Actuel BOUYGUES	PARITEL 20Go	PARITEL 40Go	ABC 20Go	ABC 40Go	SYNAPSE 90Go	Proposition BOUYGUES
Forfait mensuel	35€ à 44€ (70 à 100Go)	14,90€	24,90€	22€	30€	15,91€	29€
Engagement	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Coût total 3 forfaits	100€	44,70€	74,70€	66€	90€	47,74€	87€
réseau	Bouygues	Orange ou Bouygues	Orange ou Bouygues	Orange, Bouygues ou SFR	Orange, Bouygues ou SFR	SFR	Bouygues

Facture mobiles divisée par 2

Soit 600€ d'économie annuelle

Le conseil d'administration valide la proposition de ABC 20 GO

Au final, hormis l'investissement prévu en matériel informatique, nous pouvons escompter une économie annuelle globale d'environ **2500€**

4/ Devenir de l'étang Messi

- Le propriétaire souhaite le récupérer pour le vendre
- N'apparaît plus sur le règlement 2023
- Location 2023 non payée (250€)
- Pour éviter une vidange, le propriétaire souhaite que nous lui chiffrions le poisson présent
- Soit 200kg de tanches et quelques amours (factures à fournir)
- Décision CA ?

Après échanges, il est décidé de vidanger le plan d'eau et de redonner le poisson à l'AAPPMA qui en avait la gestion (amours).

5/ Mode de calcul pour subventions AAPPMA

AAPPMA	R/NR	2020	2021	2022
Anjoutey	R	1 335,70 €	1 468,47 €	1 666,15 €
Belfort Bavilliers	R	17 881,43 €	18 150,54 €	19 075,88 €
Bessoncourt	R	2 079,77 €	2 106,03 €	2 321,06 €
Bourogne	R	3 597,21 €	3 558,24 €	3 484,48 €
Chévrement	R	1 507,24 €	1 661,82 €	1 576,86 €
Courtelevant	R	1 062,26 €	1 161,60 €	1 235,45 €
Etueffont	NR	221,33 €	257,85 €	
Faverols	NR	83,59 €	95,37 €	103,78 €
Florimont	NR	149,16 €	158,88 €	153,68 €
Fosse-magne	R	2 408,52 €	2 608,70 €	2 425,43 €
Gromagny	NR	872,82 €	923,35 €	1 210,87 €
Delle Lebetain	R	4 433,55 €	4 699,03 €	5 018,51 €
Lepuis-gy	NR	282,09 €	272,77 €	287,36 €
Montreux château	R	4 862,10 €	4 814,08 €	5 155,78 €
Morvillars	R	2 394,95 €	2 472,00 €	2 209,94 €
Réchésy	R	1 330,37 €	1 438,35 €	1 525,68 €
Trevenans	R	3 535,39 €	3 796,84 €	3 753,26 €
TOTAL		48 037,46 €	49 643,92 €	51 204,16 €

Mode de calcul

1- répartition de la subvention EHGO entre les AAPPMA réciprocitaires

En 2022, il y avait **44 568,33€** à distribuer :

- 10% pour financer le paiement des baux par la FD90
- 10% pour participer aux alevinages FD90 (canaux et lots fédéraux)
- Part fixe AAPPMA = 594,24€
- Part prorata qté membres actifs = 50% somme restante
- Part prorata surface = 50% somme restante

AAPPMA	R/NR	Total surface (ha)	nombre pêcheur Année -1 (Membre actif)	Part Subv prorata pêcheur (€)	Part Subv prorata surface (€)	Part mini garantie (€)	Subvention part EHGO (€)
Anjoutey	R	2,781	65	394,65	229,39	594,24	1218,28
Belfort Bavilliers	R	90,191	927	5628,25	7438,65	594,24	13661,14
Bessoncourt	R	6,629	90	546,43	546,75	594,24	1687,43
Bourgogne	R	13,194	138	837,86	1088,23	594,24	2520,34
Chévreumont	R	2,980	52	315,72	245,75	594,24	1155,71
Courtelevant	R	0,670	43	261,07	55,24	594,24	910,56
Foussemagne	R	8,297	80	485,72	684,28	594,24	1764,24
Delle Lebetain	R	15,465	286	1736,44	1275,52	594,24	3606,20
Montreux château	R	8,751	391	2373,94	721,78	594,24	3689,97
Morvillars	R	5,657	90	546,43	466,53	594,24	1607,21
Réchésy	R	1,401	67	406,79	115,55	594,24	1116,58
Trevenans	R	16,904	120	728,58	1394,19	594,24	2717,01
TOTAL :		172,919902	2349	14261,87	14261,87	7130,93	35654,66

Selon le mode de calcul actuel :

- 1 membre actif = 6,10€
- 1 hectare d'eau = 82,50€

Aucune prise en compte :

- Des alevinages
- Des animations

2- répartition de la subvention FD90 entre toutes les AAPPMA

En 2022, il y avait **15 549,50€** à distribuer :

- Part fixe = 194,37€ aux AAPPMA réciprocitaires
- Part prorata qté membres actifs = 50% somme restante
- Part prorata surface = 50% somme restante

AAPPMA	R/NR	Total surface (ha)	Nbre pêcheur Année N-1 (Membre actif)	Part Subv prorata pêcheur (€)	Part Subv prorata surface (€)	Part mini garantie (€)	Subvention part carte (€)	Subvention Annuelle (€)	Acompte payé en février 50%	Acompte payé en juillet 25%	Solde après maj payé en sept
Anjoutey	R	2,78	65	165,15	88,35	194,37	447,87	1666,15	833,08	416,54	416,54
Belfort Bavilliers	R	90,19	927	2355,29	2865,08	194,37	5414,74	19075,88	9537,94	4768,97	4768,97
Bessoncourt	R	6,63	90	228,67	210,59	194,37	633,63	2321,06	1160,53	580,26	580,26
Bourogne	R	13,19	188	350,63	419,14	194,37	964,14	3484,48	1742,24	871,12	871,12
Chévremon	R	2,98	52	132,12	94,66	194,37	421,14	1576,86	788,43	394,21	394,21
Courtelevant	R	0,67	43	109,25	21,28	194,37	324,90	1235,45	617,73	308,86	308,86
Faverois	NR	1,59	21	53,36	50,43	0,00	103,78	103,78	51,89	25,95	25,95
Florimont	NR	1,06	36	91,47	63,22	0,00	153,68	153,68	76,84	38,42	38,42
Fousemagne	R	8,30	80	203,26	265,56	194,37	661,19	2425,43	1212,71	606,36	606,36
Giromagny	NR	25,08	163	414,15	796,72	0,00	1210,87	1210,87	605,43	302,72	302,72
Delle Lebetain	R	15,47	286	726,66	491,28	194,37	1412,31	5018,51	2509,25	1254,63	1254,63
Lepuila	NR	6,49	32	81,90	206,05	0,00	287,36	287,36	143,68	71,84	71,84
Montreux château	R	8,75	391	993,44	278,00	194,37	1465,81	5155,78	2577,89	1288,94	1288,94
Morvillars	R	5,66	90	228,67	179,69	194,37	602,73	2209,94	1104,97	552,48	552,48
Réchésy	R	1,40	67	170,23	44,50	194,37	409,10	1525,68	762,84	381,42	381,42
Trévenans	R	16,90	120	304,89	536,99	194,37	1036,25	3753,26	1876,63	938,31	938,31

Selon le mode de calcul actuel :

- 1 membre actif = 2,54€
- 1 hectare d'eau = 31,77€

Aucune prise en compte :

- Des alevinages
- Des animations

Le Président explique qu'il est regrettable qu'aucun élément dans la méthode de calcul ne concerne les empoisonnements ou encore les animations. Ces points ne sont pour l'instant que des pistes de réflexion.

Il rappelle également l'importance du développement de la réciprocité.

Serge Philemon explique que comme il l'a évoqué à la dernière Assemblée Générale, les AAPPMA qui ne remplissent pas leurs missions ou leurs statuts seront sanctionnées financièrement sur leur subvention annuelle. (Exemple: non transmission du rapport d'activités)

6/ ARP 2024

En 2022, nous avons demandé à la DDT de ramener la taille de la truite fario à 25cm pour les AAPPMA non réciprocaires

Après réunion à la DDT, nous avons un accord de principe sous réserve de :

1. Mettre en place un carnet de recensement,



CARNET DE RECENSEMENT
TRUITES FARIO - 2023



- AAPPMA GIROMAGNY
- AAPPMA LEPUIX
- AAPPMA FLORIMONT

CARNET SUIVI PECHE TRUITES FARIO						
DATE	DUREE PECHE (heures)	LIEU	CAPTURES	TAILLES	REVOIS A L'EAU	TAILLES
18/03/2023	4h	Savoureuse Giromagny	1	27	2	26 - 18

2. Réaliser un suivi des populations des truites farios sur des stations clefs à déterminer

Depuis, une réunion s'est tenue au CD90 en juin 2023 avec Mr Vallverdu, AAPPMA Giromagny et Lepuix :

Objectif préparer un courrier pour la DDT argumentant la nécessité de modifier cette réglementation

Serge Philemon explique ne pas avoir trop apprécié de ne pas avoir été informé de cette réunion avec les 2 AAPPMA citées ci-dessus et le Vice-président du Département en charge de l'environnement.

Extrait du courrier préparé par le président et validé par les AAPPMA concernées qui sera envoyé à la DDT

Monsieur PETOT,

Pour faire suite aux nombreux échanges que nous avons eus l'an dernier concernant le retour de la truite fario à 25cm sur le secteur du piémont vosgien, je tenais au nom de notre structure à refaire le point de la situation sans perdre de temps afin que notre demande soit intégrée dans l'ARP 2024.

En effet, nous vous avons transmis via nos services techniques des rapports mettant en avant l'évolution des populations de truites fario dans le Territoire de Belfort.

Vous aviez bien noté que ces rapports très techniques et fourmillants de données très instructives montrent que non seulement les populations de truites fario ne cessent de régresser mais aussi que les efforts entrepris par nos structures n'ont pas porté les fruits attendus notamment en relevant la taille de capture à 30cm mini. Les sécheresses répétitives déplorées chaque année ont un impact indéniable sur les effectifs de truites. Comment peuvent-elles survivre lorsqu'il n'y a plus que des cailloux ou de simples flaques surchauffées ? Notre fédération avec l'appui de notre formidable réseau de bénévoles, s'est comme toujours démenée pour effectuer d'innombrables pêches de sauvetage. 2023 ne déroge pas à la règle puisque cela a déjà été le cas avec des interventions dès la mi-juin !

Lors de notre dernier CA en date du 06 juillet dernier, nous avons à nouveau clairement et unanimement réaffirmé notre volonté de revenir sur la taille de la truite fario à 25cm comme cela était le cas avant 2017. Pour appuyer notre décision, nous confirmons que :

- ✓ cela ne concerne que les AAPPMA non réciprocitaires du piémont vosgien,
- ✓ la pression de pêche y est très faible car malgré des kilomètres de rivières, l'AAPPMA de Lepuix par exemple ne compte que 17 pêcheurs adultes soit -40% par rapport à 2022 alors que celle de Giromagny en a perdu 16%

- ✓ ces AAPPMA que nous ne pouvons-nous résoudre à laisser mourir, sont en tous points exemplaires. Elles ont notamment décidé unilatéralement de fermetures anticipées dès fin mai lorsque les niveaux d'eau sont bas,
- ✓ elles mettent également en pratique une gestion patrimoniale sur de nombreux secteurs amont des cours d'eau,
- ✓ historiquement la taille de la truite fario a toujours été plus faible sur le versant vosgien. Lorsque la taille légale de capture était à 25cm dans le département, sur ce secteur elle était fixée à 18 puis 20 et enfin 23cm. Cela s'explique par une croissance des truites beaucoup plus lente que sur le sud Territoire dont sont issues toutes nos rivières calcaires du secteur,
- ✓ en comparaison avec les fédérations voisines : Haut-Rhin, Haute-Saône et Vosges. Le constat est sans appel puisque toutes ont une taille de capture réduite (20 à 23cm) sur le massif des Vosges,
- ✓ en tête de bassin, les truites se reproduisent bien avant d'atteindre la taille de 25cm,
- ✓ par contre, une truite de grande taille (plus de 30cm) est un prédateur impactant fortement les populations de truitelles,
- ✓ pour rappel, toutes les autres AAPPMA souhaitent conserver la taille à 30cm,
- ✓ nous nous sommes engagés à réaliser notre PDPG d'ici fin 2023 afin de mettre en avant toutes les mesures de protection des espèces cibles dont fait partie la truite fario,
- ✓ nous avons également mis en place un carnet de recensement de façon à évaluer la pression pêche et couplé à un suivi piscicole,
- ✓ nous avons aussi reçu l'association de protection des milieux aquatiques « OPEB » qui s'était dans un premier temps positionnée contre tout changement de taille et après échanges constructifs a décidé unilatéralement de ne pas attaquer l'ARP,
- ✓ nos associations ont également proposé de mettre en réserve de nombreuses gouttes afin de créer des sanctuaires préservant totalement les populations de truites.

Au regard de ces nombreux points, nous réaffirmons notre volonté que soit pris en compte le retour de la taille de la truite fario à 25cm.

Dans l'attente de votre positionnement et dans l'espoir que notre demande soit entérinée, je vous présente, Mr Petot, mes plus sincères et respectueuses salutations.

Le conseil d'administration valide le maintien de la prise de la truite fario à 30 centimètres pour les AAPPMA réciprocitaires et d'envoyer ce courrier à la DDT pour les 2 AAPPMA non réciprocitaires du Nord Territoire. (Giromagny et Lepuix)

7/ Vente du Queue de Chat

- Offre de vente par FD90 pour 130k€ acceptée par la SODEB
- Vidange réalisée fin mai 2023
- Recharge Malsaucy faite
- Réception projet contrat de vente du notaire
- Signature chez le notaire après le 11 juillet

Questions diverses :

Prix cartes 2024

Suite aux diverses assemblées générales qui ont eu lieu au niveau national (EHGO, FNPF), voici ce qui en ressort (valeurs définitives à confirmer):

Forte augmentation des cotisations CPMA

- Carte interfédérale à 110€ (+5€) => 3€ pour CPMA et 2€ pour FD
- Carte majeure à 85€ (+5€) => idem
- Carte Femme à 40€ (+4€) => 3€ pour CPMA et 1€ pour FD
- Carte mineure à 24€ => 2€ pour CPMA et 0,50€ pour FD
- Carte Hebdomadaire à 35€ (+1€) => 0,50€ pour CPMA et 0,50€ pour FD
- Carte journalière à 14€ (+0,50€) => 0,50€ pour CPMA20
- Carte découverte => inchangée à 7€

Pour information, notre fédération du 90 représentée par **Serge** (seul habilité à voter) a voté contre ses augmentations. Seules 5 FD ont eu la même position et se sont donc retrouvées en position très minoritaire.

Convention CD90

Pour rappel, nous ne bénéficions à ce jour d'aucune subvention du CD90

Soumission d'un dossier sur 6 axes de travail

Sollicitation pour 30 000€

Résultat:

Le CD90 nous suit sur 5 axes (sauf alevinages) et rajoute un axe sur l'appui technique que nous fournissons à leurs services

Convention sur 3 ans (période 2023-2025)

2023 => 6 200€ (car rien d'engagé et prochain conseil du CD90 fin septembre)

2024 => 15 000€ maxi si les actions prévues sont réalisées

2025 => 30 000€ maxi (idem +année de vidange du Malsaucy)

Après débat, le conseil d'administration souhaiterait savoir vu que le Malsaucy sera vidangé tous les 3 ans, quelles espèces de poissons pourraient y être intégrées ? (sachant qu'il est exclu d'y mettre des carpes) => A voir avec le CD90 notamment pour le brochet

Divers

1- Information au CA que Céline va se marier durant l'été

Le CA s'est donc mis d'accord sur le présent (non divulgué pour garder la surprise)

2- Lors de la réunion au CD90, information que l'AAPPMA Montreux-Château souhaite gérer la Marnière

Le CD90 va étudier ce sujet avant de se prononcer. Toutefois, il nous est confirmé qu'en aucun cas la réciprocité totale ne sera remise en question et qu'aucun alevinage notamment d'espèces non présentes ne sera admis.

Olivier Chrétien qui est maire de sa commune informe le CA qu'il ne participe plus aux concours des villages fleuris.

Emmanuel Mauvilly demande si le courrier contre les villages fleuris a été fait ?

Serge Philémon lui répond s'être longuement entretenu sur ce sujet avec le sénateur et qu'il en ressort qu'on se trompe d'adversaires. Bien entendu, il est totalement inadmissible de puiser dans nos rivières en période de sécheresse et il est de notre rôle d'alerter en cas de non-respect de la loi. Cependant, il propose à Emmanuel de réaliser un courrier pour avis.

Emmanuel Mauvilly regrette que le dernier pêche info n'ait pas mis davantage en valeur son AAPPMA vis-à-vis de celles de Delle ou encore Belfort.

Serge Philémon explique que lorsque la commission communication étudie les éléments préparés par Céline sur les animations AAPPMA. Celle-ci récupère toutes les informations disponibles (Facebook, Est Républicain, ou autres). Parfois, les photos ne sont pas encore présentes sur le numéro étudié en commission ce qui pourrait bien être le cas pour l'article de l'AAPPMA d'Anjoutey puisqu'il n'y avait qu'une petite photo au lieu de 2. Force est de constater que bien souvent se sont ces 2 AAPPMA qui communiquent le plus. Il est regrettable que la plupart des AAPPMA ne remontent pas à Céline les infos sur leurs actions et de ce fait ne peuvent pas être publiées. Cependant, nous prenons en compte cette remarque pour veiller à ce que la diversité soit mieux représentée quitte à retirer certains sujets.

Emmanuel Mauvilly demande à quel moment la commission finance se réunit ?

Le président fédéral explique que la commission s'est déjà réunie cette année pour la préparation du budget et qu'une autre séance est prévue dès la rentrée notamment pour faire le point comparatif entre le réalisé et le budgété.

Nicolas Jardot précise qu'il serait bien dans un 1^{er} temps de nommer des Présidents de commissions afin de les faire vivre. **Serge** renchérit en indiquant que non seulement s'est prévu mais qu'il demandera aux présidents de commission de présenter la synthèse de leurs actions en Assemblée Générale

Emmanuel Mauvilly explique que depuis les aménagements qui ont eu lieu au Moulin sur Anjoutey, l'AAPPMA subit un réel problème d'eau. Quel recours a-t-on ?

Serge Philémon explique qu'il demandera à nos salariés d'aller sur le terrain constater la situation afin d'avoir leur retour par rapport à ce qui était initialement prévu lors de la renaturation du site de l'ancienne pisciculture. Nous nous rapprocherons ensuite des autorités compétentes si problème il y a.

Yves Novier souhaiterait qu'une info soit faite afin de préciser qu'un pêcheur avec une carte « Mineur » ne peut pas pêcher dans une AAPPMA non réciprocaire.

Serge répond qu'un article sur ce sujet apparaîtra donc sur le prochain « Pêche Infos »

Philippe Dupré demande si un nettoyage des berges de la Savoureuse à Danjoutin peut être programmé.

Serge précise que s'il s'agit de ramasser les déchets, il n'y a pas de problème même si cela a déjà été fait cette année via les actions JLNP avec les chasseurs. Par contre, s'il s'agit

d'intervenir dans la rivière pour retirer des buissons ou autres végétaux, nous devons attendre fin août comme la législation nous l'impose.

Fin des débats à 21h30

Compte-rendu CA de la FD90 du 12 octobre 2023

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Emmanuel Mauvilly, Yves Deschamp

Absents excusés :

Olivier Chrétien, donne pouvoir à Emmanuel Mauvilly

Non excusés :

Cyril Dargelosse,

18 heures – Ouverture de la séance

Le Secrétaire explique comme cela a été indiqué lors du dernier CA, les comptes-rendus étant envoyés par mail, aucune lecture de celui-ci aura lieu dorénavant.

Le Président demande s'il y a des remarques ?

Yves Novier précise que sur le dernier compte-rendu, il est écrit carte mineure et non l'ensemble des cartes de pêche vis-à-vis à sa demande. Pour rappel l'AAPPMA de Giromagny demandait qu'un rappel soit fait aux pêcheurs du département car il est fréquent d'avoir des pêcheurs de l'extérieur sur cette AAPPMA sachant qu'elle est non-réciprocaire.

Le Secrétaire répond qu'effectivement le terme carte mineure sur le dernier compte-rendu ne correspond pas à la demande mais qu'une information précisant ce point a bien été fait dans le « Pêche INFO » de Juillet.

Yves Novier est étonné car il n'a rien vu ni rien reçu.

Serge Philemon explique que le dernier « Pêche Info » a été envoyé par mail étant donné que le nouveau site cartedepeche.fr n'est pas encore accessible à l'envoi global comme cela se faisait auparavant.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le compte-rendu du CA du 06 juillet 2023.

Le Président fait tourner la carte de remerciement de Céline Desvignes pour son mariage et la félicite une nouvelle fois pour ce bel événement et lui souhaite beaucoup de bonheur.

1/ Tarifs carte de pêche 2024

Le Président présente les nouveaux tarifs des cartes de pêche pour 2024 et précise qu'en tant que représentant de la Fédération de pêche du Territoire de Belfort, il a voté contre cette augmentation

mais malheureusement, dans un souci d'uniformisation, nous subissons et nous sommes à ce jour contraints d'appliquer ces nouveaux tarifs.

	2023	2024	CPMA	Part FD
Interfédérale	105€	110€	+3€	+2€
Majeur	80€	85€	+3€	+2€
Mineur	35€	40€	+3€	+1€
Femme	36€	40€	+3€	+1€
Hebdomadaire	34€	35€	+0,5€	+0,5€

Fabien Tirole est fortement agacé avec cette nouvelle augmentation car la FNPF encaisse mais rien n'est fait pour nos rivières.

Le Président fédéral comprend cet agacement, mais il ne faut pas oublier qu'une partie de la quote-part FNPF est reversée aux Fédérations départementales par le biais des fiches actions, mais aussi par exemple le kit emploi qui est versé afin de prendre en charge pour notre fédération l'équivalent de 3 emplois.

Il précise que le Territoire subit la hausse, et que lors du vote national, nous étions minoritaires. En cas de refus, nous serions pénalisés financièrement mais nous devons voter.

Emmanuel Mauvilly précise que nous ne pouvons pas appeler cela un vote sachant qu'on nous l'impose, digne d'un 49/3.

Yves Novier demande quel tarif son AAPPMA devra faire pour 2024 ?

Le Président lui répond qu'au vu des différentes quote-part qu'il doit reverser, c'est à lui de voir car l'AAPPMA n'est pas réciprocitaire.

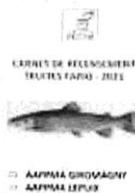
Le Conseil d'administration prend donc acte de cette nouvelle augmentation des tarifs pour 2024.

2/ ARP 2024

Après plusieurs réunions à la DDT, nous avons finalement obtenu un accord de principe pour un retour de la taille de la truite fario à 25cm et pour 3 années pour les 2 AAPPMA du pays sous-vosgiens (Giromagny et Lepuix) sous réserve de :

1. Mettre en place un carnet de recensement obligatoire et nominatif,

DATE	DURÉE PÊCHE (heures)	LIEU	CAPTURES	TAILLES	REMS AU SEAU	TRAIÉS
18/03/2023	4h	Savoureuse Giromagny	1	27	2	26 - 18



2. Analyser la pression pêche à partir des retours du carnet de recensement

3. Réaliser un suivi des populations des truites fario sur des stations clefs (une sur la Savoureuse et une sur la Madeleine)

Réaliser une étude annuelle sur la reproduction des truites afin de lier si possible une taille de maturité en fonction de son âge. Il s'agira donc de mener une étude scalimétrique.

Pour cela, accord de notre ingénieur pour passer une formation qui va se mettre en place en 2024 au niveau régional. Pour le matériel, les FD68 et 70 déjà équipées sont favorables à nous le prêter en fonction de nos besoins

Emmanuel Mauvilly insiste sur le fait qu'il faudra bien le préciser et être clair dans notre communication car cela ne concernera que les 2 AAPPMA concernées.

3/ Présidence des différentes commissions de la Fédération :

1- Commission Finances

Candidat ?

Si aucune proposition => **Daniel Pastori / Trésorier Fédéral**

Résultat du vote : Validé à l'unanimité

2- Commission Milieux Aquatiques

Candidat ?

Si aucune proposition => **Thierry Luttringer**

Résultat du vote : Validé à l'unanimité

3- Commission Garderie

Candidat ?

Si aucune proposition => **Fabien Tirole**

Résultat du vote : Validé à l'unanimité

4- Commission Animations

Candidat ?

Si aucune proposition => **Nicolas Jardot / Secrétaire Fédéral**

Résultat du vote : Validé à l'unanimité

5- Commission Communication

Candidat ?

Si aucune proposition => **Serge Philémon / Président Fédéral**

Résultat du vote : Validé à l'unanimité

Serge Philemon souhaite avec la mise en place des Présidents sur les différentes commissions que cela responsabilise les élus.

Nicolas Jardot partage cet avis mais il aura fallu attendre 18 mois pour avoir des présidents.

Serge précise que lorsqu'il a sollicité l'ensemble du CA, il n'a eu que 2 retours !!!

Emmanuel Mauvilly précise que les commissions doivent travailler et présenter leurs travaux en Conseil d'administration.

Thierry Luttringer regrette que nous ne sommes pas toujours avertis des pêches électriques.

Nicolas Jardot demande également que chaque président d'AAPPMA soient avertis de pêches électriques lorsque celle-ci se font sur ses baux de pêche.

Serge fera nécessaire auprès de l'équipe technique afin que ces demandes soient appliquées

4/ Point finances/investissements

Situation des comptes au 12/10/2023

Comptes courants		
C/C Eurocompte Asso Tranquillité > COMPTE DES CARTES CREDIT - 03121 000205682 02		+79 398,14 EUR
☒ Dépenses cartes prélevées fin Septembre 2023	-1 309,23 EUR	
☒ Dépenses cartes prélevées fin Octobre 2023	+667,78 EUR	
COMPTE COURANT ASSOCIATION SANS CHEQUIER > FED AAPP DU 1B - 03121 000205682 05		+42,80 EUR
COMPTE COURANT ASSOCIATION > GESTION COURANTE - 03121 000205682 49		+154 939,34 EUR
Épargne		
Livrets et comptes d'épargne		
TONIC CROISSANCE OBNL 7 ANS A PREAVIS > FED T BELFORT PECHE PROTEC MILIEU A - 03121 000205682 14		+110 000,00 EUR
TONIC CROISSANCE OBNL 7 ANS A PREAVIS > FED T BELFORT PECHE PROTEC MILIEU A - 03121 000205682 15		+105 000,00 EUR
LIVRET BLEU ASSOCIATION > FED T BELFORT PECHE PROTEC - 03121 000205682 60		+88 286,52 EUR
Épargne financière		
Valorisation totale de vos portefeuilles titres > 1		+51 338,00 EUR
Crédits		
P. ASSOCIAT. ASSIM. PROF. > 03121 000205682 10		-20 838,53 EUR

Soit un total de 589 204.77€

Le Président explique avoir rencontré avec le Trésorier, notre banque afin de renégocier nos livrets de placements.

Une belle opération car nos livrets qui nous rapportaient 1% et même 0.10% (livret orange) ont été réévalués par des « Tonic croissance » à 4%.

Attention, la somme totale des comptes inclus la vente du Queue de Chat pour un montant de 130 000 €.

Investissement :

Simulateur + télévision + coffres de protection

Coûts : 3 539€ + 534€ + 1 200€

Déjà utilisé au Vitalsport et Festiv'Assoc

Super attractif et retours très positifs

Attention : longueur canne + tresse obligatoire + pas de moulinet en plastique

Rachat du matériel GRENKE (3 PC + copieur + standard + téléphones fixes + serveur + tous connecteurs)

Coûts : 490€

Installation fibre réalisée + à venir achat de 2 PC pour les 2
Marc+ smartphone Alain (combien finançons-nous ?)

Serge Philemon précise que 2 ordinateurs pour Marc Vauthier et Marc Hannotin doivent être changés suite à la fin de contrat avec Procom.

Réception d'un premier devis présenté au CA avec 1 pc à 999€ et 1 pc à 1299€.

Le Conseil d'administration demande bien entendu d'autres devis et de se renseigner auprès de DLC à Besançon.

Le CA valide d'avance l'achat de licence Microsoft par pc et non par abonnement et décide d'allouer un plafond de 200 € tous les 3 ans par téléphone portable pour le renouvellement à l'usure après validation par le Président et le Trésorier.

Recettes :

1. Vente du Queue de Chat pour 130 000€
2. Obtention de 150 670€ de subventions diverses et autres actions sur 2023. Ce qui est un résultat très positif et qui démontre l'importance du travail effectué au quotidien par l'équipe.
3. Potentiel de 37 642€ en attente de versement cette année dont 6 200€ du CD90 comme prévu

5/ Nouveau portail « cartedepêche.fr et CMS :

Le Président présente aux élus le nouveau site cartedepêche.fr et CMS qui permet de faire les cartes de pêche ainsi que la gestion comptable du nouveau portail.





Cartes de pêche

Renouveler ma carte

Infos pratiques

Besoin d'aide

Trouver une association

Fermer

Les conditions générales d'adhésion

Pourquoi une carte de pêche ?

Informations départementales

La réciprocité

Les parcours labellisés

Les hébergements Pêche

La pêche des poissons migrateurs

Les Pêcheurs aux Engins et aux Filets

Paiement Ony

Paiement Chèque-Vacances

Bonnes pratiques Internet

1 Mon association

2 Ma carte

3 Mes engins



Je choisis mon association

Rechercher par

Commune

01 - Ardennes de France

Site association

www.cartedepeche.fr

1 résultats trouvés dans les résultats de recherche

Résultats

12 - résultats trouvés

Association	Adresse		Choisir
01 - ARDENNES DE FRANCE	7 Rue de la Poste 01500 BRULLETTES	↓	Choisir
01 - BELFORT - SAVALLES DESAUVAGES	15 Rue d'Angoulême 90000 SAVALLES	↓	Choisir
01 - BENOISELLE	7 Rue des Marguerites 01500 BENOISELLE	↓	Choisir
01 - BOURGOGNE	17 Rue de la Gare 51000 BOURGOGNE	↓	Choisir



Besoin d'aide

Sommaire

- Téléchargements
- Paiement
- Informations générales
- La carte de pêche
- Les tarifs et p. inscription en profession

Téléchargements

Comment imprimer ma carte de pêche ?

Carton "Une carte cadavre..."

Navigateurs recommandés

Bienvenue Serge PHILEMON (Président)

Recherche rapide

N° de commande

N° dépositaire

N° Adhérent

Accès rapides

Tableau de bord

Comparaison N / N-1

Statistiques produits

Ventilation

Commande à l'impr.

Ligne interrompue

Ligne dépositaire

Date N° Cde	Dept	Association	Dépositaire (Personne à régler de l'AAPPMA)	Adhérent Principal	Prix	Nbre Produits	Livraison	Paiement	Rapprochement	Vérification
11/10/2023 15/11/15 46532024	88	BULSAZÉ	Interet	TOU THOMAS a312	31.91	1	Commande livrée	Paiement validé	Non	Non
11/10/2023 10/04/18 46532046	90	BELFORT-BAYLLEERS	Dépositaire F201 (210)	BROUET Jean pierre Hercé	304	1	Commande livrée	Paiement et cours	Non	Non
11/10/2023 14/07/20 46532034	90	BELFORT-BAYLLEERS	Le Valléens (210)	THOMAS Interet Lafage	13.91	1	Commande livrée	Paiement et cours	Non	Non
01/10/2023 11/11/28 46532112	90	BELFORT-BAYLLEERS	Interet	JUAN CARLOS Eric coud arbitre	404	1	Commande livrée	Paiement validé	Non	Non
01/10/2023 25/12/14 46532377	90	BELFORT-BAYLLEERS	Interet	BROUET David rallier	274	2	Commande livrée	Paiement validé	15/11/2023	Non
01/10/2023 10/24/11 46532467	90	BELFORT-BAYLLEERS	Interet	BROUET Laurent Villeg	134	1	Commande livrée	Paiement validé	10/11/2023	Non
01/10/2023 16/12/21 46532481	90	BELFORT-BAYLLEERS	Interet	BROUET Fabien Bouca	134	1	Commande livrée	Paiement validé	15/11/2023	Non
01/10/2023 12/07/23 46532494	90	BELFORT-BAYLLEERS	Le Valléens (210)	SAD Eric Bouca	13.91	1	Commande livrée	Paiement et cours	Non	Non
01/10/2023 03/14/27 46532594	90	BELFORT-BAYLLEERS	Interet	MORISSET Jacques Bouca	404	1	Commande livrée	Paiement validé	10/11/2023	Non
01/10/2023 08/12/16 46532623	90	JUVICHÈRE DELLE	Interet	DARPA Pierre Bouca	404	1	Commande livrée	Paiement validé	10/11/2023	Non

Tableau de bord à la date du 11/10/2023

Produit	Saison 2022		Saison 2023		Evolution au 11/10/2023 / 11/10/2022	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	941	914	-27	-2.9%		
Carte intermédiaire Personne majeure ESRG 2023	1 178	1 354	+176	+14.9%		
Carte Personne majeure - Offis d'admission	301	29	-272	-90.4%		
Sous Total des cartes Personne Majeure	2 257	2 194	-63	-2.8%		
Carte Découverte Femme	129	140	+11	+8.5%		
Carte Personne mineure	332	372	+40	+12.0%		
Carte Découverte - 12 ans	435	464	+29	+6.7%		
Carte Hebdomadaire	43	69	+26	+60.4%		
Carte Journalière	564	696	+132	+23.4%		
Total Cartes de pêche	3 800	3 935	+135	+3.6%		
Option Emence Halieutique du Grand Ducet	9	14	+5	+55.6%		
Autres options	321	502	+181	+56.4%		
Total cartes de pêche + options	4 140	4 451	+311	+7.5%		

Questions diverses :

Courrier DDT / pêche privée

Le Président annonce aux élus que la préfecture du Territoire de Belfort a lancé une vaste opération par courrier à l'ensemble des étangs privés classés en eaux libres et qui vendent des cartes de pêche sans payer de CPMA. L'objectif étant de leur rappeler les dispositions réglementaires vis-à-vis du code de l'environnement avec entre autres l'obligation d'adhérer à une AAPPMA en plus du tarif qu'ils proposent à leurs pêcheurs.

Nicolas Jardot, concerné car responsable d'un plan d'eau appartenant à sa collectivité territoriale s'insurge d'un tel courrier suite à des classements de fossés en cours d'eau qui, forcément change totalement le statut d'un plan d'eau. Il indique qu'un collectif de tous ces propriétaires d'étangs est en train de se créer, et précise qu'on tombe sur la tête dans le Territoire de Belfort.

Extrait d'un courrier envoyé par la DDT :

Madame, Monsieur,

L'activité de pêche en étang est encadrée par diverses dispositions réglementaires visant à préserver les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles.

Vous trouverez en annexe un rappel de ces dispositions.

Il apparaît que l'activité de pêche sur l'étang La Pouchotte à Auxelles-Bas, dont vous êtes responsable, est en irrégularité avec la réglementation.

Cet étang est considéré en « eau libre ». La réglementation sur la pêche s'y applique. Les pêcheurs doivent, pour être en règle, adhérer à une association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques et s'acquitter de la redevance pour la protection des milieux aquatiques.

Je vous invite à informer sans délai vos pêcheurs, leur rappeler les règles applicables, et les inciter à régulariser leur situation avant toute nouvelle pratique de pêche sur cet étang.

Enfin, des carnassiers sont introduits irrégulièrement dès lors que l'étang est en 1ère catégorie piscicole.

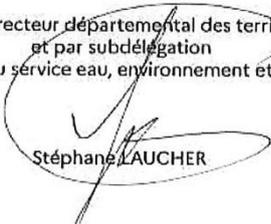
Je rappelle que le non-respect de ces réglementations constitue des infractions soumises à des sanctions pénales. Des contrôles seront engagés pour vérifier le respect de ces règles.

Je vous demande de bien vouloir m'informer avant le **02 octobre 2023** des suites données.

Le service eau, environnement et forêt de la DDT reste à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires, au besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Pour le directeur départemental des territoires,
et par subdélégation
Le chef du service eau, environnement et forêt,


Stéphane LAUCHER

Convention Bellerive

Rencontre ce jour avec Mr Jeanblanc /Grand Belfort dans nos locaux pour présentation de nos besoins

- Accès
- Types de pêche
- Alevinages
- Partage avec les autres bénéficiaires (plongeurs, chasseurs, pompiers, ...)

Le Président indique que le projet de convention devrait aboutir au printemps 2024. Temps nécessaire pour caler nos demandes avec celles des autres utilisateurs (plongeurs, chasseurs, pompiers)

Il explique également que la Fédération a demandé si ce plan d'eau était à vendre.

Les services du Grand Belfort se renseignent et reviendront vers la Fédération.

1- FESTIVITAS 2024 => position CA ?

Le Président demande la position du CA pour participer ou non au Salon Festivitas qui se déroulera début février 2024 au Parc Expo de Mulhouse.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la participation de la Fédération au Salon Festivitas.

2- Devis site internet

Le Président indique qu'un premier devis a été reçu pour refaire le site internet de la Fédération qui n'est plus d'actualité mais surtout qui est au maximum de ses capacités. Le devis s'élève à 4 500€ sans compter la maintenance !

Nicolas Jardot rappelle une nouvelle fois aux élus que l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers a refait son site internet auprès du prestataire Agence 8^{ème} Citoyen, qui vient de refaire celui du FC Sochaux pour 1 500€ clés en main.

Les informations seront transmises à Marc Vauthier.

3- Remplacement du 4X4 qui en est à 230 000 kms ?

Le Président rappelle que le Toyota 4x4 a déjà 230 000 kms et que dès le 1^{er} janvier prochain, le Gouvernement va serrer une nouvelle fois la vis pour accélérer la transition écologique. À compter du 1^{er} janvier 2024, le seuil de déclenchement sera fixé à 118 g/km de CO₂, soit un malus de 50 €, alors que le plafond maximal passera à 60 000€ !!!

D'autant que pour un 4x4, le malus sera compris entre 6 000€ à 10 000€.

Nous avons 3 devis pour un investissement de 40 000€ environ sans la reprise de celui-ci.

Certains élus demandent si notre véhicule fait l'objet de dépenses de réparation.

Le Président répond que non à ce jour hormis quelques dépenses minimales de maintenance.

Il est donc décidé de poursuivre encore avec ce véhicule.

4- Labélisation étang Beauque validée le 06/09 dernier par le comité régional

Le Président informe les élus que l'étang Beauque (carpodrome) de l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers a été labélisé par le comité régional en parcours « Passion », ce qui en fait le 2^{ème} parcours du Territoire de Belfort à ce voir attribué ce Label.

Il souhaite une nouvelle fois féliciter l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers, son Président pour l'ensemble des travaux effectués sur ce site en fonction du cahier des charges préconisé, de cette mise en valeur du domaine piscicole Terrifortain et de son atout Tourisme Pêche.

5- Bilan fête de la pêche 2023 => rappel pas d'animation en 2024 (tous les 2 ans)

Le Président revient sur la fête de la pêche qui s'est déroulée cette année à l'étang Gauthier. Une fête de la pêche moins prestigieuse qu'à l'étang des Forges mais une belle fête de la pêche et souhaite remercier à nouveau tous les bénévoles présents.

6- Campagne T-shirts et vestes

Comme expliqué lors d'un précédent CA, une demande est faite par l'ensemble des salariés afin d'avoir des vestes floquées de la Fédé qu'ils pourront mettre lors de représentations et/ou manifestations.

Il est également proposé d'en faire pour les élus pour les mêmes motifs.

Alain Geoffroy propose de renouveler l'opération T-shirts avec 4 partenaires dans le dos qui financeraient l'opération comme en 2019 pour remercier les bénévoles investis dans notre structure.

Tous ces points sont validés par **le conseil d'administration**.

Philippe Dupré demande un nettoyage de la Savoureuse sur la partie centre de Danjoutin.

Le Président se renseigne auprès des salariés afin de voir les baux détenus et ceux que nous n'avons pas afin de pouvoir agir en toute légalité.

Pascal Jardot demande à quel moment le point alevinage du canal sera étudié.

Serge Philemon lui répond que le point alevinage sera étudié très rapidement.

Nicolas Jardot regrette qu'aucune réunion de bureau n'ait été programmée depuis les élections. Il demande aussi quel est le rôle d'un secrétaire car à ce jour aucune concertation avec lui pour établir l'ordre du jour des conseils d'administration et que c'est notre salariée qui envoie les convocations selon les informations transmises par le président.

Serge prend note de cette demande et s'en tiendra aux obligations de nos statuts.

Nicolas demande où en est-on avec les contrôles de police de la pêche afin d'avoir une présence au moins 2 jours par semaine de notre agent de développement ?

Serge fera le point avec les agents concernés pour formaliser les contrôles effectués

Le secrétaire regrette qu'aucune mise en valeur en termes de communication ne soit faite par la fédération lors de pêches électriques, de ses actions de protections. Les dernières pêches électriques ont été publiées sur le Facebook de La Plongeotte.

Ce qui est normal puisque **Serge** rappelle une nouvelle fois qu'il ne dispose pas des droits d'accès du site Facebook de notre fédération et qu'il diffuse uniquement les actions auxquelles participent les bénévoles de La Plongeotte.

Emmanuel Mauvilly souhaiterait revenir sur la répartition financière des cartes de pêche suite à l'augmentation de celle-ci pour 2024.

Pour rappel :

Carte interfédérale : +2€

Carte majeure : +2€

Carte mineure : +0.5€

Carte femme : +1€

Carte hebdomadaire : +0.5€

Serge Philemon et **Daniel Pastori** proposent une quote-part FD/AAPPMA à 50%/50%.

Il est demandé de statuer sur la quote-part FD/AAPPMA

Le Conseil d'administration vote à 9 voix « pour » et 4 voix « contre » la répartition suivante :

Carte interfédérale : +2€ 1.5€ AAPPMA / 0.5€ FD

Carte majeure : +2€ 1.5€ AAPPMA / 0.5€ FD

Carte mineure : +0.5€	0€ AAPPMA / 0.5€ FD
Carte femme : +1€	0€ AAPPMA / 1€ FD
Carte hebdomadaire : +0.5€	0€ AAPPMA / 0.5€ FD

Emmanuel Mauvilly souhaite faire un point sur le projet de re naturalisation du site du Moulin. En effet, ils vont casser la passe à poisson car les travaux ont été mal faits.

La décision a été prise de rajouter des rochers pour bloquer les sédiments. Beaucoup d'arbres ont les racines qui ne trempent même plus dans l'eau. C'est la mort assurée et on nous parle de réchauffement climatique.

Fabien Tirole explique avoir été convoqué en mairie concernant une partie de la rivière la Bourbeuse qui traverse Bourogne car les berges se creusent et finissent par se détruire. Il explique avoir entendu plusieurs pistes dont un enrochement par exemple. Il s'inquiète des 400 mètres de berges identifiées et demandent un appui technique de notre fédération.

Pascal Guittard souhaite que les Conseils d'administration soient plus fréquents car l'ordre du jour est toujours très chargé et nous ne pouvons pas approfondir tous les sujets comme il le faudrait.

Fin de débats à 21h45

1.2 REUNIONS DES PRESIDENTS

Compte-rendu Réunion des Présidents et CA de la FD90 du 13 janvier 2023

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Serge Philémon, Jacky Duvain, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Pascal Guittard, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Cyril Dargelosse, Emmanuel Mauvilly, Yves Deschamp

Absents excusés :

Olivier Chrétien (membre CA)

Présidents présents

Anjoutey, Belfort-Bavilliers, Bessoncourt, Bourogne, Chèvremont, Courtelevant, Florimont, Fousseماغne, Giromagny, Joncherey-Delle-Lebetain, Lepuix, Montreux-Château, Réchésy, Trévenans

Présidents excusés

Morvillars

Le président ouvre la séance et remercie la forte mobilisation des Présidents ce soir au sein de la Fédération départementale.

Assemblée Générale FD90

Il informe les Présidents que l'Assemblée Générale est fixée le 01 avril 2023 et ce n'est pas un poisson d'avril.

Pour rappel, l'Assemblée de 2021 s'est tenue à Delle en raison de la pandémie Covid et les mairies ne souhaitent pas donner de salles dans les conditions sanitaires très tendues à ce moment-là.

En 2022, nous avons été accueillis à Giromagny par l'association locale. Nous souhaitons poursuivre et ainsi se rendre chaque année chez l'une de nos AAPPMA, si pas de candidat, elle sera maintenue à Foussemagne. **Serge Philémon** demande s'il y a des AAPPMA qui souhaitent nous recevoir.

Le président de l'AAPPMA de Montreux-Château se propose pour recevoir cette prochaine Assemblée. Il se renseigne auprès de la mairie et revient rapidement auprès de la Fédération.

Le président de l'AAPPMA d'Anjoutey se renseigne également de son côté si au niveau de Montreux-Château, la salle ne serait pas disponible.

Festivitas

Le président Fédéral rappelle que le Salon Festivitas se tiendra au Parc Expo de Mulhouse les 03, 04 et 05 février 2023.

Les 4 fédérations de Franche-Comté seront présentes ainsi que le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Jura et les Vosges.

2 AAPPMA du Territoire de Belfort, Celle de La Douce Savoureuse et La Plongeotte présenteront leurs animations, leur actions etc....

Nous aurons la possibilité d'avoir des entrées gratuites, nous vous tiendrons informés.

Si des volontaires sont disponibles nous aurons besoin de bénévoles pour les simulateurs et les jeux, si intéressés, merci de le confirmer à Marc Vauthier.

Bilan Pêche du Malsaucy

Serge Philémon revient sur cette vidange spéciale réalisée dans des conditions difficiles et remercie une nouvelle fois l'ensemble des bénévoles qui y ont participé ainsi que les Fédérations présentes.

Le président rappelle que 5 621 kg de poissons ont été pêchés avec une belle surprise concernant la quantité de tanches. Très peu de carnassiers ont été prélevés. Seul bémol, plus de 5 tonnes de carpes ont été mis dans un bain létal afin de les tuer pour éradiquer le virus.

Le Conseil Départemental nous félicite et nous remercie pour cette aide précieuse malgré l'euthanasie des carpes.

3 mois d'assec du Malsaucy et vidange du Queue-chat pour alimenter le Malsaucy a sa remise en eau au printemps.

Certaines AAPPMA n'ont pas souhaité faire la pêche de peur de contamination dans leurs étangs et nous respectons leur choix.

Toutes les commandes des AAPPMA ont été honorées.

Serge Philémon souhaite informer les Présidents des AAPPMA que suite à la vidange du Malsaucy et du poisson qui a pu être honoré aux AAPPMA qui avait été commandé, la Fédération de pêche n'ayant pas d'agrément sanitaire, le poisson ne pouvait être vendu comme les autres années.

L'AAPPMA de Belfort-Bavilliers a décidé et a versé à la Fédération un don de 2 621 € correspondant au nombre de kilos de poissons reçus. L'AAPPMA la Plongeotte a fait de même, ce qui fait entrer en trésorerie une somme non négligeable.

Découvrez le tableau ci-dessous avec la répartition des différents poissons et lots de pêche où ils ont été mis.

Gestionnaire	Site	Gardons/mélange	Tanches	Perches	Brochet
FDAAPPMA	Queue de Chat	1491	155	6	7
	Marnière	304			
	Canal RaR bief1	199	45		
	Canal RaR bief2	197	45		
	Canal RaR bief3	200	44		
	Canal RaR bief4	200	44		
	Canal MaHS 1 bief	200	32		11
	Messi	35	114		
	Emprunt 9	136			
Belfort Bavilliers	Etang Gauthier	28	78	56	
	Etang Lechir	376	119		
	Emprunt 10b	135			
	Etang Bull	103			
	Etang des Forges	187	328		
	Carpière	85			
	Etang Adam	327	382		
	Etang Machard	198	66	17	
Joncherey Delle Thiancourt	Etang du Barrage	202	147	94	
	Allaine 2 ^{ème} cat	203	7	30	
Montreux-Château	Saint-Nicolas	503			
Trevenans	Petit étang	312	50		
TOTAL		5621	1656	203	18

Le bilan financier de cette vidange est la suivante :

Recettes : 20 832 € du Conseil Départemental

Dépenses :

Camion FD71 = 2 700 €

Auberge du Lac = 3 489 €

Véhicules AAPPMA68 = 100 €

Apéritif = 126 €

Soit un total de dépenses qui s'élèvent à 6 415 €

La vidange du Malsaucy fait donc apparaître un bénéfice de 14 417 €.

Formation des élus

Serge Philémon explique qu'il est urgent de former nos présidents et trésoriers d'AAPPMA sur 3 axes essentiels. Nous avons eu le cas d'un trésorier que c'est rendu chez un dépositaire de la Fédération et ne comprenait pas pourquoi il devait faire le chèque de sa carte de pêche au nom de la Fédération et pas au nom de son AAPPMA.

1. Le réseau associatif de la pêche
2. Le grand cycle financier
3. La politique de l'eau

Le Président souhaite le faire sur 2 demi-journées. Ces formations se mettront en place très rapidement avant la fin du 1^{er} semestre.

Destinée aux présidents, trésoriers, voire secrétaires des AAPPMA

Projet Emprunt 9

Serge Philémon souhaiterait clarifier la décision qui a été prise lors du dernier Conseil d'administration de la FD90.

Le président de l'AAPPMA de Bourogne ne souhaitant plus garder en gestion l'emprunt 9, un mail a été fait à l'ensemble des AAPPMA du Territoire afin qu'elle propose un projet pour celles qui souhaitaient le reprendre afin d'être validé en CA fédéral.

2 projets ont été déposés et présentés en conseil d'administration.

Le Président de Montreux-Château ne comprend pas que le projet de la Plongeotte n'est pas eu de vote pour.

Le président fédéral explique qu'il a voté pour son projet et que d'autres se sont abstenus.

Le secrétaire fédéral reconnaît qu'il doit y avoir une petite erreur d'un vote sur le projet de Belfort.

Guy Taquard, Président de Trévenans, souhaiterait savoir pourquoi l'emprunt 9 a été fermé tout le mois de décembre et pourquoi il faut un timbre pour y pêcher en plus de la carte de pêche.

Fabien Tirole, Président de Bourogne souhaite répondre pour la fermeture. Il explique que suite à la demande du Président de Belfort et d'un commun accord avec la fédération également, il a été décidé de fermer le plan d'eau pour Alevinage.

Nicolas Jardot, Président de Belfort-Bavilliers, explique que suite à l'accord fédéral de reprendre la gestion de l'emprunt 9, une commande de carnassiers a été passée auprès du pisciculteur et la livraison est arrivée plus vite que prévue. Ayant une réglementation totalement différente avec la réglementation en place, il a été décidé de le fermer.

Le président de Belfort explique que si c'était pour reprendre un plan d'eau à toutes techniques de pêche, l'AAPPMA de Belfort n'aurait pas fait de demande de reprise.

Effectivement, sur ce plan d'eau il faut un timbre carnassier comme nous l'avons pour les pêches de nuit. Ce timbre n'est pas fait pour pénaliser le pêcheur mais essentiel pour le contrôler et il rappelle qu'un réservoir carnassier même en No-kill coûte très cher.

Serge Philémon au vu des timbres vendus (plus de 60) se félicite de ce projet qui plait fortement aux pêcheurs aux leurres.

Nicolas Jardot précise qu'il est grand temps de contrer la pêche privée qui bénéficie d'aucune contrainte et nous devons nous diversifier.

Réglementation 2023

Serge Philémon précise qu'il a été demandé à la DDT de :

1. Permettre à nouveau la pratique de la pêche au vif sur la bourbeuse en maintenant le no-kill sur le brochet
2. Ramener la taille de la truite fario à 25 cm pour les AAPPMA non réciprocitaires

Après plusieurs réunions à la DDT, nous avons reçu un accord sans réserve pour la Bourbeuse, par contre un accord de principe sous réserve de mettre en place un carnet de recensement et réaliser un suivi des populations des truites farios sur des stations clefs. Monsieur Petot doit se mettre en relation avec nos techniciens pour déterminer ces zones.

Éric Ménétré, Président de Montreux-château ne comprend pas cette mesure, c'est une mesure contraire à la protection de la truite Fario.

Yves Novier, Président de Giromagny explique que les semaines de grossissement sont moins longues à cause de la sécheresse, et il est très difficile d'avoir des truites de 30 cm. De plus les truites de 30 cm et plus se nourrissent trop dans les gouttes ou les petits ruisseaux au détriment des petites Farions.

Éric Ménétré demande pourquoi l'AAPPMA de Florimont souhaite également passer à 25 cm.

Jean-Marie Lechenne explique que l'AAPPMA achète ses truites à Giromagny.

Éric Ménétré précise que Florimont souhaite passer à 25 cm pour des motifs financiers et non de protection.

Au vu des débats, **Serge Philémon** précise qu'il faudra déjà avoir un retour ferme de la DDT.

Fenêtre de capture de brochet

Plusieurs attaques sur les réseaux sociaux !

Du genre, la FD90 ne fait rien – il n'y a bientôt plus que dans le 90 où cela n'est pas encore mis en place !!!

Revenons au concret ! A ce jour, le brochet est en no-kill sur toute la Bourbeuse et les pêcheurs ne peuvent pas prélever plus d'un carnassier par jour.

Cela n'est pas du tout le cas dans les départements qui nous entourent.

Fenêtre de capture du brochet

Pourquoi cette démarche ?

Une femelle brochet pond :

- 14 000 œufs pour une taille de 50cm
- 45 000 œufs pour une taille de 60cm
- 74 000 œufs pour une taille de 80cm
- 240 000 œufs pour une taille de 100cm

Un peu d'histoire :

→ 2019 : la FD69 tente l'expérimentation sur 2 plans d'eau (350ha et 400ha) et sur le Rhône entre 2 communes voisines

→ 2020 : les FD Ain, Aisne, Allier, Landes, Haute-Marne, Haute-Vienne, Oise, Lot, Eure et Loire, Charente tentent l'expérience sur quelques secteurs favorables

→ 2021 : la FD69 effectue un bilan qui tend à prouver l'évolution significative de captures de brochets de grosses tailles

→ 2022 : extension aux FD de l'Yonne, de Haute-Saône (uniquement au bassin de Champagny), Saône et Loire, Jura (sur 3 lacs), ...

Soit un total de 15 FD sur les 94 existantes (14% !!!)

Quelle devrait être la démarche ?

- S'appuyer sur les résultats des expérimentations réalisées
- Informer et faire adhérer les AAPPMA
- Mise en place du PDPG incluant cette évolution
- Travail avec la DDT pour modification de l'ARP
- Assurer le contrôle et le suivi de cette mesure de protection
- Travailler en parallèle sur le rétablissement des frayères
- Bilan de l'action et décisions pour pérenniser

Éric Ménétré s'étonne de la mise en place du PDPG car cela fait 5 ans qu'on entend parler et à ce jour il n'y a rien.

Serge Philémon reconnaît ce retard et explique que de nombreux dossiers subventionnables étaient en retard à la Fédération depuis 2016 !!! Cet imposant retard financier représentait une question de viabilité de la structure, mais il a pris l'engagement auprès de la DDT pour qu'il soit terminé d'ici fin 2023.

Vente de Queue de Chat

Le Président Fédéral rappelle le contexte :

- Offre de vente par FD90 à la SODEB pour 150k€
- Réunion du président à la SODEB le 27 octobre dernier avec dirigeants
- Proposition d'achat à 110k€ SODEB (courrier officiel) ou Éric Ménétré pour 130k€ (évoqué sur un mail)

- Attention reste vidange à faire au printemps pour remise poissons au Malsaucy

Éric Ménétré réitère son offre. **Serge Philémon** lui demande de nous faire parvenir une offre officielle avant de revenir vers la SODEB.

Projet étang du Banbois à Réchésy

- Plan d'eau de 14ha implanté dans le sud Territoire
- Propriété de la mairie de Réchésy
- Loué actuellement à Kohler
- Bail se termine en 02/23
- Location annuelle 3k€
- Projet initial « silurodrome »

Le président de l'AAPPMA de Réchésy, André Kleiber qui est également Maire de la commune précise que la commune n'a pas dénoncé le bail suffisamment tôt et ne peut donc plus empêcher sa reconduction à la pisciculture Kohler pour 3 ans mini.

Serge Philemon clos le sujet à ce projet.

Questions diverses

Le Président annonce que l'Assemblée générale de l'ARP BFC se déroulera sur le Territoire de Belfort le 22 avril 2023. C'est à la fédération de préparer l'organisation.

Actions nettoyage avec FD Chasse (2 dates dorées et déjà bloquées) les dates seront communiquées via notre « Pêche infos ».

Courrier au préfet concernant la pêche privée – invitation au sous-préfet : **Serge Philémon** consulte l'assemblée si accord d'alerter le préfet suite à l'enquête de pêche privée effectuée par Marc Vauthier car à ce jour seules les AAPPMA paient la redevance des milieux aquatiques.

Développement touristique du Gauthier : **Le président** informe que le groupe Eléphant a acheté l'ensemble des locaux situés juste au-dessus de l'étang Gauthier afin d'y faire des hébergements touristiques et insolites. Surement une opportunité en matière de développement du tourisme pêche. Affaire à suivre...

Concours villages fleuris => prendre le contre-pied

Le président informe les présidents d'AAPPMA que nous devrions prendre à contre-pied le concours des villages fleuris avec des actions concrètes (féliciter les communes qui ont respecté les interdictions d'arrosage en constatant les fleurs fanées par exemple) à réfléchir

Résultat financier 2022

La Fédération termine cette année avec un excédent d'environ 35 000€. Un budget prévisionnel dans les grandes lignes a été travaillé. La commission finance sera réunie très prochainement afin d'en discuter et de le voter en CA.

Arrêt PROCOM en septembre

La fédération arrête sa location avec le groupe Procom. L'achat de matériel informatique a été budgétisé pour l'exercice 2023.

2 réserves ne sont plus classées réserves préfectorales (Savoureuse dans la traversée de Belfort) et la Batte dans Delle.

Éric Ménétré souhaiterait connaître le mode de calcul de la répartition de la subvention fédérale.

Serge Philémon reconnaît que le mode de calcul est inconnu de pratiquement toute les AAPPMA. Cela sera débattu en CA afin de l'expliquer et/ou d'y apporter des modifications.

Fabien Tirole souhaiterait que la fédération prenne le relais auprès du préfet pour signaler les pollutions et autres atteintes sur les milieux aquatiques que nous subissons car à notre niveau, rien ne bouge et nous n'avons aucun retour, même problème pour l'AAPPMA d'Anjoutey

Le président va se renseigner.

Éric Ménétré s'étonne de n'avoir aucun retour concernant la frayère à brochet à la butte castrale depuis la visite sur place de l'équipe GEMAPI, ces travaux s'élève à peine à 2000€ au plus.

Guy Taquard s'inquiète des cormorans. Nos populations de poissons sont décimées sans que personne ne réagisse.

Malheureusement plus aucun tir n'est autorisé sauf pour les piscicultures.

Fin des débats à 21h05

Compte-rendu Réunion des Présidents et CA de la FD90 du 07 décembre 2023

18 heures – Ouverture de la séance

Membres du CA :

Serge Philemon, Jacky Duvin, Daniel Pastori, Nicolas Jardot, Yves Novier, Philippe Dupré, Pascal Jardot, Jean-Marie Lechenne, Fabien Tirole, Thierry Luttringer, Olivier Chrétien

Absents excusés :

Pascal Guittard, Cyril Dargelosse, Yves Deschamp, Emmanuel Mauvilly,

AAPPMA présentes

Anjoutey, Belfort-Bavilliers, Bessoncourt, Bourogne, Chèvremont, Courtelevant, Florimont, Giromagny, Joncherey-Delle-Lebetain, Montreux-Château, Trévenans,

AAPPMA excusées

Foussemagne, Morvillars, Lepuix, Réchésy

Assemblée Générale des AAPPMA

Le Président fédéral rappelle à l'ensemble des responsables d'AAPPMA que l'ensemble des assemblées générales devront se tenir au 1^{er} trimestre de l'année 2024 soit le 31 mars au plus tard.

Serge Philemon précise que les AAPPMA devront tenir une Assemblée générale extraordinaire lors de leur assemblée générale ordinaire afin de valider les nouveaux statuts.

Il précise que les structures ont déjà reçu tous les éléments qui seront à expliquer à leurs membres ainsi que les documents à retourner au secrétariat de la Fédération.

Détails des nouveaux statuts à faire valider :

Par l'arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, publié au JO du 18 juin 2023

Définitions (Article 2 des statuts)

Deux nouveaux alinéas définissent la cotisation statutaire, due par le pêcheur pour son adhésion à l'AAPPMA, et la cotisation statutaire fédérale, due par l'AAPPMA pour son adhésion à la fédération départementale.

Objet (Article 7)

Dans cet article, il est tenu compte du fait que le dispositif Internet permet désormais le versement direct :

- *de la cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA) à la FNPF,*
- *de la redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) et de la cotisation statutaire fédérale, aux FDAAPPMA.*

Au 1°, il est indiqué pour plus de clarté que la cotisation statutaire fédérale est perçue directement. Il est précisé qu'elle est due proportionnellement au nombre d'adhérents de l'AAPPMA et fixée chaque année au sein du CA de la fédération départementale (comme cela est déjà prévu aux articles 19 et 28 des statuts-types des FDAAPPMA).

Au 2°, la disposition qui prévoyait que les AAPPMA percevaient ces produits est supprimée.

Au 4°, la notion de « dépôts de carte » est remplacée car les cartes sont désormais toutes générées via internet. Ainsi, il est prévu que les AAPPMA gèrent un réseau de distribution de cartes de pêche et mettent à disposition des assortiments migrateurs, documents d'information des pêcheurs, ou tout autre élément utile, conformément à un dispositif d'organisation arrêté par le conseil d'administration de la fédération départementale. Le terme de vignette a été supprimé car entré en désuétude.

Distanciel (Article 19 bis nouveau)

Ce nouvel article intègre la possibilité de recourir au distanciel dans les statuts des AAPPMA.

Le conseil d'administration doit décider du recours aux conférences téléphoniques ou audiovisuelles et de ses modalités et ce, pour les assemblées générales, les réunions du conseil d'administration et du bureau des AAPPMA.

Il est en outre précisé qu'en cas de recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participant ou votant à distance sont réputés présents, ce qui permet d'adapter les conditions de participation aux instances nécessitant la présence des membres.

L'article ajoute enfin des garanties pour les membres, qui doivent être avisés par tout moyen des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble de leurs droits.

Il est conclu que les décisions respectant ces conditions sont régulièrement prises, afin de les sécuriser.

Comptabilité (Article 22)

La comptabilité des RMA et CPMA ne relève plus des AAPPMA, conformément aux modifications de l'article 7.

Contrôles administratifs (Article 38)

La même simplification est opérée concernant les rapports comptables.

Le Président de Chèvremont précise que le distanciel peut devenir très compliqué lorsqu'il y aura un vote à prendre.

Guy Taquard, Président de Trévenans soulève une question concernant le vidage du panier pêche. Il demande des renseignements.

Serge Philemon précise que c'est bien les AAPPMA qui vident leur panier pêche sur le site cartedepêche.fr et non la FNPF ou la fédération départementale qui prélèvent automatiquement.

Assemblée Générale FD90

A planifier début avril 2024

Pour rappel :

2021 l'AG s'est tenue à Delle en raison pandémie Covid

2022 organisée à Giromagny

2023 organisée à Montreux-Château

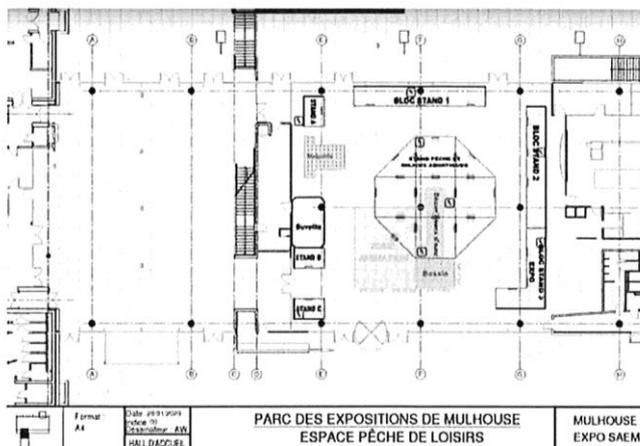
2024 => qui est intéressé ? Anjoutey ? Si pas de candidat, nous la ferons à Fousse-magne

Le président fédéral précise que l'AAPPMA d'Anjoutey était intéressée en 2023, c'est normal qu'elle soit prioritaire pour 2024. Nous attendons le retour du Président de l'AAPPMA. Si pas faisable ou pas intéressé, Florimont se porte candidat.

Festivas 2024

Parc des expositions de Mulhouse du 02 au 04 février 2024.

Modification sur représentativité avec première salle uniquement. La seconde étant réservée à des stands en lien avec la nature.



Le président explique que si nous recevons des invitations, on les diffusera comme l'an dernier.

Formation des élus

Destinée aux présidents, trésoriers, voire secrétaires des AAPPMA

Articulée sur 3 axes :



Le **Président fédéral** souhaite que cette formation se fasse rapidement et propose la date du Samedi 10 février 2024. Cette formation s'adresse à tous les présidents, trésoriers et secrétaires des AAPPMA.

Réglementation 2024

Nous avons demandé à la DDT de :

- Ramener la taille de la truite fario à 25cm pour les AAPPMA Lepuix et Giromagny.

Après réunions et échanges avec la DDT :

1. Accord de principe pour une période d'essai 2024 à 2026
2. Mise en place obligatoire du carnet de recensement

Queue de Chat

- Vente réalisée à la SODEB pour 130k€
- 420kg de poissons récupérés en mai sur les 1680kg mis 6 mois plus tôt !!!
- Transfert des poissons au Malsaucy qui sera vidangé à l'automne 2025

Le **président fédéral** explique que le Département suite à la signature d'une convention va attribuer une subvention annuelle non négligeable et nous vidangerons tous les 3 ans du Malsaucy.

Alain Geoffroy informe l'assemblée que depuis la vente du Queue de Chat, le département a procédé à la phase travaux de piquetages sur notre ancienne propriété.

Projet création d'un nouveau site internet

Serge Philemon indique aux présidents d'AAPPMA que la fédération a reçu plusieurs devis allant du simple au double. Le CA examinera les différents devis en fonction de notre cahier des charges.

Nous avons un stagiaire BPJEPS pêche de loisir, Bertrand Batôt qui travaille actuellement sur « My maps », une solution google qui permettra aux pêcheurs via son smartphone de connaître l'ensemble des lots de pêche du département, les réserves ou encore la réglementation.

Ventes de cartes 2023

Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution au 03/12/2022 / 03/12/2023	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte inter-fédérale Personne majeure EHGO 2023	1 379	1 354	-25	-1.81%
Carte Personne majeure	849	814	-35	-4.12%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	36	33	-3	-8.33%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	2 264	2 201	-63	-2.78%
Carte Découverte Femme	139	140	+1	+0.72%
Carte Personne mineure	332	373	+41	+12.35%
Carte Découverte -12 ans	439	466	+27	+6.15%
Carte Hebdomadaire	44	71	+27	+61.36%
Carte Journalière	669	743	+74	+11.06%
Total Cartes de Pêche	3 887	3 994	+107	+2.75%
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	10	14	+4	+40.00%
Autres options	331	522	+191	+57.70%
Total cartes de pêche + options	4 228	4 530	+302	+7.14%

**Meilleure
année
depuis 2018**

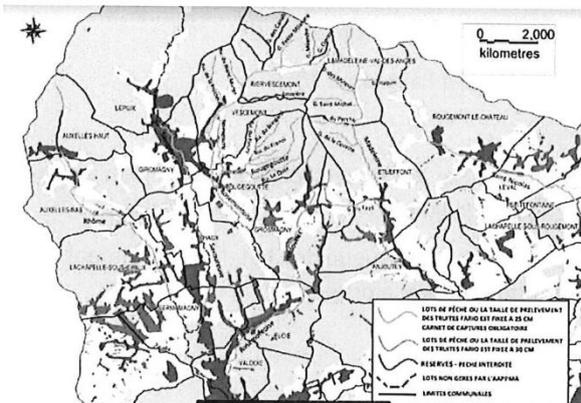
Hausse des mineurs, carte hebdo ou journalière en hausse

Meilleure année depuis 2018

Hausse des options mais cela s'explique avec l'année de lancement du réservoir carnassier de l'AAPPMA Belfort-Bavilliers.

3. Réalisation d'un suivi des populations truites fario sur des stations clefs

4. Mise en place d'une étude scalimétrie afin de déterminer le niveau de reproduction selon la taille



CARNET DE RECENSEMENT
TRUITES FARIO - 2024



- AAPPMA GIROMAGNY
- AAPPMA LEPUIX

CARNET SUIVI PECHE TRUITES FARIO						
DATE	DUREE PECHE (heures)	LIEU	PRELEVEES	TAILLES	REMIS A L'EAU	TAILLES
18/03/2024	4h	Savoureuse Giromagny	1	27	2	26 - 18

Le président fédéral précise que c'est Marc Hannotin qui sera formé pour effectuer ces études.

Il précise que les 2 AAPPMA concernées ont fait des concessions suite à cet accord en plaçant des mises en réserves de certains tronçons.

Éric Ménétré explique que cette présentation et pour les AAPPMA concernée est une usine à gaz vis-à-vis de la carte présentée.

Jacky Duvin précise que ce système va être lourd à gérer.

3 gardes assermentés seront sur le terrain afin de sensibiliser et faire respecter ces nouvelles mesures réglementaires.

Serge Philemon précise qu'il faudra être carré sur le respect de ces mesures car nous aurons des comptes à rendre à la DDT.

Nicolas Jardot demande à la fédération de faire labelliser l'emprunt 9 en Parcours passion par la FNPF et de faire une mise à l'eau bateau qui sera pris en charge à hauteur de 80% par la FNPF.

AAPPMA Belfort / Bavilliers => plan d'eau carnassiers

Bilan 1^{ère} année

=> 154 options « Majeures

» 39 options « Journalières

» 16 options « Mineurs

» soit un total de 209 options vendues !!!

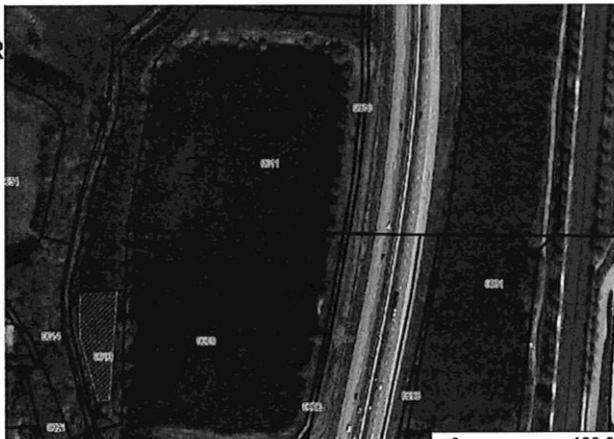


Projet d'échange de parcelles avec APRR
0,16ha en vert pour APRR
0,16ha en rouge pour FD90

Objectif FD = permettre accès des pêcheurs
tout autour du plan d'eau

Objectif APRR = assurer la protection du cuivré
des marais

+ Projet labellisation du plan d'eau



Le Président fédéral explique que suite au désagrément rencontré par l'AAPPMA de Belfort Bavilliers avec APRR concernant une zone protégée en raison de la présence d'un papillon (cuivré des marais), un dialogue a débuté avec des avocats Lyonnais dans un premier temps, puis le Département et APRR, un accord a été trouvé afin de permettre à nos pêcheurs de pouvoir continuer leur loisir et de permettre la mise en sécurité de cette zone protégée.

Questions diverses

Pêche privée

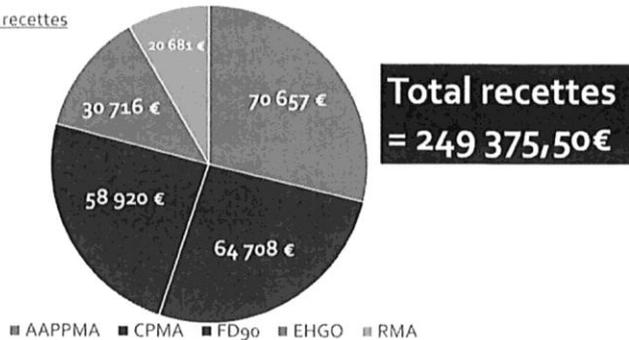
Le président fédéral demande s'ils ont entendu parler du courrier que les étangs qui pratiquent la pêche privée ont reçu de la DDT.

Il précise que des échos font part d'un collectif qui s'est mis en place pour protester la demande de la DDT alors que certains ont d'ores et déjà validé de se mettre en conformité vis-à-vis du code de l'environnement.

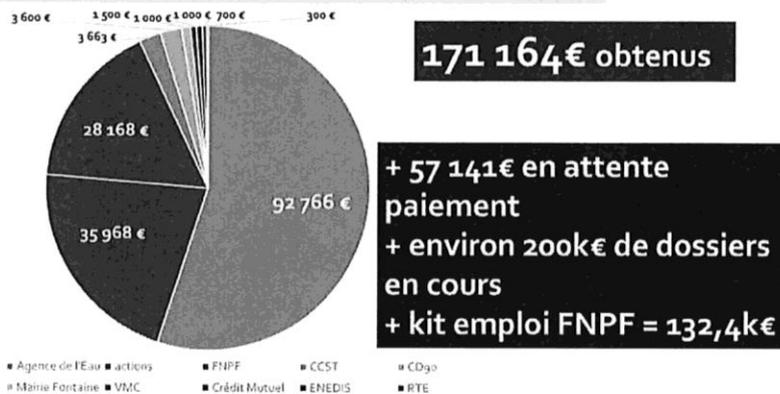
Convention plan d'eau Bellerive au printemps 2024

Serge Philemon informe l'assemblée qu'une convention est en cours avec les services du Grand Belfort afin d'y pouvoir y pêcher dès le printemps prochain. Affaire à suivre.

Répartition recettes



Bilan subventions / actions obtenues en 2023



Félicitations à toute l'équipe salariée et les bénévoles pour les actions et subventions

Le kit emploi est versé par la FNPF pour aider à l'emploi

De moins en moins de bénévoles dans les associations, 10 AAPPMA en moins depuis 20 ans.

L'agence de l'eau reverse 92 000€ de subventions suite aux dossiers transmis contre 20 000€ que donnent les pêcheurs au travers de la taxe RMA incluse dans le prix de la carte de pêche.

Carte 2024

Le **président** souhaite faire un point sur le prix des cartes en 2024. Une nouvelle hausse a été votée.

Pour rappel, le Territoire de Belfort a voté contre

5 € d'augmentation sur les cartes majeures pour 2024

Emprunt 9

Le **président de l'AAPPMA de Belfort-Bavilliers** souhaite une nouvelle fois remercier l'ensemble du conseil d'administration de la fédération pour avoir choisi leur projet.

Une belle année couronnée car les pêcheurs ont adhéré rapidement à ce réservoir. Nous attendons néanmoins une baisse des options pour 2024 car une nouveauté attire toujours les adeptes de carnassiers.

Sècheresse => suivi des assecs via AAPPMA

Sollicitation des AAPPMA pour suivi des assecs hormis zone des puits à Valdoie et à Malvaux

Arrêt PROCOM en septembre

Le CA de la fédération a décidé de mettre fin avec notre prestataire Procom en septembre : Rachat du matériel pour une somme modique. Depuis peu acquisition matériel fibre, téléphonie, et renouvellement de 3 ordinateurs.

Intervention des AAPPMA

Eric demande si des nouvelles personnes peuvent intégrer le CA ?

Lors d'une AG extraordinaire, oui

Est-ce qu'on peut faire une journée brochet à plus d'une prise ?

Serge explique son argumentaire suite aux commentaires qu'il y a eu sur facebook. Pour éviter que chacun s'exprime à tort et à travers sur les réseaux sociaux, il a écrit à la DDT pour obtenir une clarification sur cette zone d'ombre. En réponse, la DDT confirme le respect des règles notamment avec l'ARP en vigueur. Les journées truites et autres journées brochets organisées par nos AAPPMA et autres étangs privés (en eaux libres) devront se conformer à l'ARP.

Le président aborde à son tour le cas d'une AAPPMA qui est la seule à communiquer sur Facebook pour un étang privé (PNE), en publiant notamment l'organisation d'animations, vidange ensuite l'étang et revend le poisson présent à des particuliers. Cela est totalement illégal !

Guy Taquard

Soucis Cyanobactéries, analyse de 5.6 fois la dose au laboratoire PMA

Bessoncourt

Rattrapage formation si on ne peut pas assister à celle de base => à voir en fonction de nombre de participation à la séance du 10/02/2024

Fin des débats à 21h00

8. RAPPORT D'ACTIVITES DES AAPPMA

En collaboration avec les services de la DDT, le rapport d'activités des AAPPMA pour 2022 a été envoyé à chaque AAPPMA ; la date limite des retours était fixée au 31 janvier 2024.

A la date de réalisation de ce document, seule l'AAPPMA de Bourogne n'avait pas rendu son rapport d'activités. Tous les autres rapports ont été envoyés par nos soins au service de l'environnement de la DDT, accompagnés des pièces justificatives demandées.

8.1 BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

EMPOISSONNEMENTS DES RIVIERES DEPARTEMENTALES 2023								
AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Anjoutey	La Madeleine	23/02/2022	Truite Fario	portion	140 kg	Pisciculture Beaume	1 243,91 €	1 244 €
Belfort-Bavilliers	La Savoureuse	10/03/2023	Truitre arc	?	150 kg	Pisciculture Beaume	?	?
	La Rosemontoise				115 kg			
	La Douce				255 kg			
Bessoncourt	La Madeleine	02/03 9/03 27/04 27/10	Truite arc	?	140 kg	Pisciculture Kohler	3 432,51 €	3 433 €
					90 kg			
					100 kg			
	Autruche	9/03 27/04 27/10	95 kg					
			50 kg					
			30 kg					
Bourogne	Bourbeuse			?		?	?	
Chevremont	Autruche	mars	Truite arc	Adultes	50 kg	Pisciculture Breuchin	326,40 €	1 661,40 €
		avril			30 kg		195,80 €	
		juin			30 kg		269,00 €	
	La Madeleine	mars	50 kg		435,20 €			
		avril	30 kg		261,00 €			
		juin	20 kg		174,00 €			
Courtelevant	La Vendeline	24/02/2023	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Kholer	612,96 €	1 839 €
		21/04/2023			70 kg		612,96 €	
		09/06/2023			70 kg		612,96 €	
Faverois/ Florimont	Coeuvatte	03/03/2023	Truite fario	portion	20 kg	Pisciculture Kholer	169,00 €	3 284 €
	Vendeline				40 kg		338,00 €	
	Covatte				290 kg		2 447,00 €	
	Canal du Moulin				05/06/2023		Alevins	
Foussemagne	St Nicolas	08/03/2023	Truite arc	portion	200 kg	Pisciculture Beaume	1 180,00 €	1 180 €
Giromagny	Savoireuse	10/03/2023	Truite arc	Adulte	70 kg	Pisciculture Vescemont	455,00 €	7 715 €
		07/04/2023	Truite fario		50 kg		425,00 €	
			Truite arc		50 kg		425,00 €	
			Truite fario		50 kg		425,00 €	
	07/05/2023	Truite arc	90 kg		765,00 €			
		09/03/2023	Truite arc		30 kg		195,00 €	
			Truite fario		50 kg		325,00 €	
			Truite arc		30 kg		325,00 €	
	06/04/2023	Truite fario	50 kg		195,00 €			
		10/03/2023	Truite arc		50 kg		435,00 €	
			Truite fario		50 kg		425,00 €	
		07/04/2023	Truite arc		50 kg		325,00 €	
	Truite fario		50 kg		425,00 €			
	Truite arc		50 kg		325,00 €			
	Truite fario		50 kg		425,00 €			
	10/03/2023	Truite arc	60 kg		390,00 €			
		Truite fario	50 kg		425,00 €			
		06/04/2023	Truite arc		60 kg		390,00 €	
			Truite fario		50 kg		425,00 €	
	13/06/2023	Truite arc	40 kg		260,00 €			
09/03/2023		Truite arc	50 kg	425,00 €				
		Truite fario	30 kg	255,00 €				
06/04/2023		Truite arc	30 kg	255,00 €				
	Truite fario	50 kg	425,00 €					
	Allaine	04/03/2023	Truite arc	Adultes	40 kg	Pisciculture Beaume	?	8 303 €
		07/04/2023	Truite fario		70 kg		678,96 €	
Truite arc			50 kg		1 620,88 €			
10/03/2023		Truite arc	35 kg					
16/05/2023	Brochet	fingerlings	600 pcs	Pisciculture Courtot	0,00 €			
	26/05/2023	Truite arc	30 kg	Pisciculture Beaume	678,96 €			
		Truite fario	50 kg					
	02/06/2023	Truite fario	juvénile	3000 pcs	Pisciculture Breuchin	330,00 €		
16/06/2023	Truite arc	Adultes	90 kg	Pisciculture Beaume	729,07 €			
	Truite fario		10 kg					
	Truite arc		10 kg					
	Truite fario		80 kg					
04/03/2023	Truite arc	Adultes	30 kg	Pisciculture Beaume	?			
	Truite fario		60 kg					
	Truite arc		35 kg		878,88 €			
	Truite fario		50 kg					
05/05/2023	Truite arc	Adultes	30 kg	Pisciculture Beaume	?			
	Truite fario		30 kg					
Lepuix-Gy	Savoireuse	04/03/2023	Truite fario	30 cm	70 kg	Pisciculture Breuchin	590,80 €	844 €
	Beucinière		30 kg		253,20 €			
Montreux - CH	St Nicolas	mars à juin	truite arc		275 kg	Pisciculture Beaume + Kohler	1 815,00 €	3 710 €
		mars à mai	truite fario + saumon	35 cm	10 kg		90,00 €	
	24/01/2023	Brochet	3 étés	100 kg	Pisciculture Beaume	1 535,00 €		
		Suarcine	avril	Brochet	fingerlins	400 pcs	Pisciculture Courtot	
Morvillars	L'Allaine	10/03/2023	Truite arc	portion	110 kg	Pisciculture Beaume	969,94 €	5 155 €
		24/03/2023	Truite fario		30 kg	Pisciculture Breuchin	822,90 €	
			Truite arc		130 kg			
		12/04/2023	Truite arc		110 kg	Pisciculture Beaume	913,17 €	
			Truite fario		30 kg			
		05/06/2023	Truite arc		90 kg	Pisciculture Breuchin	761,25 €	
			Truite fario		20 kg			
		09/05/2023	Truite arc		90 kg		738,50 €	
			Truite fario		20 kg			
		02/08/2023	Truite arc		110 kg	Pisciculture Beaume	949,50 €	
Truite Fario	30 kg							
Réchésy	Vendeline	09/03/2023	Truite arc	Adultes	70 kg	Pisciculture Kholer	428,33 €	3 072 €
		27/04/2023	Truite Fario		60 kg		525,39 €	
		25/05/2023			50 kg		437,83 €	
		22/06/2023			50 kg		437,83 €	
		07/09/2023			50 kg		437,83 €	
		19/10/2023			50 kg		437,83 €	
13/07/2023	Truite arc	60 kg		367,14 €				
Trevenans	Savoireuse				0		0 €	0 €
							TOTAL	41 440 €

EMPOISSONNEMENTS ETANGS 2023

AAPPMA	LIEU	DATE	ESPECE	STADE	QUANTITE	PROVENANCE	PRIX	PRIX TOTAL
Anjoutey	Etang Fredo	15/02/2022	CARPES	Adulte	150 kg	Pisciculture Beaume	604,50 €	1 008 €
			GARDONS		30 kg		193,20 €	
			Truite arc		30 kg	Pisciculture Vescemont	210,00 €	
Belfort-Bavilliers	Emprunts 9	27/10/2022	PERCHES	3 ÉTÉS	50 kg	Pisciculture BEAUME	588,16 €	28 517,00 €
		25/11/2022	GARDONS		136 KG	MALSAUCY		
		02/12/2022	SANDRES	3 ÉTÉS	70 kg	Pisciculture BEAUME	1 624,70 €	
		22/03/2023	PERCHES	3 ÉTÉS	60 KG		1 978,12 €	
		02/02/2023	BLACK BASS		30 kg		830,14 €	
							786,15 €	
	Gauthier	25/11/2022	GARDONS		136 kg	MALSAUCY	?	
			TANCHES		78 kg			
			PERCHES		56 KG			
	Etang Adam	15/11/2022	CARPES	3 ÉTÉS	100 kg	Pisciculture BEAUME	363,98 €	
		27/10/2022	PERCHES	3 ÉTÉS	60 kg	Pisciculture BEAUME	705,80 €	
		25/11/2022	GARDONS		327 kg	MALSAUCY	?	
			TANCHES		382 kg			
		15/11/2022	CARPES	3 ÉTÉS	300 kg	Pisciculture BEAUME	1 091,92 €	
		24/11/2022	BROCHETS	3 ÉTÉS	80 kg		1 055,00 €	
		02/12/2022	SANDRES	3 ÉTÉS	30 kg		696,30 €	
		10/03/2023	TRUITES ARC		60 kg		373,47 €	
	Emprunts 10	25/11/2022	GARDONS		135 kg	MALSAUCY	?	
		24/11/2022	BROCHETS	3 ÉTÉS	50 kg	Pisciculture BEAUME	659,38 €	
		02/12/2022	SANDRES	3 ÉTÉS	30 kg		696,30 €	
		10/03/2023	TRUITES ARC	3 ÉTÉS	50 kg		311,22 €	
		15/11/2022	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg	727,95 €		
	Etang Machard	27/10/2022	PERCHES	3 ÉTÉS	40 kg	Pisciculture BEAUME	470,53 €	
		25/11/2022	GARDONS		198 kg	MALSAUCY	?	
			TANCHES		66 kg			
			PERCHES		17 kg			
		15/11/2022	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg	Pisciculture BEAUME	727,95 €	
		24/11/2022	BROCHETS	3 ÉTÉS	40 kg		527,50 €	
	02/12/2022	SANDRES	3 ÉTÉS	20 KG	464,20 €			
	Etang Lechir	25/11/2022	TANCHES		119 kg	MALSAUCY	?	
			GARDONS		376 kg			
		15/11/2022	CARPES	3 ÉTÉS	200 kg	Pisciculture BEAUME	727,95 €	
		25/02/2023			206 kg		1 329,79 €	
10/03/2023		TRUITES ARC		70 kg	435,71 €			
30/09/2023			200 kg	1 289,28 €				
Capière Ayeux	25/11/2022	GARDONS		85 kg	MALSAUCY	?		
	10/03/2023	TRUITES ARC		10 kg		62,25 €		
Etang des Forges	27/10/2022	PERCHES	3 ÉTÉS	50 kg	Pisciculture BEAUME	588,16 €		
	25/11/2022	GARDONS		187 kg	MALSAUCY	?		
		TANCHES		328kg				
	15/11/2022	CARPES	3 ÉTÉS	300 kg	Pisciculture BEAME	1 091,92 €		
	15/11/2022	CARPES	4 ÉTÉS	200 kg		1 392,60 €		
	24/11/2022	BROCHETS	3 ÉTÉS	150 kg		1 978,12 €		
02/12/2022	SANDRES	3 ÉTÉS	100 kg	2 321,00 €				
Etang Bull	25/11/2022	GARDONS	3 ÉTÉS	103 kg	MALSAUCY	?		
Bourogne	Etang Lamponot			?		?	?	
Foussemagne	Champ Cayot	08/03/2023	Carpes	3 ÉTÉS	300 kg	Pisciculture Beaume	1 209,00 €	1 209 €
J.D.T	Etang du Barrage	04/03/2023	Truite arc	Portions	100 kg	Pisciculture Beaume	3 385,00 €	7 019 €
		Grosses		100 kg				
		16/05/2023	Brochet	Fingerlings	200 pcs	Pisciculture Courtot	0,00 €	
		04/11/2023	Sandre	Adulte	30 kg	Pisciculture Kohler	2 354,83 €	
			Perche	3 ÉTÉS	20 kg			
			Gardons	2 ÉTÉS	5 kg			
09/12/2023	Brochet	Adulte	110 kg	Pisciculture Beaume	1 278,78 €			
	Carpe		210 kg					
Montreux-CH	Etang de Frais	décembre	Carpe	3/4 ans	200 kg	Pisciculture Beaume	1 070,00 €	1 070 €
Trévenans	Petit étang	07/03/2023	Truite arc	?	60 kg	Pisciculture Beaume	385,47 €	6 136 €
		31/03/2023			150 kg		975,41 €	
		04/05/2023			150 kg		975,41 €	
		09/06/2023			150 kg		975,41 €	
					150 kg		975,41 €	
	07/02/2023	Carpe		200 kg	2 017,35 €			
Grand étang				500 kg	806,95 €			
TOTAL							44 958 €	

8.2 COORDONNEES DES AAPPMA DEPARTEMENTALES

AAPPMA	TITRE	NOM	Adresse	CP	VILLE	TELEPHONE	PORTABLE	MAIL
AAPPMA ANJOUTEY	Monsieur	MAUVILLY Emmanuel	7 Rue de la Plaine	90170	ANJOUTEY	03 84 54 71 44	06 44 16 38 67	lemanujanjou@orange.fr
AAPPMA BELFORT/BAVILLIERS	Monsieur	JARDOT Nicolas	11 Rue Joseph Perot	90300	VALDOIE		06 86 37 92 12	aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com
AAPPMA BESSONCOURT	Monsieur	FULLERINGER Bernard	3 Rue des Tulipes	90160	BESSONCOURT		06 52 35 67 83	bernardmonique90@free.fr
AAPPMA BOUROGNE	Monsieur	TIROLE Fabien	1 Rue sous la Côte	90140	BOUROGNE		06 33 38 59 05	aappmalabourbeuse@gmail.com
AAPPMA CHEVREMONT	Monsieur	RICHARD Guillaume	2 rue des Chenevières	90340	FONTENELLE		06 33 33 27 03	guits9087@gmail.com
AAPPMA COURTELEVANT	Monsieur	MUDRY Christian	6 Rue du Caporal Peugeot	90100	JONCHEREY		06 30 38 07 45	christian.mudry90@gmail.com
AAPPMA FLORIMONT	Monsieur	JOBIN André	2 Rue de Saint André	90100	FLORIMONT		06 58 88 72 63	
AAPPMA FOUSSEMAGNE	Monsieur	DARGELASSE Cyril	9 Fg Saint Martin	90150	FOUSSEMAGNE		06 60 58 65 51	cyril.dargelasse@laposte.net
AAPPMA GIROMAGNY	Monsieur	NOVIER Yves	17 Bis rue de la Noye	90200	GIROMAGNY	03 84 29 59 43	06 44 96 25 80	aappmayvesnovier@gmail.com
AAPPMA LA PLONGEOTTE	Monsieur	PHILEMON Serge	16 Rue Ackermann	90100	DELLE	03 84 36 46 44	06 61 42 90 05	philemon.serge@neuf.fr
AAPPMA LEPUIX	Monsieur	COLIN Julien	17 Rue de la Beucinière	90200	LEPUIX		06 42 71 56 80	julien.colin90@orange.fr
AAPPMA MONTREUX -CHÂTEAU	Monsieur	MENETRE Eric	1B Rue du Chemin de Fer	90130	MONTREUX-CHÂTEAU	03 84 23 00 39	06 08 10 63 05	mnt90@wanadoo.fr
AAPPMA MORVILLARS	Madame	SCHAUNER Nathalie	30 Rue de la Malbranche	90000	BELFORT		06 85 69 66 06	nathalie.schauner0569@gmail.com
AAPPMA RECHESY	Monsieur	KLEIBER André	1 Rue des Deux Puits	90370	RECHESY		06 15 45 23 19	dede.kleiber@gmail.com
AAPPMA TREVENANS	Monsieur	TAQUARD Guy	12 Rue de Trévenans	25600	DAMBENOIS		06 07 41 10 41	guy.taquard@wanadoo.fr

9. INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Le moment est venu de laisser la parole à nos invités.

10. REMERCIEMENTS A NOS BENEVOLES

*Nous vous
remercions
de votre attention*